

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

GAZ MÉTRO - DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE
SERVICE ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO
À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2013

DOSSIER : R-3837-2013 - Phase 3

RÉGISSEURS : Me MARC TURGEON, président
M. GILLES BOULIANNE
Mme FRANÇOISE GAGNON

AUDIENCE DU 20 MARS 2014

VOLUME 3

CLAUDE MORIN et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
procureure de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me VINCENT REGNAULT
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels du gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure du Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAME)

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me PASCALE BOUCHER MEUNIER
procureure de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ/AQLPA);

Me PIERRE GRENIER
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me JEAN-PHILIPPE GUAY
procureur de Union des municipalités du Québec
(UMQ).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	7
PRÉLIMINAIRES	8
PREUVE DE GM - PANEL 5A	9
STÉPHANIE TRUDEAU	9
PATRICK CABANA	9
GILLES DUBOIS	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE GUAY	25
INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT	49
INTERROGÉS PAR Mme FRANÇOISE GAGNON	53
PREUVE GM - PANEL 5B	57
RAYMOND CARTER	57
KATIA MARQUIER	57
MARTINE BISAILLON	57
CAROLINE PROVENCHER	57
DAVE RHÉAUME	57
INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT	58
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	73
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	81
GILLES DUBOIS	109

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	165
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE B. MEUNIER	180
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE GUAY	190
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	212
INTERROGÉS PAR Mme FRANÇOISE GAGNON	225
PREUVE DE GM - PANEL 6	232
JENNIFER HAMEL	232
ISABELLE GENDRON	232
SÉBASTIEN BLAIS	232
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	232
CAROLINE PROVENCHER	233
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	233
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	237

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-6 (GM) : Vérifier si Gaz Métro a effectué une étude de corrélation entre la notoriété de la marque Gaz Métro et la popularité du gaz naturel et fournir l'étude le cas échéant (demandé par UMQ)	33
E-7 (GM) : À l'égard des petits projets, à l'égard des projets d'envergure, distinguer les projets pour chaque année, distinguer les projets soumis et les projets réalisés, pour la période à partir de 2009 jusqu'à 2013 (demandé par la FCEI)	99
E-8 (GM) : Fournir le nombre d'ETP en lien avec le montant de 2,8 M\$ exprimé à la pièce GM-19, Document 4 (demandé par la FCEI)	102
E-9 (GM) : Fournir le nombre d'employés TI en termes d'ETP au sein des 230 employés approvisionnement et réglementation en lien avec la pièce GM-11, Document 14, page 1 (demandé par la FCEI)	103
E-10 (GM) : À l'égard de la pièce B-130 (GM-11, document 15), indiquer le nombre de jours/effort correspondant au 600 000 \$ (demandé par la FCEI)	107
E-11 (GM) : Confirmer si les crédits compensatoires qui ont été acquis pour réaliser l'objectif annuel de trois cent cinquante (350) tonnes de CO2 équivalentes pour les années 2012 et 2013 servaient à des projets récurrents pour cinq ans (demandé par le GRAME)	172

- E-12 (GM) : Si l'information est disponible, indiquer, parmi la liste des projets de balisage qui se retrouve à l'annexe 1 de la pièce GM-11 document 28, ceux pour lesquels Gaz Métro avait pour objectif de générer des économies sur le coût de service (demandé par l'UMQ) 198
- E-13 (GM) : À partir de la pièce B-20, dossier 3809, qui était la pièce B-387, indiquer combien de compteurs sont toujours orphelins aujourd'hui sur les 401 de l'époque (demandé par la FCEI). 248
- E-14 (GM) : Expliquer l'écart significatif à l'égard du rendement dans les deux scénarios en donnant les bases de calcul adéquates (demandé par FCEI) 255

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0404 : Présentation	62
C-GRAME-0033 : Extraits de Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN - R-3599-2006	166
A-0138 : Page 39 de la décision D-2009-015 qui était dans le dossier R-3669-2008	218

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingtième (20e)
2 jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt (20) mars
8 deux mille quatorze (2014), dossier R-3837-2013,
9 Phase 3. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de service et Tarif de Société en
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)
13 octobre deux mille treize (2013). Poursuite de
14 l'audience.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Bon début de journée d'audience, de reprise de
17 journée d'audience. Alors, nous avons un horaire un
18 peu chargé ce matin. Maître Regnault, avez-vous un
19 commentaire préliminaire?

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 En fait très rapidement faire le point au sujet des
22 engagements. Les engagements 1 à 3 souscrits par le
23 panel numéro 2 sur les dérivés financiers, les
24 engagements vont être déposés plus tard ce matin
25 sur le SDÉ. Puis de deux choses l'une, ou je

1 remettrai les copies papier à madame la greffière
2 plus tard ou elles seront transmises par messenger
3 comme à l'habitude.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci beaucoup, Maître Regnault. J'apprécie.

6 Bonjour, Maître Neuman. Alors, on va procéder tout
7 de suite si vous voulez bien.

8

9 PREUVE DE GM - PANEL 5A

10

11 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingtième (20e)
12 jour du mois de mars, ONT COMPARU :

13

14 STÉPHANIE TRUDEAU,

15 PATRICK CABANA,

16 GILLES DUBOIS,

17

18 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
19 solennelle, déposent et disent :

20

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Bonjour, Monsieur le Président, Madame et Monsieur
23 les régisseurs. Bonjour, Madame et messieurs.

24 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
25 l'AQLPA. D'abord, par courtoisie pour la formation,

1 qui m'a fait la remarque hier que des questions au
2 panel 5 n'apparaissaient pas sur la feuille de
3 contrôle. La feuille de contrôle n'émane pas de
4 nous. Nous ne l'avons pas. Et quant à nous, dans
5 notre planification d'audience, nous n'avons pas
6 spécifié les panels. Et sur le calendrier
7 d'audience, SÉ/AQLPA est écrit en dessous du panel
8 5. Donc, on ne savait pas que vous ne saviez pas
9 que nous avons des questions au panel 5.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Hum, hum.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Pas de problème.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Q. [1] Bonne journée, Madame Trudeau. Dans votre
18 présentation d'hier, vous avez fait état du fait
19 que l'urgence de tenir une campagne, une campagne
20 de positionnement en deux mille treize (2013) était
21 apparue du fait qu'il y avait, que vos informations
22 vous indiquaient qu'il y avait une baisse dans la
23 perception, la réputation du gaz naturel auprès de
24 la clientèle, et que cette baisse était peut-être
25 survenue en parallèle avec le dossier sur les gaz

1 de schiste. Est-ce que votre campagne de
2 positionnement s'adresse à cette question d'une
3 quelconque manière soit pour rassurer les gens sur
4 le gaz de schiste ou pour les rassurer sur le fait
5 qu'il n'y en a pas pour l'instant dans... enfin pas
6 de gaz de schiste québécois dans la composition du
7 gaz naturel distribué au Québec.

8 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

9 R. Je me permettrais peut-être juste une petite
10 clarification dans la question de maître Neuman. On
11 dit qu'on cherchait à rassurer notre clientèle, on
12 ne cherchait pas à rassurer nécessairement notre
13 clientèle, mais l'ensemble du Québec.

14 Q. [2] Oui. Absolument.

15 R. Dont notre clientèle fait partie.

16 Q. [3] Absolument. Oui.

17 R. On cherchait à faire beaucoup plus large. Et comme
18 on l'a dit, oui, le sondage Crop est un élément
19 déclencheur. Comme je l'ai mentionné hier, si ça
20 n'avait été que le seul élément, nous aurions pu
21 attendre quelques mois et inclure ce un point trois
22 millions (1,3 M) supplémentaire dans notre demande
23 pour la cause suivante. Ce qui a fait,
24 effectivement, qu'on a bougé. C'est notamment le
25 contexte et l'opinion publique sur les gaz de

1 schiste. Gaz de schiste, c'est du gaz naturel.

2 Les bas prix du gaz naturel aujourd'hui, on
3 le sait, est largement attribuable aux découvertes
4 importantes du côté des États-Unis. Donc, on ne
5 peut pas... On doit appeler un chat un chat. Il y a
6 bien évidemment du gaz de schiste en quelque
7 proportion que ce soit dans le réseau gazier
8 canadien, et donc distribué ici. Mais le contexte
9 où c'était beaucoup plus large, rappelez-vous, je
10 vous parlais surtout... l'affaire la plus
11 importante, c'était la stratégie énergétique, les
12 consultations qui débutaient.

13 On avait besoin d'alliés qui viennent
14 s'inscrire et viennent parler de façon positive du
15 gaz naturel. On annonçait cette consultation-là
16 pour mars. Elle a été reportée en octobre, mais
17 c'était ça. Ainsi que le plan d'action sur les
18 changements climatiques, la politique industrielle
19 qui a eu une consultation, politique de mobilité
20 durable pour laquelle il y a eu des consultations
21 publiques. Toutes des politiques qui nous
22 touchaient. Et c'est pour ça qu'on a senti
23 l'urgence d'agir. C'est toutes ces raisons-là
24 combinées.

25 Q. [4] Et donc la question, est-ce que la question du

1 gaz du schiste fait partie, est un des éléments de
2 la campagne d'information que la campagne de
3 positionnement que vous avez faite ou que vous
4 prévoyez continuer de faire?

5 R. Non, parce que ce qu'on distribue, nous, ce n'est
6 pas du gaz traditionnel. Du gaz de schiste, c'est
7 du gaz naturel tout court, qui soit, espérons-le,
8 un jour en partie renouvelable. On distribue du gaz
9 naturel. Donc, on ne va entrer surtout pas dans une
10 campagne sur du gaz de schiste versus bassin
11 traditionnel, versus les différentes formes de gaz
12 naturel. Du gaz naturel, c'est composé à quatre-
13 vingt-quinze pour cent (95 %) de méthane. Et de
14 toute façon, si on avait un effort à faire à ce
15 niveau-là, ce serait sur le plan des affaires
16 publiques et des relations publiques. Dans une
17 campagne publicitaire, on ne rentre pas dans
18 quelque chose qui demande beaucoup d'explications
19 et de pédagogie. Lorsqu'on est questionné à savoir
20 s'il y a du gaz de schiste dans le réseau québécois
21 ou canadien, on y répond. Ça, ça fait vraiment plus
22 partie... quand je vous parlais d'une stratégie
23 globale, c'est des choses qu'on adresse autrement
24 que par une campagne publicitaire.

25 Q. [5] Mais j'ai cru comprendre, par contre, que, pour

1 ce qui est du biométhane dû au gaz que cela est un
2 des éléments de votre campagne, est-ce exact?

3 R. Oui, tout à fait parce que, comme je l'ai rappelé,
4 je crois, hier, il y a... ou je ne suis pas sûre
5 que je vous en ai fait part, ça fait que je vais
6 vous le répéter.

7 On a des clients qui nous font carrément
8 remplir des formulaires chez Gaz Métro depuis
9 quelques années pour qu'on montre qu'est-ce qu'on
10 fait comme fournisseur pour être plus vert. Des
11 joueurs importants qui disent moi, je suis prêt à
12 payer un surcoût, à changer de forme d'énergie
13 parce qu'ils cherchent à réduire leur emprunt,
14 parce qu'eux aussi ont de la pression venant de
15 leurs consommateurs. Donc, on croit fermement que
16 si on peut faire en sorte un jour que les
17 consommateurs québécois consomment, ne serait-ce,
18 qu'en partie un peu de gaz naturel renouvelable, ça
19 va les conforter dans le choix qu'ils ont fait
20 d'utiliser le gaz naturel et une donnée que je vous
21 ai pas fait part hier, j'ai oublié, qu'on a trouvée
22 très intéressante dans le sondage ad hoc dont je
23 vous ai partagé quelques statistiques.

24 (9 h 08)

25 On a aussi demandé pré-campagne et post-

1 campagne de qualifier Gaz Métro et les
2 qualificatifs avaient vraiment changé. Post-
3 campagne, les gens ont sorti, ce qui est ressorti
4 le plus fort c'est « inspirant, optimiste,
5 compétent, innovateur, avant-gardiste ». C'est des
6 termes extrêmement positifs et rares pour un
7 distributeur de combustible fossile. Ça démontre
8 qu'en parlant de biométhane, on a démontré que le
9 gaz naturel ce n'est pas une énergie du passé,
10 c'est une énergie actuelle puis c'est une énergie
11 du futur qui est complémentaire avec les sources
12 d'énergie renouvelables.

13 Q. [6] En rapport avec ça j'aurais une question à
14 monsieur Cabana et peut-être une question
15 complémentaire à vous, Madame Trudeau, qui
16 résultera de cela.

17 On avait vu, lorsqu'elle avait été examinée
18 précédemment en phase 2, que l'entente entre TCPL
19 et les deux distributeurs ontariens et Gaz Métro
20 comportait une clause selon laquelle chaque
21 distributeur local ne pouvait, enfin si un
22 distributeur local avait dans son mixte gazier plus
23 de cinq pour cent (5 %) de production gazière
24 locale qu'il devait, pour l'excédent de cinq pour
25 cent (5 %), payer le coût de transport à TCPL comme

1 si ce gaz était transporté par TCPL.

2 M. PATRICK CABANA :

3 R. Exactement. Exactement.

4 Q. [7] Est-ce qu'il y a eu une évolution quelconque
5 sur ce sujet, parce que je sais que ça avait évolué
6 entre l'avant-projet et le projet d'entente?

7 R. Dans le projet final, comme vous le décrivez, le
8 projet final qui a été déposé à l'Office national
9 de l'énergie comporte exactement la clause telle
10 que vous venez de la décrire. Et c'est ce que
11 j'expliquais hier, c'est encore débattu. On espère
12 avoir des nouvelles bientôt de la part de l'Office
13 à ce propos, oui.

14 Q. [8] L'Office, je veux juste confirmer avec vous le
15 statut, en tout cas de ce que je vois sur le site
16 de l'Office, mais peut-être que vous avez des
17 meilleures informations. Actuellement, l'Office, sa
18 prochaine étape est de décider le processus
19 d'audience ou de non-audience qu'elle suivra.

20 R. Ce que je vais faire c'est de la spéculation.

21 Q. [9] Oui.

22 R. Mais je peux vous donner seulement selon mon
23 expérience puis ce qu'on en pense, ce n'est pas de
24 l'information que l'on a reçue directement de
25 l'Office.

1 Q. [10] Oui.

2 R. Si on prend en considération que l'Office nous a
3 dit la dernière fois qu'ils allaient être très
4 ouverts à répondre rapidement aux besoins du marché
5 lorsqu'exprimé, ils ont reconnu que le marché
6 bougeait rapidement, qu'il y avait urgence dans ce
7 genre de dossier-là. On se serait attendu
8 normalement à avoir une réponse rapide, s'il y
9 avait lieu, pour avoir des audiences sur une longue
10 période. C'est le silence radio depuis cinq
11 semaines de la part de l'Office, ce qui est
12 normalement pour émettre une décision procédurale
13 un petit peu long comparé à ce qu'on a l'habitude
14 d'avoir. Alors on espère le mieux. Je vais m'en
15 tenir à ça.

16 Q. [11] Oui. Il y a plusieurs intervenants qui ont
17 demandé une audience si j'ai bien compris?

18 R. La majorité des intervenants qui ont demandé des
19 audiences c'est principalement des distributeurs
20 américains. Au Canada, on a eu un support plus
21 qu'espéré.

22 Q. [12] Alors je reviens à vous, Madame Trudeau. Le
23 fait qu'il y ait cette limitation pour l'avenir en
24 ce sens que, si jamais il devait y avoir plus de
25 cinq pour cent (5 %) de gaz local, essentiellement

1 du biogaz, du biométhane dans le mix gazier de Gaz
2 Métro, que Gaz Métro serait peut-être incitée à
3 freiner les choses puisqu'elle aurait à payer du
4 transport non requis par ce gaz. Est-ce que vous
5 voyez ça comme un obstacle à la campagne de
6 sensibilisation où justement vous faites état du
7 caractère novateur? Et je pense que madame la
8 présidente en a fait état avant-hier du fait qu'il
9 fallait viser, voir le gaz naturel comme un gaz,
10 une énergie d'avenir.

11 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

12 R. Je vais donner un début de réponse et je vais
13 laisser mon collègue Patrick compléter.

14 Q. [13] Oui.

15 R. Ce n'est pas moi l'experte en biométhane chez Gaz
16 Métro, mais je connais quand même assez bien le
17 dossier. Et s'il y a une chose sur laquelle je
18 pense qu'on fait toujours attention chez Gaz Métro
19 ce n'est pas de faire, de vendre de faux rêves et
20 de faux espoirs lorsqu'on nous questionne sur le
21 potentiel à court, moyen terme de biométhane au
22 Québec.

23 Ce qu'on s'est concentrés, nous, surtout
24 c'est les projets de nature municipale parce qu'il
25 y a une législation qui s'en vient d'ici deux mille

1 dix-sept (2017) sur la façon de disposer des
2 matières résiduelles. Et le potentiel des projets
3 qui sont sur la table, aujourd'hui on parle de un
4 (1 %), deux pour cent (2 %) peut-être. Lorsqu'on
5 regarde le potentiel technico et que là on
6 inclurait tout tout tout ce qui peut être
7 biométhanisé, on pourrait peut-être un jour arriver
8 à dix pour cent (10 %), mais cinq pour cent (5 %)
9 pour nous ça serait déjà du long terme.

10 Alors on l'a toujours dit c'est un début.
11 On doit commencer en quelque part. Cette entente-
12 là, vous me corrigerez, collègue, je pense que
13 c'est jusqu'en deux mille trente (2030). Donc, les
14 choses pourraient changer. Je pense que d'ici deux
15 mille trente (2030) de penser qu'on va dépasser ça,
16 ça m'apparaît surprenant si on regarde les projets
17 qui sont en cours et qu'on peut voir dans un
18 horizon rapproché.

19 M. PATRICK CABANA :

20 R. Si je peux me permettre d'apporter une petite
21 précision sur le sujet également. Il faut se
22 rappeler quand on avait expliqué la raison de cette
23 clause-là, ce n'était pas pour empêcher le
24 développement du gaz de schiste ou du biométhane.

25 Q. [14] Ah non, je comprends. C'était pour

1 rentabiliser.

2 R. Pour rentabiliser, avoir une garantie...

3 Q. [15] Pour que TCP soit rentable, oui.

4 R. C'est ça, exactement.

5 Q. [16] À Madame Trudeau. Il y a un lien que nous
6 faisons dans notre preuve entre deux éléments, et,
7 justement, ça tombe bien justement que nous vous
8 ayons avec nous puisque peut-être que vous pouvez
9 indiquer la position de Gaz Métro quant à ce lien à
10 faire.

11 Nous avons constaté que pour le PRC et le
12 PRRC, dans certains cas des aides financières sont
13 versées à des clients même lorsque la rentabilité
14 de leur investissement de leur conversion ou de
15 leur maintien au gaz naturel, même lorsque la
16 rentabilité pour ces clients arrive en moins d'un
17 ans. Donc, même s'il n'y avait pas d'aide
18 financière, il serait rentable.

19 On a même cité dans notre preuve un cas où
20 le surcoût est négatif. Donc, le fait pour le
21 client de se convertir au gaz naturel, déjà est
22 rentable avant même toute forme d'aide financière.
23 Et ceux qu'on avait suggéré c'est la chose
24 suivante, de... de... un peu de segmenter les
25 choses. C'est que lorsque la rentabilité tarde à

1 venir dans le cas, là, oui, une aide financière
2 serait justifiée selon le PRC et le PRRC et lorsque
3 l'aide financière est déjà acquise, c'est un
4 problème d'information, c'est-à-dire que c'est le
5 client n'est pas assez sensibilisé aux bienfaits
6 économiques notamment que peut lui apporter le gaz
7 naturel et que c'est au niveau d'une campagne
8 d'information qu'il faut davantage se concentrer
9 plutôt que sous la forme d'aide financière qui est
10 peut-être plus coûteuse que le fait de mieux
11 diffuser l'information.

12 (9 h 14)

13 Je veux voir un peu comment est-ce que vous
14 voyez les choses et le lien entre l'information, la
15 ou les campagnes d'information et le niveau à
16 partir duquel on offre ou on n'offre pas d'aide
17 financière?

18 Mme STÉPHANIE TRUDEAU :

19 R. Écoutez, il y a des gens dans nos équipes qui peut-
20 être même sur des panels subséquents qui sont plus
21 équipés que moi pour descendre dans ce niveau de
22 détail-là, on regarde marché par marché. Je sais
23 qu'il y a des différences assez importantes entre
24 les types de marché, dépendamment de qui on déplace
25 dans quelle région, et caetera, donc, je ne

1 pourrais pas rentrer dans ce niveau de détail-là
2 des programmes. Je vais laisser des gens qui
3 travaillent plus quotidiennement avec ces
4 programmes-là répondre à ce type de questions-là.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Neuman, je vous inviterais, on a peu de
7 temps ce matin.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 D'accord.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Donc, vous avez un confrère, donc, de viser la
12 présentation qui a été faite...

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui. D'accord.

15 LE PRÉSIDENT :

16 ... s'il vous plaît.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Q. [17] D'accord. Donc, j'ai terminé. Donc, simplement
19 pour vous demander nous n'avons pas au dossier,
20 sauf erreur, les produits, c'est-à-dire les... on a
21 ceux d'autres compagnies comme Suncor, mais on n'a
22 pas les... les documents qui font partie de la
23 campagne... de la campagne... de la campagne
24 institutionnelle de positionnement. Est-ce que vous
25 pourriez peut-être prendre l'engagement de les

1 déposer, à ma connaissance ce n'est pas au dossier,
2 je pense qu'on peut fouiller, aller sur Internet,
3 essayer de les trouver, mais je ne pense pas que ce
4 soit au dossier.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Regnault.

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Simplement, Maître Neuman, nous avons répondu à une
9 demande de renseignements de la FCEI où on a remis
10 de tout un ensemble de documentation
11 promotionnelle...

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 O.K.

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 ... et de mémoire l'ensemble de ces pièces-là ou de
16 ces documents-là qui ont été produits se trouvent,
17 s'y trouvent.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 O.K. D'accord.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Entre autres choses, des publicités télévision
22 qu'on a transféré, ceux qu'on a transmis sur
23 cédérom qui sont disponibles au greffe de la Régie.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 D'accord. Donc...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous pouvez venir voir la télé au greffe de la
3 Régie.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :

5 On peut aller voir la télé, ça va. Pas seulement
6 dans l'ascenseur. O.K., je vous remercie bien.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Merci, Maître Neuman.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Merci.

11 LE PRÉSIDENT :

12 J'apprécie. Maître Guay, s'il vous plaît. Bonjour,
13 Maître Guay pour l'UMQ. Alors, je vous invite pour
14 des questions de temps, si vous avez des questions
15 précisément à madame Trudeau de commencer par
16 celles-ci parce qu'à neuf heures trente (9 h 30)
17 nous allons la libérer.

18 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

19 Très bien. Alors, on va faire...

20 LE PRÉSIDENT :

21 Et le reste du panel continue, mais madame Trudeau
22 doit quitter.

23 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

24 Parfait.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça vous va?

3 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Désolé. Merci.

7 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

8 Q. [18] Oui, alors, Jean-Philippe Guay pour l'UMQ. Bon
9 matin, Madame Trudeau?

10 R. Bon matin.

11 Q. [19] Alors, comme on va aller à la jugulaire.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Rien de moins.

14 R. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a un garrot?

15 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

16 Q. [20] Alors, je vous demanderais dans un premier
17 temps de prendre connaissance de la pièce GM-11,
18 document 27, à la page 2, est-ce que vous avez ce
19 document-là?

20 R. Quelqu'un va se faire un plaisir de me le fournir.

21 Q. [21] Maître Regnault va se faire, effectivement.

22 Précisément à la page 2. Document 27. Donc, à la
23 page 2, si vous permettez je vais vous faire une
24 petite lecture, au point 1 - Situation particulière
25 de Gaz Métro, à la deuxième... deuxième phrase du

1 premier paragraphe on dit :

2 La complexité associée à la mise en
3 place d'un mécanisme incitatif, ou
4 d'une formule paramétrique, est
5 accentuée en raison, notamment, de la
6 croissance de la demande de la
7 clientèle pour l'utilisation du gaz
8 naturel.

9 Paragraphe 2 :

10 En effet, Gaz Métro vit, depuis le
11 début des années 2000, une situation
12 particulière où le développement de
13 marchés est présent dans tous les
14 secteurs et où l'on vit une
15 accélération de l'intérêt des
16 consommateurs envers le gaz naturel.
17 Cet intérêt est directement relié à
18 l'avantage économique et
19 environnemental que constitue le gaz
20 naturel face aux autres énergies
21 fossiles, mais également à des choix
22 des consommateurs pour une source
23 d'énergie offrant une qualité de
24 service et d'utilisation
25 exceptionnelle.

1 À la page 2, premier paragraphe, pardon, page 3,
2 Gaz Métro précise :

3 Cette augmentation de la clientèle,
4 qui ne se limite pas aux deux
5 dernières années, mais bien à plus
6 d'une décennie de croissance, a des
7 effets sur les coûts de plusieurs
8 secteurs de l'entreprise.

9 Alors, ma question, la question que l'UMQ se pose,
10 c'est comment Gaz Métro justifie sa campagne de
11 positionnement par le fait que sa notoriété, ce que
12 l'on a qualifié de déficit d'amour si on veut, et
13 celle du gaz naturel souffre, alors que d'un autre
14 côté on vit chez Gaz Métro une accélération de
15 l'intérêt de la clientèle envers le gaz naturel
16 depuis plus de dix années?

17 (9 h 21)

18 R. Premièrement, cette... on parlait quand même sur du
19 long terme donc certains des risques, des craintes
20 et des attaques envers le gaz naturel sont plus
21 récents et n'étaient pas présents au début des
22 années deux mille (2000). Il y a, effectivement,
23 une croissance de la clientèle depuis deux mille
24 (2000), mais quand on regarde ce qui se pratique
25 sur d'autres marchés, c'est beaucoup moindre que ce

1 qu'on devrait voir. Avec les prix actuels du gaz
2 naturel, lorsqu'on paye jusqu'à soixante pour cent
3 (60 %) moins cher et lorsqu'on peut réduire
4 substantiellement les gaz à effet de serre, il
5 devrait y avoir une accélération beaucoup plus
6 importante et c'est ça qu'on essaie de capitaliser
7 sur ce moment où on a la chance d'avoir à la fois
8 l'argument environnemental et le prix donc il faut
9 focuser là-dessus puis il ne faut jamais prendre
10 non plus un client pour acquis, comme je vous
11 disais, on ne se branche pas, on ne se débranche
12 tous les jours, mais il faut travailler ça dans une
13 optique de long terme et justement, je lisais un
14 document qui était déposé par le CREAQ, le
15 département d'économie de l'Université Laval dans
16 le cadre des études environnementales stratégiques
17 sur les gaz de schiste par monsieur Gonzales et
18 deux de ses collègues, il disait : « Oui, il y a
19 une accélération... » je ne veux pas mal le citer,
20 là, c'est de mémoire, mais « ... de l'utilisation
21 du gaz naturel, mais elle n'est pas ce qu'elle
22 devrait être et c'est dû, notamment, à la
23 perception du prix qui... » les gens ne perçoivent
24 pas à quel point c'est compétitif, donc il reste de
25 l'effort à faire pour le faire connaître. Encore

1 aujourd'hui, je vous donne un scoop, là, Léger va
2 faire connaître son sondage sur les cent (100)
3 entreprises les plus admirées, il y a encore
4 quarante et un pour cent (41 %) des gens qui disent
5 qui ne connaissent pas assez Gaz Métro pour avoir
6 une opinion et douze pour cent (12 %) qui disent ne
7 pas nous connaître du tout. C'est énorme. C'est
8 énorme, il y a encore beaucoup de travail à faire,
9 ce n'est pas parce qu'il y a la croissance qu'il
10 faut s'arrêter là et c'est le temps de faire le
11 plein et de protéger ce qu'on a et de croître,
12 c'est à ce moment-ci, c'est un moment charnière
13 pour la distribution gazière au Québec. On doit
14 capitaliser.

15 Q. [22] Je comprends de votre... oups, pardon.

16 R. Effectivement, comme je l'ai dit à plusieurs
17 reprises, je l'ai dit ce matin, ce n'est pas que
18 les clients qu'on vise en lançant une campagne
19 comme ça, justement, c'est de viser la population
20 en général pour créer un effet... un effet
21 d'entraînement. Notre réseau s'est pas mal
22 développé là où c'était à proximité. Si on veut
23 continuer à faire du développement, il faut qu'il y
24 ait un certain engouement qui dépasse notre
25 clientèle à nous. On est bien content d'avoir près

1 de cent quatre-vingt-douze mille (192 000) clients,
2 mais ce n'est pas beaucoup quand on regarde les
3 huit millions (8 M) de Québécois, le potentiel est
4 là, est latent puis il faut capitaliser là-dessus.

5 Q. [23] Donc, juste pour bien comprendre votre
6 témoignage, ce que je comprends, c'est que Gaz
7 Métro ne nie pas le fait qu'il y a une accélération
8 de l'intérêt de la population, des consommateurs
9 pour le gaz naturel. Ce qu'elle dit c'est : « Ce
10 n'est pas suffisant, il faut aller plus loin et on
11 vise plus large. » Est-ce que c'est ce que je
12 comprends de votre témoignage?

13 R. Ce qu'on dit, c'est que ceux qui nous connaissent
14 et qui ont la chance de connaître les attributs du
15 gaz naturel, oui, sont intéressés, ce qui fait
16 qu'on a une accélération, mais on est encore
17 beaucoup trop méconnu alors c'est pour ça qu'il
18 faut être connu, se faire aimer et se protéger pour
19 croître.

20 Q. [24] Maintenant, Madame Trudeau, et vous me
21 corrigerez si je me trompe, je comprends que la
22 campagne de positionnement vise, en tout cas c'est
23 ce qui est allégué, notamment à maintenir la
24 clientèle actuelle de Gaz Métro. Êtes-vous en
25 mesure de me décrire, en fait, quel est l'impact

1 positif qu'a le facteur « notoriété » de Gaz Métro
2 sur le client actuel du Distributeur?

3 R. Encore là, ça va être des impressions parce que ce
4 qu'on mesure c'est vraiment l'impression de la
5 population en général, c'est ça qu'on vise dans une
6 campagne comme ça, mais je peux vous donner un
7 exemple, un des secteurs qui a été mis un peu sous
8 pression par le dernier plan d'action sur les
9 changements climatiques, c'est le milieu
10 institutionnel.

11 Alors lorsque le milieu institutionnel a de
12 la pression d'être près du... d'être apparenté au
13 gouvernement, de réduire son emprunt, et caetera,
14 de faire en sorte de voir que le gaz naturel c'est
15 innovateur, ce n'est pas du passé, bien ça justifie
16 le fait qu'on a des économies et non seulement on a
17 des économies, mais on n'a pas à être gêné de
18 consommer du gaz naturel, donc ça fait en sorte
19 qu'il y a certains types de clients qui vont
20 décider de rester chez nous parce que c'est bien
21 vu. Les gens, c'est beaucoup plus important qu'on
22 pense ce que les gens pensent de nos décisions.
23 Alors ça, ça vient reconforter nos clients actuels
24 dans le fait que « Bien c'est correct que je
25 consomme du gaz naturel » puis même, à la limite,

1 on espère faire en sorte qu'ils en soient fiers,
2 mais ça c'est peut-être un peu poussé, là, mais on
3 veut qu'ils soient confortables, du moins.

4 Q. [25] Est-ce que Gaz Métro mesure cet impact-là du
5 facteur « notoriété »? Est-ce qu'il y a des
6 démarches qui ont été effectuées pour voir,
7 justement, quel est l'effet de cette notoriété-là
8 de Gaz Métro auprès de sa clientèle?

9 R. Présentement, le sondage est vraiment fait auprès
10 de la population en général, on n'a pas fait un
11 sous-sondage pour préciser sur notre clientèle.
12 Lorsqu'on regarde la notoriété puis l'appréciation,
13 on l'a fait chez les huit millions (8 M) de
14 Québécois, pas précisément chez nos deux cent mille
15 (200 000) clients, on n'a pas fait cette
16 segmentation-là.

17 Q. [26] O.K. Trois dernières questions, est-ce que Gaz
18 Métro a fait une étude de corrélation entre la
19 notoriété de la marque et la popularité du gaz
20 naturel en tant que forme d'énergie pour voir
21 ultimement qui souffre et qui souffre plus, gaz
22 naturel ou Gaz Métro en termes de notoriété?

23 R. Il faudrait que je vérifie, là, s'il y a une
24 question à ce niveau-là mais d'instinct, je vous
25 dirais que je crois que la marque s'en sortirait

1 peut-être mieux que le produit lui-même, là, mais
2 il faudrait vérifier s'il y a des questions qui ont
3 été posées à cet effet-là.

4 Q. [27] C'est-tu possible de le prendre par
5 engagement?

6 LE PRÉSIDENT :

7 C'est l'engagement numéro 6. Alors vérifier si Gaz
8 Métro a effectué une étude de corrélation entre la
9 notoriété de la marque, de Gaz Métro, et la
10 popularité du gaz naturel. Et si oui, fournir
11 l'étude.

12

13 E-6 (GM) : Vérifier si Gaz Métro a effectué une
14 étude de corrélation entre la
15 notoriété de la marque Gaz Métro et la
16 popularité du gaz naturel et fournir
17 l'étude le cas échéant

18 (demandé par UMQ)

19

20 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

21 Q. [28] Vous avez discuté hier, en fait, là, des
22 effets que déjà on perçoit chez Gaz Métro au niveau
23 de la campagne de positionnement, aux effets
24 positifs pour Gaz Métro. Pouvez-vous m'expliquer,
25 je trouvais ça assez intéressant, quel est le lien

1 que vous faites entre vos efforts de campagne et la
2 teneur du rapport de la Commission sur les enjeux
3 énergétiques du Québec? Quel a été l'effet en fait
4 de cette campagne-là sur ce rapport?

5 R. Comme je vous disais, je l'avais dit dans le
6 premier acétate puis je l'ai redit lorsque j'ai
7 conclu et que j'ai abordé précisément le point du
8 rapport.

9 Lorsqu'on a décidé d'avoir recours à un
10 budget supplémentaire d'un point trois million
11 (1,3 M\$), notre budget actuel de marketing, ça
12 s'inscrivait dans une stratégie d'entreprise
13 globale dans laquelle, oui, il y avait une campagne
14 de positionnement, mais beaucoup d'efforts de
15 relations publiques, de relations gouvernementales,
16 de développement d'alliés. Et donc, c'est un tout,
17 c'est difficile de mesurer quel était l'impact de
18 telle ou telle action. C'est un tout.

19 Mais je suis convaincue que le fait que
20 lorsqu'on approchait des alliés pour savoir s'ils
21 allaient venir soutenir le gaz en commission et
22 qu'on passait à heure de grande écoute avec une
23 publicité qui avait un message qui était clair, qui
24 était compris, qui était sympathique et apprécié
25 par neuf personnes sur dix (10) qui l'ont vu et qui

1 a été vu par quarante-sept pour cent (47 %) de la
2 population, je suis portée à croire que ça a
3 prédisposé les gens qu'on a approchés pour devenir
4 des alliés.

5 Et même, à la limite, les gens qui sont
6 venus en commission, les commissaires, on est tous
7 des citoyens avant tout, ils ont tous été exposés à
8 la campagne. Donc, il ne faut pas voir ça de façon
9 séparée, c'est un ensemble d'actions. Ça tournait
10 au moment, le moment de déclenchement a été celui
11 de la mise en ondes de la campagne. Mais c'est
12 vraiment un ensemble d'efforts et c'est difficile
13 de savoir quelle partie de la stratégie globale de
14 l'entreprise qui inclut beaucoup d'actions a eu
15 quel impact directement dans ce rapport-là.

16 C'est sûr que dans ce rapport-là, entre
17 autres, la comparution de Sophie Brochu, par
18 exemple, devant les commissaires, celle des
19 filiales, celle de plusieurs commissaires
20 industriels, ça a eu un impact. Donc, c'est un
21 tout.

22 Q. [29] Une dernière question. Je comprends qu'il y
23 avait urgence. Bien en fait, je ne veux pas mal
24 reprendre votre témoignage, mais qu'il y avait
25 urgence à débiter la campagne de positionnement. La

1 question que je me pose c'est pourquoi ça n'a pas
2 été intégré au dossier tarifaire deux mille douze-
3 deux mille treize (2012-2013) qui était en cours à
4 ce moment-là?

5 R. Écoutez, les mois dans ma tête, là, il faudrait que
6 je regarde un calendrier. Mais la réponse qui est
7 portée à nous venir en tête c'est que, visiblement,
8 on doit avoir pris la décision après que le dossier
9 ait été présenté sinon on aurait fait autrement.

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 Maître Guay, ça c'est une question tout à fait
12 légitime puis ce que je vous invite à faire, Maître
13 Guay, c'est à la poser au panel suivant. Je pense
14 qu'on va être en mesure de plus vous éclairer sur
15 tout l'échéancier...

16 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

17 La mécanique.

18 Me VINCENT REGNAULT :

19 ... qui a conduit à l'impossibilité d'inclure cette
20 somme-là à la cause tarifaire deux mille treize
21 (2013).

22 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

23 Merci.

24 Q. [30] Alors je n'ai plus d'autres questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Pour l'ensemble du panel?

3 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

4 Bien en fait pour madame Trudeau.

5 LE PRÉSIDENT :

6 O.K. Parfait.

7 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

8 Oui.

9 Q. [31] Merci beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 J'ai bien compris, Maître Cardinal, que vous
12 n'aviez pas de questions pour madame Trudeau, hier.

13 Me AMÉLIE CARDINAL :

14 Non, pas de questions. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Nous allons pouvoir libérer madame Trudeau.

17 Q. [32] Merci beaucoup, Madame Trudeau, d'être
18 revenue.

19 R. Merci beaucoup, Messieurs, Madame les Régisseurs.

20 Q. [33] Bonne fin de journée à vous. Restez là, je
21 pense que ça va être à vous. Vous allez continuer
22 avec le reste du panel.

23 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

24 Q. [34] Alors quelques questions, Monsieur Dubois, si
25 vous me permettez.

1 M. GILLES DUBOIS :

2 R. Oui.

3 Q. [35] Bon matin à vous également.

4 R. Bon matin.

5 Q. [36] Je vous demanderais, si possible, de prendre
6 connaissance de la pièce GM-5, Document 1 à la page
7 9.

8 R. Page 9?

9 Q. [37] Oui. En fait le deuxième paragraphe, on
10 discute de la hausse des salaires. Est-ce que vous
11 avez la page devant vous?

12 R. Oui.

13 Q. [38] Très bien. On discute de la hausse des
14 salaires de trois point neuf millions (3,9 M\$). On
15 donne les explications et en milieu de paragraphe
16 on explique que, dans un deuxième temps, et je vous
17 le résume là, que le secteur de l'exploitation doit
18 composer avec des changements réglementaires et des
19 normes ayant une relation directe sur le besoin de
20 la main-d'oeuvre additionnelle, de même que
21 l'intégration de meilleures pratiques dans
22 l'industrie en matière de détection de fuites.

23 Pouvez-vous m'expliquer le changement de
24 réglementation en matière de signalisation?

25 R. Oui, je peux vous l'expliquer. C'est un changement

1 au niveau des planches de signalisation. En fait,
2 le ministère du Transport a modifié la
3 réglementation au niveau de certaines planches, ce
4 qu'ils appellent les dessins normalisés TCD 092 à
5 098 qui fait en sorte que les exigences par rapport
6 à la signalisation sont plus grandes avec le
7 nouveau règlement qu'elles l'étaient auparavant.

8 Q. [39] Et ça, ça visait une modification
9 réglementaire?

10 R. Oui.

11 Q. [40] À quel règlement?

12 R. C'est le Tome 5, Volume 3 « Signalisation
13 routière ».

14 Q. [41] Et ces modifications-là sont en vigueur depuis
15 quand?

16 R. En fait ces modifications-là sont en vigueur
17 depuis, laissez-moi me souvenir, je dirais début de
18 l'année deux mille treize (2013), mais elles n'ont
19 pas été mises en vigueur au moment où on se parle.
20 En fait il y a eu... Elles sont en vigueur, mais
21 n'ont pas été mises en application. C'est une bonne
22 rectification.

23 Q. [42] Effectivement, une bonne correction.

24 R. Parce qu'il y a un panel, il y a un panel de
25 représentants des services publics au Québec qui

1 existait depuis... depuis de nombreuses années qui
2 s'est penché sur l'impact de ce nouveau règlement-
3 là, de ces nouvelles exigences-là.

4 (9 h 31)

5 Et puis, quand on a commencé à chiffrer les
6 impacts, on s'est rendu compte que les impacts
7 étaient majeurs. Ils sont majeurs chez Gaz Métro
8 parce qu'on parle de l'addition de dix (10) postes,
9 on parle de l'achat de certains équipements, dont
10 un camion tamponneur. Et puis impacts aussi chez...
11 chez des firmes de consultants parce qu'évidemment,
12 on ne peut pas acheter des camions tamponneurs pour
13 l'ensemble de la franchise, là. Donc, on pensait
14 faire l'acquisition d'un camion tamponneur puis
15 faire affaire avec des firmes spécialisées en la
16 matière dans d'autres régions du Québec.

17 Mais tout ça pour dire que, quand
18 l'ensemble des services publics québécois se sont
19 rendu compte des impacts financiers dans chacun des
20 services, il y a eu des rencontres avec le
21 ministère du Transport. Et ce qu'on tente de faire
22 présentement avec le ministère du Transport c'est
23 de trouver des façons aussi sécuritaires sinon plus
24 sécuritaires pour protéger les travailleurs à
25 moindre coût. Alors, c'est la raison pour laquelle

1 il n'est pas encore mis en application.

2 Cela dit, bien, c'est une petite épée qu'on
3 a au-dessus de la tête parce que le ministère des
4 Transports pourrait décider, suite aux prochaines
5 rencontres, de le mettre en application et on devra
6 procéder, chacun des services publics, à la mise en
7 application.

8 Q. [43] Donc, vous êtes un peu en attente, ultimement,
9 il n'y a pas... est-ce que, chez Gaz Métro, il y a
10 un échéancier au niveau de la mise en application
11 de ces normes-là ou on attend, tout simplement,
12 que...

13 R. On attend, tout simplement, de s'entendre avec le
14 ministère du Transport et l'ensemble des autres
15 services publics. Il y a eu une rencontre en
16 février dernier, il y en a une qui est prévue en
17 mai prochain et puis on va attendre le cours des
18 événements.

19 Q. [44] Et puis au niveau du changement de
20 réglementation en matière d'échantillonnage, est-ce
21 que vous pouvez me fournir également des
22 explications?

23 R. Oui, c'est la norme SS-06 de Mesures Canada qui
24 vise, encore là, l'ensemble des compagnies gazières
25 canadiennes, qui ne vise pas que Gaz Métro, qui

1 fait en sorte que le programme d'échantillonnage,
2 grosso modo, double. On parle d'une augmentation,
3 si ma mémoire est fidèle, j'ai les chiffres ici, de
4 quatre-vingt-douze pour cent (92 %) au niveau du
5 programme d'échantillonnage et de cinquante-deux
6 pour cent (52 %) au niveau du programme de sceaux.
7 En fait, si vous voulez des chiffres, parce qu'on
8 les a chiffrés, là, on passerait d'une activité de
9 onze mille huit cents (11 800) heures par année à
10 une activité d'environ dix-huit mille trois cent
11 cinquante (18 350) heures par année.

12 Q. [45] Et ces changements réglementaires là, ils sont
13 entrés en vigueur à quelle date, à votre
14 connaissance?

15 R. Mesures Canada, premier (1er) janvier deux mille
16 quatorze (2014).

17 Q. [46] Est-ce qu'il y a des... au niveau interne,
18 est-ce qu'il y a des changements que vous avez
19 envisagé faire, au niveau de votre façon de faire,
20 pour ultimement absorber une partie des coûts
21 supplémentaires qui sont liés à ces changements
22 réglementaires là?

23 R. C'est une bonne question. En fait, l'analyse que
24 nous avons faite... j'ai fait une analyse sur les
25 principales activités de l'exploitation en deux

1 mille treize (2013), que j'avais soumise, à
2 l'époque, à Martin Bleau, qui était vice-président
3 exploitation. L'analyse que j'avais faite était sur
4 les principales activités de base du distributeur
5 gazier, qui incluent le programme d'entretien
6 préventif, le programme d'entretien correctif et
7 les localisations. Localisations, qui étaient à
8 l'époque en hausse de soixante-cinq pour cent
9 (65 %). On parlait d'une augmentation, entre deux
10 mille sept (2007) et deux mille douze (2012), de
11 cent vingt-cinq mille (125 000) à deux cent six
12 mille (206 000) localisations, ce qui est énorme.
13 C'est une grosse activité chez Gaz Métro.

14 Au niveau du programme préventif, on
15 parlait d'une augmentation de vingt et un pour cent
16 (21 %) et au niveau du programme correctif on
17 parlait d'une augmentation de soixante et onze pour
18 cent (71 %).

19 Ces trois activités là, comme telles, quand
20 je prends les temps moyens par activité... quand
21 j'amène ça en heures et que j'amène ça en
22 équivalent temps plein, en employé équivalent temps
23 plein, on serait passé, en deux mille sept (2007),
24 de cent quarante-huit (148) personnes, cent
25 quarante-huit (148) techniciens, parce que je cible

1 les techniciens ici, à deux cent vingt-huit (228)
2 techniciens. Donc, une augmentation du plan de
3 main-d'oeuvre de quatre-vingts (80) techniciens. Ce
4 qu'on a constaté c'est que... on a fait l'analyse
5 du temps supplémentaire, en fait je l'ai faite moi-
6 même, on a fait l'analyse du temps supplémentaire,
7 les heures de temps supplémentaire pour la même
8 période sont passées de cinquante-cinq mille
9 (55 000) à cent quinze mille (115 000). Un plafond
10 historique, tant qu'à moi, là, je n'avais jamais vu
11 ça, cent quinze mille heures (115 000) en temps
12 supplémentaire.

13 Ma déduction c'est donc que d'une
14 augmentation de PMO de quatre-vingts (80), le temps
15 supplémentaire en a absorbé soixante (60), les
16 activités régulières ou la productivité régulière
17 des techniciens en a absorbé vingt (20). Si vous me
18 demandez d'en absorber plus je vous répondrais
19 qu'on n'est pas capable parce que chaque activité
20 qui se présente en surplus, aujourd'hui, se
21 présente en temps supplémentaire. On est passés
22 d'un pourcentage d'heures de temps supplémentaire
23 sur les heures régulières de sept virgule quarante-
24 cinq (7,45) à quinze virgule soixante-seize
25 (15,76). C'est annualisé, quand on parle de quinze

1 virgule soixante-seize (15,76) de temps
2 supplémentaire sur une base annuelle, on peut
3 constater des pointes, dans certaines périodes de
4 l'année, de trente (30)... de plus de trente pour
5 cent (30 %). C'est beaucoup trop. Quand on pense à
6 la santé et sécurité des travailleurs et quand on
7 pense aux activités en général, on dit que passer
8 dix pour cent (10 %) de temps supplémentaire, là,
9 on devrait commencer à penser à de l'embauche.

10 Alors, si... Pour répondre précisément à la
11 question, là. Est-ce qu'on est capable d'absorber
12 des activités supplémentaires? La réponse serait,
13 oui, mais en temps supplémentaire.

14 Q. [47] Très bien.

15 M. PATRICK CABANA :

16 R. Excusez, je vais juste compléter pour faire un
17 lien. À court terme, comme mon collègue vient de le
18 mentionner, très difficile. À moyen terme et long
19 terme, il y a quand même des initiatives, puis je
20 fais des liens... quand je vous disais que j'avais
21 des vice-présidents dans mon bureau sur une base
22 régulière, qui ont besoin d'outils informatiques et
23 de développement pour améliorer l'efficacité, en
24 absorber plus, ça fait partie de ça. Il y a des
25 demandes à l'heure actuelle, quand vous voyez les

1 carnets, là, il y a des demandes dans ça qui sont
2 des demandes pour... à développer au cours des
3 années à venir pour permettre à la force de travail
4 d'être plus efficace et plus efficiente, et en
5 faire plus avec moins.

6 M. GILLES DUBOIS :

7 R. Puis j'ajouterais aussi, quand on connaît une
8 hausse... parce qu'on le fait sur une base
9 annuelle, on regarde nos activités sur une base
10 annuelle. Quand on constate des hausses
11 d'activités, comme l'activité de localisation, par
12 exemple, on souhaite presque, on espère que c'est
13 une hausse qui est temporaire.

14 (9 h 39)

15 Quand on parle de nouvelles
16 réglementations, de nouvelles normes comme Mesures
17 Canada, comme la signalisation, ce n'est pas des
18 mesures temporaires, c'est des mesures permanentes.
19 Donc, il faut penser à de l'embauche permanente.

20 Q. [48] Très bien. Merci. Est-ce qu'il y a, outre les
21 deux changements réglementaires dont on a discuté,
22 est-ce qu'il y a d'autres changements
23 réglementaires normatifs qui justifient la création
24 de nouveaux postes?

25 R. En fait dans la présente cause, on a mis cinq

1 postes pour la patrouille motorisée. Patrouille
2 motorisée, on s'est basé sur deux aspects. En fait
3 le dossier est analysé sur deux aspects. On nous
4 l'a présenté. Ça a été présenté à la direction sous
5 deux aspects. Le premier, c'est les meilleures
6 pratiques; le deuxième, c'est la santé et sécurité.
7 Alors, les meilleures pratiques démontrent que, en
8 Amérique du Nord, il n'y a aucun distributeur
9 gazier qui fait de la patrouille motorisée quand le
10 sol est gelé ou lors de pluies importantes. Nous en
11 faisons.

12 Nous avons donc décidé de se coller aux
13 meilleures pratiques et de ne pas faire de
14 patrouille motorisée lorsque le sol est gelé. Ce
15 qui rapetisse énormément notre période de temps où
16 on peut en faire, primo. Secundo, nous faisons la
17 patrouille motorisée avec un technicien par
18 véhicule. Ce technicien-là, puis il faut savoir
19 qu'on fait cinq mille deux cents kilomètres
20 (5200 km) de patrouille motorisée par année, on
21 n'en fait pas cinquante (50), c'est cinq mille deux
22 cents kilomètres (5200 km). Notre technicien devait
23 à la fois conduire le véhicule, surveiller la
24 circulation, parce qu'on fait ça à des vitesses
25 assez basses, donc surveiller la circulation,

1 surveiller les piétons et surveiller les données
2 qui sortaient de son ordinateur.

3 On s'est dit que, dans un cadre de santé et
4 sécurité, ça nous apparaissait plus ou moins
5 sécuritaire. On a donc décidé de faire de la
6 patrouille motorisée avec deux techniciens, un qui
7 se concentre sur la conduite du véhicule et un qui
8 se concentre sur la lecture des données de
9 l'ordinateur. Et dans les faits, c'est qu'on a mis
10 l'ordinateur sur le siège, en fait pas sur le siège
11 arrière, il est sur le siège avant, mais on a
12 tourné le banc. De sorte que le conducteur n'a plus
13 accès à l'ordinateur, il ne peut plus voir
14 l'ordinateur.

15 Q. [49] Très bien. Dernière question. Au niveau de la
16 signalisation, vous me corrigerez, mais il me
17 semble que ce changement réglementaire là revenait
18 en deux mille douze (2012), deux mille treize
19 (2013) dans la cause tarifaire. Est-ce que vous
20 pouvez m'expliquer s'il y a une différence au
21 niveau du changement de réglementation qui est
22 invoqué? Est-ce que c'est le même ou est-ce que
23 c'est différent?

24 R. En fait, c'est le même. Si ma mémoire est fidèle,
25 en deux mille douze (2012), deux mille treize

1 (2013), on n'avait pas de main-d'oeuvre. On avait
2 seulement des frais de consultants externes, parce
3 qu'on savait qu'on pourrait avoir besoin de firmes
4 de consultations externes. L'analyse a démontré
5 qu'on n'était pas capable de faire cette activité-
6 là avec la main-d'oeuvre actuelle. Il fallait
7 embaucher de la main-d'oeuvre. On l'a évaluée à
8 onze (11). En fait, l'analyse préliminaire parlait
9 de quatorze virgule huit (14,8) ETP. Et on s'est
10 dit qu'on devrait être en mesure de faire le
11 travail avec onze (11) personnes.

12 D'ailleurs, si je reprenais le même
13 exercice sur le programme de mesurage, on a
14 présentement onze (11) poseurs de compteurs, si je
15 refaisais le même exercice, on devrait monter à
16 vingt (20). Et on s'est dit qu'à dix-sept (17), en
17 optimisant nos routes, donc en additionnant six (6)
18 poseurs de compteurs, en optimisant nos routes, on
19 serait en mesure de faire le travail.

20 Q. [50] Très bien. Merci. Je n'ai plus de questions.

21 INTERROGÉS PAR LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Guay. Je vais avoir une question,
23 Maître Regnault, pour la formation, je vais avoir
24 une question pour monsieur Cabana, que
25 j'inviterais, si c'est possible...

1 Q. [51] Est-ce que vous avez les notes sténos d'hier,
2 Monsieur Cabana? C'est possible de lui transmettre.
3 Merci, Maître Regnault. Je vous amènerais, Monsieur
4 Cabana, à la page 174. À la fin de la page, bien,
5 au dernier paragraphe, on dit, je vais vous citer :

6 On parle de froid, de froid record,
7 bien c'est un des facteurs. On parle
8 de marché en transition. Quand vous
9 entendez, puis vous le savez, on est
10 en attente de décisions importantes à
11 l'Office national de l'énergie, les
12 gens retiennent leur souffle à l'heure
13 actuelle. Autant du côté américain,
14 pour développer des infrastructures,
15 la première pierre d'assise avant que
16 ça puisse se mettre à bouger, qu'il y
17 ait des capacités qui se
18 développent...

19 là, je suis au haut de la page 175,
20 ... c'est qu'on ait une entente que le
21 marché canadien ça rentre dans
22 l'ordre. Puis ça, on espère avoir une
23 décision incessamment de ce côté-là.

24 J'aimerais, on a abordé un peu, et je pense que
25 madame Brochu l'a abordé de façon aussi, je dirais,

1 naturelle, le placement à Dawn. Et là-dessus, on
2 est tout à fait, vous et moi, sur la même longueur
3 d'ondes, je pense que la Régie, la décision qu'elle
4 a rendue là-dessus est assez claire. En fait ce qui
5 possiblement... L'hiver que nous avons eu... Bon.
6 Le cumul que vous avez fait hier, l'hiver que nous
7 avons eu, mais aussi des décisions que vous êtes en
8 attente, et peut-être aussi des infrastructures à
9 Dawn qui ne sont peut-être pas, et les prix qui
10 sont à Dawn qu'on a vus, qu'on a pu constater tout
11 le monde qui regardent, je me demandais si vous
12 aviez possiblement penser étaler dans les prochains
13 plans d'appro ce déplacement en tenant compte d'une
14 certaine forme d'insécurité des infrastructures à
15 Dawn?

16 M. PATRICK CABANA :

17 R. Ce qu'il faut comprendre, c'est que, actuellement,
18 pour en arriver à l'entente qui a été effectuée, il
19 fallait se commettre, il fallait donner d'emblée
20 avec une relative exactitude quel était le plan de
21 match pour les prochaines années. Il a fallu faire
22 des demandes très spécifiques. Vous vous rappelez
23 quand on parlait d'un montant minimum à conserver à
24 Empress jusqu'en deux mille vingt (2020), ces
25 chiffres-là ont été gelés à l'intérieur d'une

1 entente qui est présentée à l'Office national de
2 l'énergie, d'où résultent des tarifs très précis.

3 L'Office national de l'énergie en bout de
4 ligne nous a toujours habitué à mentionner : c'est
5 beau de voir quelle est la méthodologie pour
6 arriver en bout de ligne à quelque chose, mais ce
7 que j'autorise, c'est des tarifs en bout de ligne.
8 Alors, nous, très difficile, il serait très
9 difficile à l'heure actuelle de revenir en arrière
10 sur une décision, parce que, pour soumettre ça à
11 l'Office national de l'énergie, ces décisions-là, à
12 toutes fins pratiques ont déjà été prises. Il n'y a
13 plus de retour en arrière.

14 (9 h 45)

15 Je vous donne un exemple de lien... c'est
16 ce qui a rendu tout ce processus-là très complexe.
17 Quand on était en Ontario, à l'OEB, pour faire
18 autoriser des nouvelles infrastructures à être
19 bâties, suite à l'autorisation de l'entente, il
20 fallait également donner des chiffres à ce moment-
21 là pour dire : « Bien, voici ce qu'on pense qu'il
22 va arriver. » Et l'Office national... l'Ontario...
23 l'OEB a reconnu : « On va prendre la chance
24 d'autoriser ces projets-là parce qu'on pense que le
25 "settlement" qui a été présenté à l'Office national

1 de l'énergie est dans l'intérêt public,
2 particulièrement pour l'Ontario et pour le Québec.
3 Ça a besoin d'être effectué. » Alors, un retour en
4 arrière par rapport à ce qui est déjà effectué
5 serait difficile.

6 Ce qu'il est important de mentionner... ce
7 qu'il est important de mentionner cependant, puis
8 on se rappelle la décision, vous l'avez bien
9 clarifiée, conserver la flexibilité pour pouvoir
10 avoir accès, c'est au coeur de nos discussions à
11 l'heure actuelle. La principale menace pour nous,
12 pour perdre cette flexibilité-là, constitue le
13 projet Energy East. Le projet Energy East, quand je
14 soulevais hier que tout l'excédent de capacité où
15 on ne s'est pas commis, c'est la faire disparaître
16 pour la faire transférer. Leur plan actuel c'est de
17 la transférer à l'huile. On perdrait beaucoup de
18 flexibilité pour s'approvisionner à différents
19 points. On essaie, dans nos négociations, de faire
20 entendre raison et de s'entendre pour conserver la
21 flexibilité nécessaire. Mais ce n'est pas une mince
22 tâche.

23 INTERROGÉS PAR Mme FRANÇOISE GAGNON :

24 Q. [52] Françoise Gagnon pour la Régie. Bonjour,
25 Monsieur Cabana.

1 M. PATRICK CABANA :

2 R. Bonjour.

3 Q. [53] Ma question va être pour vous. C'est suite aux
4 propos de mon collègue, là, quand il parlait au
5 niveau des infrastructures. Est-ce que vous
6 aviez... est-ce que Gaz Métro a pensé peut-être à
7 ajuster sa stratégie de déplacement puis déplacer
8 peut-être juste une partie des... des clients en
9 achats directs à Dawn, si jamais les
10 infrastructures n'étaient pas là, au rendez-vous?

11 R. Je vous dirais qu'à l'heure actuelle, les
12 infrastructures devraient être au rendez-vous.
13 C'est ce qui nous permet de faire en sorte de
14 maintenir la pression. Quand on dit, au niveau de
15 l'Office national... on a déposé une lettre au mois
16 de février à l'Office national de l'énergie, IFFCO
17 a présenté une lettre également, spécifique. Tout
18 le monde met la pression sur l'Office pour leur
19 indiquer : « Il n'y a comme pas d'alternative, il
20 faut... il faut que cette entente-là soit
21 approuvée. » L'OEB s'est avancé pour autoriser des
22 projets pour rencontrer des « deadlines » qui sont
23 serrés, alors tout le monde doit faire du sien pour
24 pouvoir rencontrer ces « deadlines-là », il n'y a
25 pratiquement pas d'alternatives à l'heure actuelle.

1 C'est dommage. Quand on était ici, puis on ne parle
2 pas de ces dossiers-là sur une base régulière,
3 parce que c'est un sujet simple, la menace était
4 réelle. Quand on disait... et on l'a représenté à
5 l'Office, advenant... j'espère qu'il n'y a pas
6 beaucoup de probabilités, mais advenant un cas où
7 l'Office disait : « Moi, je ne veux pas entendre
8 parler de cette entente de règlement là », Gaz
9 Métro n'a pas les capacités, à l'heure actuelle,
10 pour desservir sa franchise en deux mille quinze
11 (2015). Alors, il va falloir... Ce qu'on a vu
12 avant, les guerres, les... que ce soit autant d'un
13 point de vue médiatique à bien des endroits, ça va
14 repartir de plus belle. Ça ne peut pas arriver. On
15 ne le conçoit pas à l'heure actuelle.

16 Q. [54] Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Q. [55] J'imagine que ça serait possiblement
19 intéressant et... mais là je m'avance dans le vide,
20 ça serait probablement intéressant pour la
21 formation qui va étudier le dossier tarifaire deux
22 mille quinze (2015) d'avoir peut-être une mise à
23 jour, justement, sur les infrastructures, sur les
24 dates, sur les...

25 R. On va s'assurer de faire un suivi, oui.

1 Q. [56] Je pense que ça serait intéressant pour
2 l'autre équipe aussi...

3 R. Parfait.

4 Q. [57] ... puis je pense que ça serait intéressant
5 pour l'ensemble des intervenants.

6 R. Il n'y a pas de problème, ça va me faire plaisir.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Regnault, la Régie n'aurait plus de question
9 pour le panel, donc nous serions prêts à les
10 libérer si vous êtes d'accord pour qu'on les
11 libère.

12 Me VINCENT REGNAULT :

13 À moins qu'on les garde encore un peu? Non, c'est
14 bon. On peut les libérer.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, merci, Messieurs. Alors, vous êtes libérés.
17 Merci.

18 Alors, on va procéder au panel 5B. On va
19 rester, Maître Regnault, pendant que les gens vont
20 se placer pour le panel 5B. On se croirait dans une
21 partie de bingo. On est prêt à faire assermenter
22 les témoins?

23

1 PREUVE GM - PANEL 5B

2

3 Me VINCENT REGNAULT :

4 Absolument. Allons-y, Madame la Greffière. Merci.

5

6 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingtième
7 (20ième) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

8

9 RAYMOND CARTER, CPA, CGA, chef de service
10 comptabilité, Gaz Métro, ayant une place d'affaire
11 au 1717, rue du Havre, Montréal;

12

13 KATIA MARQUIER, CPA, CA, directrice contrôle
14 corporatif et budget, ayant une place d'affaires au
15 1717, rue du Havre, Montréal,;

16

17 MARTINE BISAILLON, chef de service immobilisation
18 contrôle des coûts, ayant une place d'affaire au
19 1717, rue du Havre, Montréal;

20

21 CAROLINE PROVENCHER, (sous la même affirmation)

22

23 DAVE RHÉAUME, (sous la même affirmation)

24

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me VINCENT REGNAULT :

5 Merci, Madame la Greffière. Monsieur le Président,
6 avez-vous remarqué que les témoins ne donnent
7 jamais le code postal? Ils donnent toujours
8 seulement l'adresse mais jamais le code postal. En
9 tout cas, moi, j'en serais incapable, ça c'est
10 certain. Débutons sans plus tarder avec les
11 questions introductives puis vous allez devoir,
12 comme on dit en français, « bare with me », là,
13 parce qu'il y a une très longue liste de pièces qui
14 vont être... qui va être adoptée par les témoins de
15 ce panel.

16 (9 h 54)

17 Si on commence avec les curriculum vitae.
18 Bon, ceux de monsieur Rhéaume et de monsieur...
19 celui de monsieur Rhéaume a déjà été adopté, il se
20 trouve à la pièce Gaz Métro-2, Document 21, page
21 25. Monsieur Carter, il se trouve à la page 9,
22 madame Provencher à la page... a également été
23 adopté, c'est vrai. Madame Bisailon, à la page 5
24 et madame Marquier à la page 20. Avez-vous pris
25 connaissance de ces documents, Monsieur Carter,

1 Madame Marquier et Madame Bisailon?

2 Mme KATIA MARQUIER :

3 R. Oui.

4 Q. [58] Vous devez dire oui dans le micro, Monsieur
5 Carter?

6 M. RAYMOND CARTER :

7 R. Excusez-moi, oui.

8 Mme MARTINE BISAILLON :

9 R. Oui.

10 Q. [59] Parfait. Avez-vous des corrections à y
11 apporter?

12 Mme KATIA MARQUIER :

13 R. Non.

14 M. RAYMOND CARTER :

15 R. Non.

16 Mme MARTINE BISAILLON :

17 R. Aucun.

18 Q. [60] Excellent. Alors, on va les produire au
19 dossier de la Régie. Ensuite, passons maintenant
20 aux pièces, les pièces principales, Gaz Métro-5,
21 Documents 1 et 2, pièces B-89 et B-90, ce sont les
22 faits saillants de la présente cause et
23 l'organigramme corporatif. Donc, première pièce,
24 deux premières pièces. Ensuite, Gaz Métro-9,
25 Documents 1 à 10 qui portent les cotes B-101 à B-

1 109 et B-243, ce sont les pièces sur la base de
2 tarification et tutti quanti. La pièce... les
3 pièces Gaz Métro-10, Documents 1 à 10, les pièces
4 B-112 à B-121 qui sont les pièces sur le coût en
5 capital, le coût de la dette, les rapports
6 d'agences de crédit.

7 Et ensuite les pièces de résistance qui
8 vont me prendre un peu plus de temps, la pièce Gaz
9 Métro-1, les Documents 1 à 29, je vais vous
10 épargner pour les fins des notes sténographiques
11 les cotes Régie parce qu'ils ont, ils ne sont pas
12 dans l'ordre et je pense que je ne veux pas
13 endormir personne ici, là, mais elles ont tous...
14 elles ont toutes des cotes Régie.

15 Et enfin, les pièces Gaz Métro-13,
16 Documents 1 et 2, pièces B-159 et B-160, qui sont
17 les deux pièces à l'égard, qui traitent de
18 l'indice, des indices de qualité de service. Donc,
19 ce sont toutes les pièces principales qui sont la
20 responsabilité de ce panel.

21 On passe rapidement aux demandes de
22 renseignements. On a la Gaz Métro-19, Document 1,
23 la pièce B-198, qui est la réponse de Gaz Métro à
24 la demande de renseignements numéro 4 de la Régie.
25 Gaz Métro-19, Document 2, B-324, les réponses de

1 Gaz Métro à la DDR-11 de la Régie, plus
2 particulièrement les questions/réponses 16 à 33.
3 Gaz Métro-19, Document 3, B-371, réponse de Gaz
4 Métro à la demande de renseignements de l'ACIG, les
5 questions 7 ainsi que 9 à 13.

6 Gaz Métro-19, Document 4, les réponses de
7 Gaz Métro à la demande de renseignements de la
8 FCEI, les questions/réponses 10 à 16. Gaz Métro-19,
9 Document 5, B-330, les réponses de Gaz Métro à la
10 demande de renseignements du GRAME, la
11 question/réponse 1. Gaz Métro-19, Document 7,
12 B-332, réponses de Gaz Métro aux demandes de
13 renseignements de SÉ/AQLPA, les questions/réponses
14 3.32 et 3.37.

15 Gaz Métro-19, Document 8, cote Régie B-333,
16 demande de renseignements de... les réponses de Gaz
17 Métro à la demande de renseignements de l'Union des
18 consommateurs, question/réponse 9. Gaz Métro-19,
19 Document 10 ou la cote B-336, qui sont les réponses
20 de Gaz Métro à la demande de renseignements de
21 l'UMQ, les questions/réponses 3, 5 et 6. Et la
22 demande de renseignements... la pièce Gaz Métro-19,
23 Document 12, qui sont les réponses de Gaz Métro à
24 la demande de renseignements numéro 14 de la Régie,
25 questions/réponses 1 et 2. De même qu'une

1 présentation que le panel va utiliser qui porte la
2 cote Gaz Métro-11, Document 31 et la cote Régie
3 B-402, je crois, Madame la greffière?

4 LA GREFFIÈRE :

5 B-404.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 B-404.

8

9 B-0404 : Présentation

10

11 Me VINCENT REGNAULT :

12 Q. [61] Alors, ça complète l'énumération. S'agit-il
13 donc de pièces qui ont été préparées par vous ou
14 sous votre supervision?

15 Mme KATIA MARQUIER :

16 R. Oui.

17 M. RAYMOND CARTER :

18 R. Oui.

19 Mme MARTINE BISAILLON :

20 R. Oui.

21 M. DAVE RHÉAUME :

22 Oui.

23 Q. [62] Merci. Avez-vous des corrections à y apporter?

24 Mme KATIA MARQUIER :

25 R. Non.

1 Q. [63] Non?

2 Mme MARTINE BISAILLON :

3 R. Non.

4 M. RAYMOND CARTER :

5 R. Non.

6 M. DAVE RHÉAUME :

7 Non.

8 Mme CAROLINE PROVENCHER :

9 Non.

10 Q. [64] Parfait. Ces documents donc constituent
11 l'entièreté de votre témoignage écrit aux fins de
12 la présente audience?

13 Mme KATIA MARQUIER :

14 R. Oui.

15 Mme MARTINE BISAILLON :

16 R. Oui.

17 M. RAYMOND CARTER :

18 R. Oui.

19 M. DAVE RHÉAUME :

20 Oui.

21 Mme CAROLINE PROVENCHER :

22 Oui.

23 Q. [65] Merci. Alors, je vous laisse aller, Madame
24 Marquier avec votre présentation, puis évidemment
25 les témoins seront par la suite disponibles pour

1 répondre aux questions des intervenants ou de la
2 Régie. Merci.

3 Mme KATIA MARQUIER :

4 Merci. Madame, Messieurs les régisseurs, bonjour.
5 Alors, nous avons donc effectivement une
6 présentation. Je vous amènerais tout de suite à la
7 page 2. Dans le cadre de la cause tarifaire deux
8 mille quinze (2015), nous avons déposé une
9 proposition d'allègement réglementaire et de mode
10 de partage dans laquelle nous indiquions une
11 réduction récurrente des cotisations au régime de
12 retraite de l'ordre de six point cinq millions
13 (6,5 M) tel qu'il vous est présenté.

14 Et ce, dès l'exercice deux mille quatorze
15 (2014) sur la base d'informations partielles et
16 préliminaires. Nous avons également déposé une
17 demande pour conserver le taux de rendement de huit
18 virgule neuf pour cent (8,9 %), déposé, excusez,
19 dans le cadre du dossier tarifaire deux mille
20 quinze (2015) toujours faisant en sorte que le
21 budget de un point trois millions de dollars
22 (1,3 M\$) consacré en honoraires professionnels pour
23 ce sujet est déposé dans le dossier... demandé dans
24 le dossier tarifaire deux mille quatorze (2014) ne
25 serait plus nécessaire advenant l'approbation de la

1 Régie, bien sûr.

2 Cette réduction totalisant sept point huit
3 millions de dollars (7,8 M\$) fait ainsi baisser
4 l'ajustement tarifaire de distribution, comme vous
5 le voyez, de soixante-quinze point neuf millions de
6 dollars (75,9 M\$) à soixante-huit point un millions
7 de dollars (68,1 M\$) au niveau de l'ajustement
8 tarifaire et au niveau de nos dépenses
9 d'exploitation bien sûr de cent quatre-vingt-seize
10 virgule cinq millions de dollars (196,5 M\$) à cent
11 quatre-vingt-huit virgule sept millions de dollars
12 (188,7 M\$).

13 Ce qui fait baisser du même coup en
14 pourcentage de quatorze point quatre pour cent
15 (14,4 %) l'ajustement tarifaire de distribution à
16 douze point neuf pour cent (12,9 %).

17 La page suivante. L'ajustement tarifaire de
18 distribution de douze point neuf pour cent (12,9 %)
19 est principalement composé du compte d'écart des
20 décisions tardives des tarifs de deux mille treize
21 (2013) et de la remise aux clients en deux mille
22 treize (2013) d'un trop-perçu, alors qu'aucun trop-
23 perçu n'était remboursé en deux mille quatorze
24 (2014).

25 La hausse des dépenses d'exploitation

1 ajustée de la réduction de sept point huit millions
2 (7,8 M) ne représente qu'un virgule un pour cent
3 (1,1 %) du douze virgule neuf pour cent (12,9 %)
4 ajusté.
5 (10h00)

6 Le montant de six point cinq millions
7 (6,5 M) à l'égard des régimes de retraite qui est
8 inclus dans la réduction de sept point huit
9 millions de dollars (7,8 M\$) est expliqué par trois
10 éléments que je vais prendre le temps de vous
11 expliquer. Dans un premier temps, il est important
12 d'indiquer que les excellents rendements des
13 régimes de retraite jumelés à la hausse des taux
14 d'intérêts ont permis d'anticiper une réduction de
15 soixante-trois pour cent (63 %) du déficit de
16 solvabilité des régimes de Gaz Métro passant de
17 cent quatre-vingt-huit millions de dollars (188 M\$)
18 au trente et un (31) décembre deux mille douze
19 (2012) à soixante-dix millions de dollars (70 M\$)
20 au trente et un (31) décembre deux mille treize
21 (2013) sous réserve du rapport final de nos
22 actuaires à l'été prochain. Alors que le rendement
23 attendu de nos régimes de retraite pour l'année
24 civile deux mille treize (2013) était d'environ
25 cinq pour cent (5 %), il a plutôt été en réalité de

1 quatorze pour cent (14 %). Gaz Métro est très
2 satisfaite du rendement de ses régimes de retraite,
3 d'autant plus qu'une part de cette augmentation de
4 rendement s'explique par la mise à jour de sa
5 politique de placement.

6 Dans un deuxième temps, le Gouvernement du
7 Québec a publié en juillet dernier des projets de
8 règlements permettant essentiellement de prolonger
9 les mesures d'allégement présentement en vigueur
10 quant au financement des déficits actuariels.

11 Il faut se rappeler que depuis la crise
12 financière de deux mille huit-deux mille neuf
13 (2008-2009), où des déficits actuariels important
14 s'étaient créés dans les régimes de retraite de
15 nombreuses entreprises québécoises, le Gouvernement
16 du Québec avait à deux reprises permis la
17 consolidation des déficits actuariels de
18 solvabilité et d'amortir sur une période maximale
19 de cinq ans lors des mesures d'allégement annoncées
20 en deux mille neuf (2009) et de dix (10) ans lors
21 des mesures de deux mille onze (2011) des déficits
22 actuariels à l'aide de cotisations d'équilibre.

23 Compte tenu de l'évolution des marchés,
24 depuis cette période, le projet de règlements
25 publié en juillet dernier, qui a été adopté,

1 d'ailleurs, en novembre deux mille treize (2013),
2 soit, précisons-le, après le dépôt de notre demande
3 tarifaire deux mille quatorze (2014), allait
4 permettre quelques mesures dont les deux suivantes
5 que Gaz Métro a retenues. La consolidation des
6 déficits actuariels de solvabilité et
7 l'amortissement des déficits de solvabilité sur une
8 période maximale de dix (10) ans.

9 La consolidation, c'est une mesure
10 ponctuelle qui permet au promoteur du régime comme
11 Gaz Métro de réévaluer le statut des déficits
12 actuariels de solvabilité et de revoir, par
13 conséquent, le niveau des cotisations d'équilibre.
14 Dans le cas de Gaz Métro, au lieu d'avoir des
15 cotisations d'équilibre de l'ordre de vingt-trois
16 millions de dollars (23 M\$) pour l'année civile
17 deux mille quatorze (2014), nos actuaires prévoient
18 plutôt, de façon préliminaire bien sûr, de l'ordre
19 de neuf millions de dollars (9 M\$).

20 Considérant que l'effet de ces mesures
21 d'allégement est déterminé à l'aide d'évaluations
22 actuarielles au trente et un (31) décembre deux
23 mille treize (2013), Gaz Métro a dû attendre les
24 données préliminaires du trente et un (31) décembre
25 deux mille treize (2013) avant de pouvoir en

1 informer la Régie.

2 En troisième élément, à la page suivante,
3 Gaz Métro a aussi dû considérer la mise à jour des
4 tables de mortalité qui dataient de mille neuf cent
5 quatre-vingt-quatorze (1994), qui étaient basées
6 sur la mortalité des retraités américains. En
7 juillet dernier, l'Institut canadien des actuaires
8 a déposé le rapport provisoire aux fins de
9 commentaires sur la mortalité des retraités
10 canadiens. Les constats du rapport sont l'espérance
11 de vie des Canadiens est meilleure que celle des
12 Américains. Autrement dit, les Canadiens vivent
13 plus vieux que les Américains. Et les tables
14 standards actuellement utilisées dans le cadre des
15 évaluations actuarielles sous-estiment
16 l'amélioration de l'espérance de vie qui se
17 poursuit depuis plusieurs années.

18 Lors du dépôt de ce rapport provisoire, le
19 moment à partir duquel il était requis d'utiliser
20 ces nouvelles tables n'était pas encore connu. Le
21 rapport final a été publié par l'ICA en février
22 deux mille quatorze (2014), c'est à ce moment que
23 Aon, nos actuaires, nous ont indiqué de façon
24 préliminaire que la révision des tables de
25 mortalité allait augmenter les cotisations

1 régulières d'environ neuf cent mille dollars
2 (900 000 \$) au premier (1er) janvier deux mille
3 quatorze (2014) et augmenter aussi les cotisations
4 d'équilibre de quatre virgule cinq millions de
5 dollars (4,5 M\$) à compter du premier (1er) janvier
6 deux mille quinze (2015).

7 À la dernière page de notre présentation, à
8 la page 7, Gaz Métro a donc intégré dans le tableau
9 l'impact des mesures d'allégement, en réduction, je
10 le précise ainsi que la mise à jour des tables de
11 mortalité, en augmentation, sur la base de son
12 exercice financier et non sur la base d'une année
13 civile.

14 En effet, il est important de préciser que
15 les montants figurant au tableau, pour l'exercice
16 deux mille quatorze (2014), soit octobre deux mille
17 treize (2013) à septembre deux mille quatorze
18 (2014), se composent des cotisations pour trois
19 mois de l'année civile deux mille treize (2013) et
20 neuf mois pour l'année civile deux mille quatorze
21 (2014).

22 Compte tenu que ces données liées aux
23 mesures d'allégement et aux tables de mortalité
24 sont très préliminaires, qu'elles ne seront
25 confirmées qu'à l'été deux mille quatorze (2014)

1 par le rapport final de nos actuaires et par
2 prudence, pour éviter de prendre d'autres lettres
3 de crédit, Gaz Métro préfère réduire l'enveloppe
4 des dépenses d'exploitation de six point cinq
5 millions de dollars (6,5 M\$) au lieu du sept
6 virgule quatre millions de dollars (7,4 M\$) qui
7 apparaît au tableau pour l'exercice deux mille
8 quatorze (2014) préliminairement calculé,
9 déterminé.

10 Toutefois, il est important de préciser
11 qu'advenant que cette réduction soit plus
12 importante en réalité, l'écart entre le montant qui
13 sera approuvé par la Régie et le montant réel de
14 cotisations affectant l'enveloppe des dépenses
15 d'exploitation servira à rembourser une partie des
16 lettres de crédit prises par Gaz Métro à ce jour.

17 À la lumière de ces nouvelles informations
18 concernant les régimes de retraite nous permettant
19 d'en faire bénéficier la clientèle des deux mille
20 quatorze (2014) et de notre demande de fixer le
21 taux de rendement à huit virgule neuf pour cent
22 (8,9 %) dans le dossier tarifaire deux mille quinze
23 (2015), Gaz Métro propose donc de diminuer de sept
24 virgule huit millions de dollars (7,8 M\$)
25 l'enveloppe des dépenses d'exploitation en

1 réduisant la hausse tarifaire de quatorze virgule
2 quatre pour cent (14,4 %) à douze virgule neuf pour
3 cent (12,9 %) pour l'exercice deux mille quatorze
4 (2014).

5 Si je fais le lien avec la proposition
6 d'allégement dont on a parlé pour deux mille
7 quinze-deux mille dix-sept (2015-2017) et je sais
8 que ce n'est pas le but de notre panel... de notre
9 audience d'aujourd'hui, je vais quand même juste
10 préciser que la base, pour ce dossier et nous
11 aurons la chance d'en reparler, est de cent quatre-
12 vingt-dix millions (190 M), soit notre cause
13 tarifaire déposée moins le six point cinq millions
14 (6,5 M) qui va perdurer dans le temps au niveau du
15 régime de retraite.

16 Pour ce qui est du taux de rendement tel
17 qu'on l'a annoncé, on aimerait revenir en deux
18 mille seize (2016) sur ce dossier. Ce faisant, le
19 budget pour le taux de rendement, nous en aurons
20 besoin un peu plus tard, mais pour ces années-là.
21 Alors je veux juste le préciser si jamais la
22 question revient mais nous sommes, naturellement,
23 en train d'étudier le dossier tarifaire deux mille
24 quatorze (2014); alors pour la proposition du
25 dossier tarifaire deux mille quatorze (2014), c'est

1 bel et bien une dépense d'exploitation ajustée de
2 sept point huit millions de dollars (7,8 M\$) dont
3 il est question. Sur ça, ça complète ma
4 présentation. Je vous remercie.

5 (10 h 07)

6 LE PRÉSIDENT :

7 Donc, le panel est prêt à être contre-interrogé,
8 Maître Regnault. Merci. Maître Sarault pour l'ACIG.
9 Oui. Bon début de matinée, Maître Sarault.

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

11 Merci. Bon début de matinée vous aussi. Merci.

12 Q. [66] Alors ma première question va porter sur votre
13 présentation de ce matin, donc la pièce Gaz
14 Métro-11, Document 31. Et je pense que je n'ai pas
15 vu le numéro, je n'ai pas capté B-402... 404,
16 désolé.

17 La réduction des dépenses d'exploitation de
18 un virgule trois million (1,3 M\$) qui est indiquée
19 à l'acétate numéro 2 au titre du taux de rendement,
20 ça c'est les frais qui auraient été encourus en
21 deux mille quatorze (2014) pour la préparation du
22 dossier du taux de rendement deux mille quinze
23 (2015) n'est-ce pas?

24 Mme KATIA MARQUIER :

25 R. N'est-ce pas, effectivement.

1 Q. [67] Et c'est composé de quoi cette somme de un
2 virgule trois million (1,3 M\$)?

3 R. En fait c'est principalement d'un million de
4 dollars (1 M\$) au niveau d'honoraires
5 professionnels au niveau de l'engagement d'experts
6 dans le dossier et également au niveau des services
7 juridiques.

8 Q. [68] O.K. Alors un million de dollars (1 M\$)
9 d'experts et de services juridiques. Et l'autre
10 trois?

11 R. Non, en fait c'est un million de dollars (1 M\$) au
12 niveau d'experts et trois cent mille dollars
13 (300 000 \$) au niveau de services juridiques.

14 Q. [69] Ah bon, O.K.. Parfait. Et ça, évidemment, vous
15 dites c'est sujet à l'approbation de la Régie à
16 l'égard du dossier 3879-2014, c'est-à-dire que, si
17 la Régie n'accepte pas de maintenir le taux de
18 rendement à huit virgule neuf pour cent (8,9 %)
19 pour l'année deux mille quatorze-deux mille quinze
20 (2014-2015), évidemment, vous vous réservez le
21 droit de déposer une preuve sur le taux de
22 rendement auquel cas cette somme de un virgule
23 trois million de dollars (1,3 M\$) serait engagée?

24 R. Tout à fait.

25

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. C'est exact.

3 Q. [70] Et vous avez dit également que cette somme de
4 un virgule trois million de dollars (1,3 M\$) n'est
5 pas récurrente en ce qu'en deux mille seize (2016)
6 Gaz Métro a l'intention de déposer une preuve
7 élaborée sur la question du taux de rendement, est-ce
8 ce que j'ai bien compris?

9 R. C'est exact. Le dernier examen complet du taux de
10 rendement de Gaz Métro a été fait dans le cadre de
11 la cause tarifaire deux mille douze (2012).

12 Q. [71] Qui a mené à la décision D-2011-182, sauf
13 erreur?

14 R. Je le prends. Je vous crois.

15 Q. [72] Parce que je l'ai utilisée beaucoup dans mon
16 argumentation dans Hydro-Québec et je me suis
17 souvenu du numéro.

18 R. Donc, on pense que dans le cadre de la cause
19 tarifaire deux mille seize (2016), compte tenu
20 qu'il va se passer quatre années, bien trois années
21 sans évaluation complète, il y aurait un examen
22 complet qui serait nécessaire pour évaluer.

23 Q. [73] Et l'ordre de grandeur des frais qui seraient
24 engagés par Gaz Métro pour deux mille seize (2016)
25 serait probablement autour de un virgule trois

1 million (1,3 M\$) encore?

2 R. Similaire, absolument.

3 Q. [74] O.K. Maintenant les régimes de retraite on
4 voit des économies de six virgule cinq millions
5 (6,5 M\$) qui, elles, seraient récurrentes sur
6 l'horizon des trois prochaines années, qui est
7 envisagé dans la cause tarifaire deux mille quinze
8 (2015) n'est-ce pas, si j'ai bien compris?

9 Mme KATIA MARQUIER :

10 R. Oui. Le montant c'est au niveau des cotisations
11 dans l'entièreté. Comme vous avez pu comprendre,
12 c'est autant au niveau des mesures d'allégement que
13 des tables de mortalité mises à jour.

14 Q. [75] Exact. Évidemment, des régimes de retraite, le
15 système des cotisations, les crédits-débits dans
16 les régimes de retraite peuvent être sujets à des
17 écarts prévisionnels, on s'entend. Est-ce que ces
18 écarts prévisionnels pourraient affecter à la
19 hausse comme à la baisse le coût de service de Gaz
20 Métro, c'est-à-dire entraîner soit des trop-perçus
21 ou des manques à gagner ou bien si ça serait capté
22 ailleurs comme, par exemple, dans les lettres de
23 crédit?

24 R. En fait, comme nous l'avons fait dans le passé, on
25 capterait les écarts par les lettres de crédit.

1 Peut-être pour vous dire sur l'horizon de la
2 dernière année, comme je l'ai expliqué, en termes
3 de déficit de solvabilité, les conditions de marché
4 nous ont... en fait comme l'ensemble, vous me
5 direz, des autres régimes a beaucoup amélioré. De
6 sorte que si la moitié de ce qu'on a observé en
7 deux mille quatorze (2014), en deux mille treize
8 (2013), pardon, se reproduit en deux mille quatorze
9 (2014), nous n'aurions plus de déficit.

10 Alors, autrement dit, si les bons résultats
11 qu'on a observés continuent de perdurer, nous
12 n'aurions plus de déficit, ce faisant, il n'y
13 aurait plus de cotisations d'équilibre et donc, on
14 serait en économies. Et ces économies nous
15 permettraient de rembourser en fait les lettres de
16 crédit de vingt et un millions de dollars (21 M\$)
17 qu'on a à l'heure actuelle.

18 Donc, par le jeu des lettres de crédit, là
19 je vous ai expliqué le bon côté des choses, mais
20 dans l'autre côté des choses nous pourrions
21 également prendre davantage de lettres de crédit
22 advenant que ça se détériore.

23 Q. [76] Vous prévaloir du crédit davantage s'il y a
24 des écarts négatifs?

25 R. Tout à fait, mais l'idée étant de faire bénéficier

1 la clientèle le plus possible aussitôt que le
2 déficit naturellement se résorbe et donc de
3 rapidement rembourser les lettres de crédit, et par
4 la suite, naturellement, faire bénéficier la
5 clientèle.

6 (10 h 13)

7 Q. [77] Pour l'allégement tarifaire qui est proposé
8 pour deux mille quinze (2015), peut-être que
9 j'anticipe sur la prochaine cause, on m'arrêtera si
10 c'est le cas, est-ce que je comprends bien que la
11 formule va prévoir d'indexation de l'ensemble des
12 dépenses d'exploitation, donc incluant celles
13 relatives au régime de retraite alors que, dans le
14 système deux mille quatorze (2014), on voit que
15 c'est exclu pour... de la formule paramétrique, par
16 exemple?

17 M. DAVE RHÉAUME :

18 R. Donc, là il y a une deuxième partie, la réponse à
19 votre première partie de la question c'est, oui...

20 Q. [78] C'est inclus.

21 R. ... c'est-à-dire qu'on va inflationner la somme des
22 dépenses d'exploitation, mais comme madame Marquier
23 vient de le dire, même si on inflationne le montant
24 associé au coût du régime de retraite, si jamais il
25 y a un écart, donc forcément ce montant-là est

1 inflationné si la dépense ultime, elle, n'a pas été
2 inflationnée, était stable. Il y aurait un trop...
3 un trop perçu, en réalité, qui serait rembourser
4 des lettres de crédit. Donc, oui, ce montant-là est
5 inflationné mais compte tenu que c'est à travers
6 les lettres de crédit qu'on gère les écarts, c'est
7 un peu équivalent de le traiter comme si c'était un
8 exogène ou une exclusion. C'est-à-dire qu'il n'y a
9 pas d'impact ultimement sur la bonification de Gaz
10 Métro en fin d'année relié à l'écart. Donc...

11 Q. [79] C'est ce qu'on disait tout à l'heure, lorsque
12 j'ai parlé des lettres de crédit?

13 R. C'est exact.

14 Q. [80] O.K. Alors, un petit instant. Pour ce qui est
15 de deux mille quatorze (2014), si j'ai bien compris
16 votre preuve, la formule paramétrique qui est
17 proposée exclut les dépenses d'exploitation
18 associées au régime de retraite?

19 R. C'est exact.

20 Q. [81] Alors, je pose cette question, je pense que je
21 connais la réponse mais en tout cas. Alors, je m'en
22 vais à l'acétate numéro 7, donc la dernière. On me
23 dit que... est-ce qu'on peut tenir pour acquis que
24 les montants des cotisations qui sont indiqués au
25 niveau total, le total des cotisations sont

1 cristallisés, en ce sens que tout écart est imputé
2 aux lettres de crédit?

3 Mme KATIA MARQUIER :

4 R. Imputé en hausse ou en baisse...

5 Q. [82] Oui.

6 R. ... aux lettres de crédit, oui.

7 Q. [83] Merci.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître Turmel, pour la FCEI, s'il vous plaît.

10 Maître Turmel, il est dix heures quinze (10 h 15),
11 est-ce que... vous prévoyez combien de temps?

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Bonjour.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonjour. Vous allez bien?

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui, ça va très bien, vous?

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Il fait beau. Non, il ne fait pas beau.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Je suis rentré tôt.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Alors, écoutez... non, bien, j'avais annoncé

1 quatre-vingt-dix (90) minutes, ce matin on a eu
2 quelques réponses, alors peut-être quarante-cinq
3 (45) minutes à soixante (60) minutes, là, si les
4 choses vont bien. Peut-être un peu moins, quand
5 même.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Est-ce que c'est possible pour vous de m'indiquer,
8 j'aimerais peut-être prendre... qu'on puisse
9 prendre une pause dans quinze (15)... quinze (15),
10 vingt (20) minutes, si c'est possible. Si c'est
11 possible de m'indiquer le moment idéal pour vous,
12 vous levez le « flag » et j'interpréterai votre...

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Quand je sentirai l'odeur de la caféine, je lèverai
15 le bras.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Parfait. Merci, Maître Turmel.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Très bien, merci.

20 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

21 Q. [84] Bonjour, aux membres du panel. André Turmel
22 pour la FCEI. Alors, si vous voulez prendre la
23 pièce B-137, qui est votre preuve... excusez-moi,
24 GM-11, document 14, relativement aux postes
25 additionnels. Donc, GM-11, document 14, page 6.

1 Nous sommes dans la détection des fuites et
2 patrouilles motorisées. Page 6, 6 de 9. Vous me
3 dites quand vous y êtes, Monsieur. Je ne sais pas
4 qui va répondre.

5 (10 h 16)

6 Mme KATIA MARQUIER :

7 R. C'est bon.

8 Q. [85] Alors, aux lignes 15 et suivantes, vous parlez
9 donc du dossier de patrouilles motorisées.
10 Simplement lire pour nous remettre dans le
11 contexte, que ça découle des récentes
12 recommandations, bon, du balisage.

13 Ces recommandations se trouvent dans
14 la pièce GM-11, Document 28 qui font
15 état des résultats du balisage. De
16 plus, pour assurer la sécurité des
17 employés, la patrouille doit se faire
18 à deux employés par véhicule, un
19 s'occupant uniquement de la conduite
20 et le deuxième en temps réel de
21 l'interprétation des données du
22 coordinateur. L'impact sur la main-
23 d'oeuvre est estimé à trois
24 techniciens : ... affaires, un
25 technicien en équipement lourd et un

1 c'était temps plein.

2 Q. [90] C'était temps plein. O.K.

3 R. Mais je vais devoir... Si vous voulez une réponse
4 exacte, il va falloir que je demande aux équipes.

5 Q. [91] On va continuer, puis on va voir si c'est
6 nécessaire.

7 R. D'accord.

8 Q. [92] Mais j'ai compris de la preuve, c'est que vous
9 allez réduire la fenêtre dans le temps pour faire
10 ce travail-là de... j'ai toujours en tête, là, le
11 renifleur, là, mais - comment on l'appelle - cette
12 activité-là finalement.

13 Me VINCENT REGNAULT :

14 Le « sniffer ».

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Le « sniffer ». Je ne voulais pas le dire, mais
17 vous l'avez dit, Maître Regnault.

18 Q. [93] Mais le fait de réduire la fenêtre des
19 activités, de cette activité-là, est-ce que ça a un
20 impact sur le nombre des ETP comme tel? T'sais, je
21 veux dire, au lieu d'avoir à l'année longue sur
22 douze mois, on aurait peut-être deux personnes,
23 mais le fait qu'on réduise la fenêtre de tant sur
24 six mois ou quatre mois, est-ce que ça a un impact
25 sur le nombre d'ETP à embaucher de manière

1 générale?

2 Mme CAROLINE PROVENCHER :

3 R. Quand on exprime nos besoins en équivalent temps
4 plein, c'est toujours mesuré sur l'année. Donc, un
5 équivalent temps plein, ça peut être une personne
6 qui est là pendant douze (12) mois de l'année ou ça
7 pourrait être deux personnes qui sont là pendant
8 six mois. Alors, c'est vraiment ramené en base
9 annuelle. Donc, ça ne veut pas dire que les
10 personnes sont là tout le temps. Ça peut être plus
11 d'effectifs, mais sur une plus courte période.

12 Q. [94] Et dans notre cas ici, vous requérez
13 l'embauche de cinq personnes additionnelles. Je
14 comprends que c'est cinq ETC. On peut le comprendre
15 comme ça, Madame?

16 Mme KATIA MARQUIER :

17 R. C'est ETP.

18 Q. [95] J'ai dit ETC? ETP, oui.

19 R. Équivalent temps plein, c'est ça. ETP.

20 Q. [96] C'est ça?

21 R. Oui, tout à fait.

22 Q. [97] Et ces cinq ETP là, les trois techniciens au
23 bureau, je comprends donc qu'ils vont... il y a des
24 moments dans l'année où ils feront autre chose
25 qu'une activité reliée à la détection de fuites?

1 R. Écoutez, on n'est pas en mesure de répondre. Il
2 faudrait demander à Gilles Dubois et son équipe.

3 Q. [98] Alors, pouvez-vous appeler monsieur... Moi,
4 c'est juste pour vérifier. T'sais, on est ici pour
5 regarder les coûts. On veut comprendre ces coûts
6 additionnels, là. Peut-être qu'ils sont
7 nécessaires, mais on veut comprendre, nous, bon,
8 cinq personnes de plus équivalent temps plein,
9 c'est quand même des salaires importants annuels.
10 On ne veut pas tomber dans la microgestion, mais,
11 bon. Et là-dessus, vous nous dites, donc... Bien,
12 on va continuer notre discussion puis, ensuite, on
13 verra s'il y a lieu de demander un engagement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Regnault, est-ce que vous voulez ajouter?

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Oui. En fait, je n'ai pas de problème avec la façon
18 de procéder que suggère mon collègue. Je voulais
19 juste ajouter. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre
20 que j'ai transmise au début de la semaine, le panel
21 d'aujourd'hui est un panel qui a une assez vaste
22 connaissance de l'ensemble des opérations de
23 l'entreprise. Évidemment, il y a des informations
24 qui sont plus spécifiques ou précises, qui sont
25 moins à leur connaissance. Et vous pouvez compter

1 sur l'entière collaboration du panel pour répondre
2 à vos questions. Ce que je voulais préciser, c'est
3 qu'il y a des gens qui nous écoutez, il y a des
4 gens qui vont relire les notes sténos. Et si jamais
5 pour toutes sortes de raisons on devait préciser ou
6 on était amené à préciser des choses, on va le
7 faire évidemment avec le plus grand plaisir, puis
8 on le fera très rapidement. S'il faut que ce soit
9 demain matin. Je voulais juste ajouter ça.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 D'accord.

12 LE PRÉSIDENT :

13 C'est apprécié. Maître Turmel.

14 (10 h 22)

15 Q. [99] Et lorsque vous dites que vous avez besoin de
16 deux employés par véhicule pour la sécurité, cette
17 conclusion-là de deux véhicule est-ce que ça
18 provient du balisage comme tel ou ça provient d'une
19 autre exigence?

20 Mme KATIA MARQUIER :

21 R. Je vous dirais un amalgame de plusieurs raisons
22 mais particulièrement au niveau du balisage, vous
23 comprendrez également qu'avec les nouvelles lois,
24 on n'a plus le droit à nos téléphones cellulaires
25 dans les voitures, je pourrais vous faire le

1 parallèle que demander à nos conducteurs de camions
2 de regarder également un ordinateur et d'analyser
3 des données n'est fort probablement pas en lien
4 avec ce qu'on nous demande en termes de sécurité
5 pour toute personne qui a un véhicule, alors je
6 vous dirais que c'est un amalgame, autant du
7 balisage que de réglementation, en fait, qui est
8 demandé par tous les conducteurs de véhicules au
9 Québec.

10 Q. [100] O.K. Juste un instant. Juste revenir sur une
11 question préalable, là, qu'on me demande de
12 revenir, tout à l'heure on a parlé du fait de
13 réduire dans une année... un ETP c'est une
14 personne, une personne année, n'est-ce pas ce que
15 vous avez dit? Alors le fait, comme on nous a dit,
16 que dans le cas d'élection de suite, on va réduire
17 la fenêtre de temps pour réaliser cette activité-
18 là, est-ce que le fait de réduire la fenêtre de
19 temps pour réaliser l'activité ça a un impact sur
20 le nombre d'ETP, de manière générale? Donc si on
21 fait une activité que l'on fait sur une année
22 complète, on la fait sur six mois, est-ce que ça a
23 un effet direct sur l'embauche, le nombre d'ETP
24 qu'on a à embaucher dans l'entreprise en général?

25

1 Mme CAROLINE PROVENCHER :

2 R. Écoutez, sur ce point-là, je pense que ce qui est
3 important de mentionner, c'est qu'au niveau du
4 secteur exploitation, il y a toute une masse
5 d'employés qui est gérée. C'est sûr que quand on a
6 des besoins additionnels, on les exprime en
7 équivalent temps plein, mais ce qu'il faut bien
8 comprendre ici, c'est qu'effectivement, il y a
9 certaines activités qui sont déployées dans des
10 périodes plus précises parce que ce n'est pas
11 possible de le faire à l'année longue.

12 Maintenant, l'équipe du secteur
13 exploitation s'assure de moduler les activités à
14 travers son équipe, donc il n'y a pas
15 nécessairement des embauches additionnelles
16 précisément parce qu'on fait des activités sur une
17 période plus courte. Ils vont jouer avec le temps
18 supplémentaire, ils vont réallouer les activités
19 différemment à l'intérieur de l'équipe qui est en
20 place.

21 Q. [101] Et la logique de ce que vous nous dites,
22 c'est que réduire une fenêtre de douze (12) mois
23 sur six mois ou quatre mois, ça n'a pas vraiment
24 d'impact sur l'embauche de... sur le nombre d'ETP
25 comme tel quand vous exprimez vos besoins?

1 Mme KATIA MARQUIER :

2 R. Mais d'autre chose, je ne serais peut-être pas
3 prête à dire qu'on a réduit de douze (12) mois à
4 quatre ou six mois, là, il faudrait qu'on précise
5 avec les équipes, mais de mémoire, la réduction de
6 la fenêtre n'est pas de cette ampleur-là, elle est
7 de quelques semaines et c'est en termes de santé
8 sécurité, justement, pour s'assurer que les gens
9 n'étaient pas dans des conditions climatiques
10 difficiles pour conduire et faire ce travail-là.
11 Donc il faudrait, encore une fois, vérifier avec
12 les équipes d'exploitation, mais ça n'est pas de
13 cette envergure, la réduction dans le temps de ces
14 activités-là.

15 Q. [102] D'accord. Et parlons maintenant des... on
16 comprend ce que les techniciens vont faire, là, un
17 qui conduit puis l'autre qui gère les données,
18 maintenant, qu'est-ce que trois... à l'heure où
19 tout est un peu informatisé, où tout ce qui rentre
20 dans l'auto, dans le véhicule de Gaz Métro est pris
21 en... c'est de l'information prise en compte et
22 tout ça, on se demande qu'est-ce que vient faire
23 trois techniciens en bureau d'affaire. Pouvez-vous
24 m'expliquer un peu, là, quel est le...

25

1 Me VINCENT REGNAULT :
2 Je trouve ça dommage, j'écoute la ligne de
3 questions de Maître Turmel depuis une dizaine de
4 minutes, c'est toutes des questions qui auraient dû
5 être posées à monsieur Dubois qui pouvait donner
6 tous ces détails-là sur le fonctionnement précis de
7 cette tâche-là puis c'est un sujet qui est
8 important, la FCEI coupe sans raison cinq postes
9 pour justement la détection de fuites puis là, de
10 toute évidence, on n'a pas les bonnes personnes. Ça
11 fait que regardez, je ne sais pas quelle est la
12 solution, on va prendre une pause, moi je vais
13 faire un coup de téléphone c'est certain au bureau
14 voir si on n'est pas capable de trouver les bonnes
15 réponses parce que c'est important puis pour moi,
16 ça ne fait pas de doute que ces postes-là doivent
17 être inclus dans notre coût de service puis je ne
18 voudrais pas que la FCEI utilise des réponses que
19 malheureusement les témoins actuels ne sont peut-
20 être pas en mesure de donner pour dire que bien ce
21 n'est pas justifié.

22 LE PRÉSIDENT :
23 Je suis tout à fait, si vous me permettez, Maître
24 Turmel, je suis tout à fait sensible, Maître
25 Regnault, à votre propos, mais en même temps aussi,

1 on se rappelle hier qu'on a scindé il y a trois
2 jours le panel, la démarcation de la ligne des eaux
3 n'était pas tout à fait très très très claire donc
4 si c'est possible, je pense, on va prendre une
5 pause, si c'est possible pour vous d'envisager
6 possiblement que quelqu'un se joigne au panel,
7 quitte à ce qu'on prenne un dîner, j'essaie juste
8 que tout le monde... parce que d'arriver avec des
9 engagements qui n'auront pas de suite, on
10 n'arrivera pas, je pense qu'effectivement, les gens
11 chez vous ont le droit de défendre leur budget et
12 la cause devant nous.

13 En même temps, Maître Turmel, hier, qui
14 était puis on était tous un peu pressés pour
15 essayer de libérer des panels, je veux juste qu'on
16 essaie que tout le monde sorte d'ici... on a tous
17 entendu, on a tous eu les réponses puis que les
18 gens qui sont... parce que ça ne donne rien que les
19 gens se creusent la tête si ce n'est pas eux qui
20 ont la connaissance, alors on va prendre une pause,
21 si vous voulez bien, je vais prendre une pause de
22 vingt (20) minutes puis quand je vais revenir, si
23 vous avez une information dans ces vingt (20)
24 minutes là, je vous dirais d'en informer madame Le
25 Buis, notre greffière. Merci.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2 REPRISE DE L'AUDIENCE

3

4 (10 h 52)

5 LE PRÉSIDENT :

6 Maître Regnault.

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Monsieur le Président, vous voyez qu'il y a une
9 chaise de vide, elle sera comblée sous peu par
10 monsieur Dubois que nous avons réussi à contacter
11 et qui est sur le chemin du retour à la Régie. Ce
12 que je suggère pour qu'on continue à avancer, c'est
13 que maître Turmel peut-être passe à une autre ligne
14 de questions et que par la suite quand monsieur
15 Dubois arrivera il pourra se joindre au panel, on
16 le réassurera et puis maître Turmel pourra
17 poser ses questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Très bon arrangement, merci beaucoup, Maître
20 Regnault. Maître Turmel ça vous va.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui, tout à fait.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Parfait.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Alors, merci à tous. Donc, cette fois-ci on va
3 changer de sujet pour aller dans les technologies
4 de l'information.

5 Me VINCENT REGNAULT :

6 Excusez-moi, à ce sujet-là, parce qu'évidemment
7 j'ai consulté...

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Il me semblait aussi.

10 Me VINCENT REGNAULT :

11 ... j'ai consulté mon confrère sur les questions
12 qu'il avait. Je lui ai demandé une copie de ses
13 feuilles de contre-interro, il n'a pas voulu
14 malheureusement, mais je lui ai quand même demandé
15 les sujets qu'il entendait traiter, il m'a parlé
16 des TI, on a tenté également de demander à monsieur
17 Cabana de revenir, malheureusement monsieur Cabana
18 ne peut pas revenir. Alors, ce qu'on fera si le
19 panel n'est pas en mesure de répondre c'est qu'on
20 prendra des engagements. Ce n'est pas l'idéal, mais
21 c'est... c'est le mieux je pense qu'on puisse faire
22 à l'heure actuelle.

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui, et j'aimerais ça vous mentionner que les
25 questions que je pose sont celles auxquelles

1 monsieur Cabana ne pouvait pas répondre hier. C'est
2 un degré de détail un peu plus, parce qu'il nous
3 renvoyait à des... aux gens, au budget. Alors, on
4 en est là. Merci.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Allez-y.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Q. [103] Bon. Donc, si vous voulez on va travailler
9 avec deux pièces, la pièce B-137 qui est Gaz Métro-
10 11, Document 14, Annexe A. O.K. Un, vous l'aviez
11 dans les mains, c'est bien. Et également la pièce
12 B-327, qui sont les réponses aux questions de la
13 FCEI, réponses de Gaz Métro, B-327. Donc, aux
14 pages... aux questions 13.4 et 13.5, c'est Gaz
15 Métro-19, Document 4, page 49. Vous l'avez?

16 Mme KATIA MARQUIER :

17 R. Oui.

18 Q. [104] Parfait. Alors, on va dans un premier temps à
19 ces questions/réponses-là à propos des projets en
20 TI, il y a deux types de projets, on a appris hier,
21 petits projets, les projets d'envergure. Hier, on a
22 parlé avec monsieur Cabana comme quoi les petits
23 projets, ce sont les projets de dix mille dollars
24 (10 000 \$) et moins. C'est exact, Madame?

25 R. Oui.

1 Q. [105] Et nous on voulait bien comprendre finalement
2 un peu les réponses qu'on a eues aux questions 13.4
3 et 13.5 face au tableau de l'annexe A, qu'on va
4 regarder dans la prochaine minute, O.K. Alors,
5 quand on regarde, là, on vous a demandé à 13.4 avec
6 le tableau en référence, là, si les projets
7 mentionnés sont des flux annuels ou des quantités
8 cumulatives. Vous nous avez répondu à 13.4 que ce
9 sont des flux annuels.

10 Alors, si on va donc dans le tableau en
11 haut intitulé - Variations de portfolio de demandes
12 petits projets. Là, on voit, bon trois cent
13 soixante-douze (372) en deux mille neuf (2009),
14 quatre cent huit (408) et caetera, jusqu'à juin
15 deux mille treize (2013). O.K.

16 Et nous avons, on vous a demandé à 13.5
17 d'indiquer le nombre de projets soumis pour deux
18 mille neuf-deux mille treize (2009-2013), et vous
19 nous avez répondu en haut de la page 50, douze
20 projets en deux mille neuf (2009), et caetera,
21 jusqu'à dix-neuf (19) projets en deux mille treize
22 (2013). Oui, ce sont des projets réalisés.

23 Alors, nous on voulait bel et bien être sûr
24 que votre réponse à 13.5, la question portant sur
25 des petits projets, mais les chiffres que vous me

1 donnez c'est bel et bien pour les petits projets ou
2 des projets d'envergure, parce qu'on était un peu
3 confondu par le nombre de petits projets?

4 R. D'accord. Alors, je comprends que vous avez été
5 confondu parce que nous avons également été
6 confondus.

7 Q. [106] Bon?

8 R. Parce qu'à la question 13.4...

9 Q. [107] O.K.

10 R. ... ça référerait à la note... à la référence (ii).
11 Et la référence (ii) était en fait nous avons
12 compris par différence que c'était à Gaz Métro-11,
13 Doc. 28, page 12, excusez-moi je n'ai pas la
14 référence de la nomenclature de Régie. Et ce
15 document est en fait lié au balisage - balisage de
16 tous les balisages de la compagnie.

17 Alors, la 13.5 était liée à la 13.4 a donc
18 été répondue en lien avec le balisage de toute la
19 compagnie et non en lien avec la référence (iii)
20 qui est en fait le tableau auquel vous faites
21 référence et qui est spécifiquement pour les
22 projets TI. Alors, c'est pourquoi que les réponses
23 qui sont là ne sont pas liées aux projets TI, mais
24 bien au balisage de toute la compagnie, donc, à la
25 référence (ii).

1 Q. [108] O.K. Donc, est-ce qu'on pourrait simplement
2 vous demander de peut-être, on pourrait refaire
3 l'exercice, pas maintenant, mais peut-être un
4 engagement, simplement, nous ce qu'on veut
5 comprendre c'est à l'égard des petits projets, à
6 l'égard des projets d'envergure bien distinguer,
7 distinguer les projets à chaque... pour chaque
8 année, distinguer les projets soumis et les projets
9 réalisés, c'est des... des caractéristiques que
10 vous connaissez bien, pour la période disons à
11 partir de deux mille neuf (2009).

12 R. D'accord. On va prendre l'engagement.

13 LE PRÉSIDENT :

14 L'engagement numéro 7.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Oui.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc, il est bien compris et bien balisé.

19 R. Oui, et vous le voulez pour les années deux mille
20 neuf (2009) à deux mille treize (2013), tel que
21 demandé à 13.5.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. [109] Si vous l'avez, pour qu'on soit dans les
24 mêmes... pour qu'on puisse suivre avec le tableau
25 que vous avez fourni là?

1 R. D'accord.

2

3 E-7 (GM) : À l'égard des petits projets, à
4 l'égard des projets d'envergure,
5 distinguer les projets pour chaque
6 année, distinguer les projets soumis
7 et les projets réalisés, pour la
8 période à partir de 2009 jusqu'à 2013
9 (demandé par la FCEI)

10

11 (10 h 59)

12 Q. [110] Et donc, je vais arrêter là mes questions et
13 si, le cas échéant, on a d'autres questions, là, on
14 verra, selon les réponses aux engagements, on
15 pourra. Parce que je ne veux pas continuer, ça ne
16 me sert à rien si on est sur des mauvaises
17 prémisses. O.K.

18 Alors cette fois-ci nous allons parler du
19 budget Énergie nouvelle. J'avais quelques questions
20 sur le Projet Héritage, on peut peut-être vider ça,
21 toujours dans ETI, si vous le voulez, avant que je
22 quitte.

23 Donc, on a, avec monsieur Cabana, mentionné
24 que le Projet Héritage, Projet SAP, est terminé.
25 C'est exact?

1 Mme KATIA MARQUIER :

2 R. Oui.

3 Q. [111] Et si je vous renvoie à la question 13.7 des
4 demandes de renseignements de la FCEI, là, c'est là
5 pièce 327, GM-19, Document 4. Vous avez le tableau,
6 il y a un tableau réponse là.

7 R. Oui.

8 Q. [112] On vous demandait de ventiler pour les années
9 deux mille dix deux mille treize (2010-2013) les
10 coûts totaux estimés en ressources humaines, en
11 services professionnels externes et masse
12 salariale. Vous avez ventilé les coûts de main-
13 d'oeuvre du Projet Héritage tel que présenté. Et on
14 note quelques petites choses, on a quelques
15 questions.

16 En deux mille douze (2012), le montant est
17 le montant... Attendez un instant. En tout cas, on
18 voit dans un premier temps qu'il y a deux point
19 huit millions (2,8 M\$) de masse salariale qui a été
20 consacré au projet en deux mille onze (2011) et
21 deux point trois (2,3 M\$) en deux mille douze
22 (2012), c'est exact?

23 R. Oui, c'est bien ce qui figure au tableau.

24 Q. [113] Oui, parfait. En deux mille douze (2012), le
25 projet est plus faible, est-ce que c'est parce que

1 le projet s'est terminé avant la fin de l'année à
2 votre connaissance?

3 R. De mémoire, oui.

4 Q. [114] O.K. Et à l'égard du deux point huit millions
5 (2,8 M\$) de masse salariale, ça correspond, est-ce
6 que l'on comprend que ça correspond ou ça pourrait
7 correspondre à combien de postes en équivalent ETC,
8 si vous avez le... ETP, excusez, employés à temps
9 complet. Non, parce qu'il y a aussi ETC qui est
10 utilisé, je pense, employé temps complet. Dans
11 Hydro. Ah! O.K., voilà. Encore un dossier où il va
12 falloir faire preuve de...

13 R. Je n'ai pas l'information précisément.

14 Q. [115] Serait-il possible d'obtenir un engagement
15 donc.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Engagement numéro 8.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Q. [116] À l'égard de la pièce GM-19, Document 4,
20 fournir le nombre d'ETC, ETP, pardon.

21 M. DAVE RHÉAUME :

22 R. ETP.

23 Q. [117] En lien avec le deux point huit millions
24 (2,8 M\$) de masse salariale exprimée.

25

1 E-8 (GM) : Fournir le nombre d'ETP en lien avec
2 le montant de 2,8 M\$ exprimé à la
3 pièce GM-19, Document 4 (demandé par
4 la FCEI)

5
6 Q. [118] On sait que l'on a vu de la preuve qu'il y a
7 deux cent trente (230) employés d'approvisionnement
8 et réglementation. Je ne pense pas que je vous
9 apprenne ça, là, la preuve nous indique qu'il y
10 deux cent trente (230) employés en « appro » et en
11 réglementation. C'est GM-11, Document 14 au cas où.
12 J'imagine que vous savez que vous avez deux cent
13 trente (230) employés. De ces deux cent trente
14 (230) employés en « appro » et en réglementation,
15 combien y en a-t-il en TI?

16 R. Juste un instant, s'il vous plaît.

17 Q. [119] Oui. Je peux vous donner la source que j'ai
18 là, pour deux cent trente (230). C'était B-137,
19 GM-11, Document 14, page 1.

20 Mme KATIA MARQUIER :

21 R. Oui on confirme, effectivement, deux cent trente
22 (230) à Gaz Métro-11, Doc. 14, page 1.

23 Q. [120] Et de ces deux cent trente (230) employés,
24 combien sont assujettis au travail sous la rubrique
25 TI?

1 R. Je n'ai pas le détail précisément.

2 Q. [121] O.K. Alors un engagement suivant.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Engagement 9.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. [122] Fournir le nombre d'employés TI au sein des
7 deux cent trente (230) employés approvisionnement
8 et réglementation, et ce, en termes d'ETP.

9

10 E-9 (GM) : Fournir le nombre d'employés TI en
11 termes d'ETP au sein des 230 employés
12 approvisionnement et réglementation en
13 lien avec la pièce GM-11, Document 14,
14 page 1 (demandé par la FCEI)

15

16 Q. [123] Je vous envoie maintenant à B-139 qui est
17 GM-11, Document 15, page 13 de 24. À GM-11,
18 Document 15, page 13 de 24 on y indique que pour
19 les approvisionnements et réglementations, il y a
20 un budget de huit point cent onze mille, huit
21 millions cent onze mille (8 111 000 \$) pour les
22 services professionnels. Vous y êtes? Oui. Et dans
23 cette explication on mentionne, notamment, bon, il
24 y a trois point six millions (3,6 M\$) relativement
25 au droit d'utilisation des différents outils

1 informatiques. Et on mentionne également :

2 Des consultants sont également requis
3 afin de réduire le retard accumulé
4 dans le traitement des demandes de
5 changements informatiques.

6 Six cent mille dollars (600 000 \$).

7 (11 h 05)

8 Q. [124] À votre connaissance, ce six cent mille
9 dollars là (600 000 \$), auquel il est fait
10 référence, c'est combien d'heures ou d'effort que
11 ça représente? D'heures ou de jours, parce qu'on a
12 parlé hier de vingt-quatre mille (24 000) jours,
13 vous savez, dans le retard, là. Si je fais
14 l'appareillage, six cent mille dollars (600 000 \$)
15 c'est combien d'heures ou de jours correspondant en
16 termes travaillés?

17 Mme KATIA MARQUIER :

18 R. Alors, vous demandez...

19 Q. [125] De jours.

20 R. ... si je comprends bien, le nombre de jours de nos
21 consultants externes qui nous accompagnent pour
22 essayer de réduire le retard accumulé en TI, c'est
23 bien ça?

24 Q. [126] À l'égard de ce six cent mille dollars là
25 (600 000 \$), oui.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Est-ce que vous cherchez ce que vient de dire
3 madame Marquier ou vous cherchez...

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Non.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 ... à obtenir l'équivalent en nombre d'heures Gaz
8 Métro puis nombre de jours Gaz Métro?

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 C'est ça.

11 Q. [127] Bien, c'est d'avoir... parce qu'on parle de
12 six cent mille dollars (600 000 \$), c'est des
13 consultants que l'on embauche. Alors, six cent
14 mille dollars (600 000 \$), si on peut fournir en...
15 j'allais dire, en monnaie Gaz Métro, c'est-à-dire
16 en ETP et également en jours/consultant. Parce que,
17 tu sais, les consultants, eux autres, je ne sais
18 pas s'ils fonctionnent en consultants ou en jours.
19 Ce qui est un peu mélangeant c'est parce qu'on
20 parle de vingt-quatre mille (24 000) jours de
21 retard et, ça, ça donne des ETP, j'imagine, ou pas?

22 R. Hum hum.

23 Q. [128] Alors, moi c'est pour le six cent mille
24 dollars (600 000 \$), là...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça correspond à combien.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. [129] Combien en ETP ou combien en jours travail,
5 dans la monnaie que vous désirez?

6 R. O.K. On va... on va essayer d'avoir l'information.
7 La seule chose, ces consultants qui nous
8 accompagnent ne sont pas exclusivement pour
9 remplacer les équivalents temps plein de Gaz Métro
10 pour faire le travail, autrement dit. Ils sont
11 également là pour nous accompagner à revoir
12 l'ensemble de nos projets et à regarder comment
13 nous pouvons optimiser et faire davantage de liens,
14 en fait, dans nos différents projets TI pour être
15 capables d'être le plus efficaces possible. Donc,
16 ils ne sont pas entièrement là pour remplacer du
17 travail, en fait, de nos employés mais... en termes
18 de projets à faire mais plutôt en termes de
19 remplacement, en fait, de... comment dirais-je? De
20 gens pour réfléchir à la stratégie du comment
21 attaquer ces projets-là. Mais il n'y a pas de
22 problème, là, je vais quand même tenter d'avoir
23 l'information mais je veux juste qu'on départage le
24 type de travail qui est fait.

25 Q. [130] Bien, le cas échéant, dans la réponse peut-

1 être vous pourriez peut-être donner cette
2 explication-là, qui n'est pas mauvaise, là, et le
3 donner en jours, finalement. On me dit qu'en jours
4 c'est plus payant.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Donc, c'est un engagement 10?

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui. Est-ce que c'est clair, Madame... Non.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Non.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Il ne faut jamais poser cette question-là, Maître
13 Turmel.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Donc, à l'égard de la pièce B-130, soit GM-11,
16 document 15, concernant le six cent mille dollars
17 (600 000 \$) attribués pour les consultants,
18 indiquer le nombre de jours/effort correspondant.
19 Pour le six cent mille dollars (600 000 \$).

20

21 E-10 (GM) : À l'égard de la pièce B-130 (GM-11,
22 document 15), indiquer le nombre de
23 jours/effort correspondant au
24 600 000 \$ (demandé par la FCEI)

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [131] Bon. Alors, ça termine ce volet-là. L'autre,
3 je vais attendre. Pour maintenant aller dans Budget
4 énergies nouvelles et c'est la... Je vais vous
5 laissez finir de prendre vos notes. Donc, B-135, si
6 vous voulez bien. Il y a deux documents avec
7 lesquels on va travailler, donc c'est B-135, qui
8 est la pièce GM-11, document 12, page 6. Et
9 également B-322, qui sont les réponses, question
10 24. B-322.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Regnault, pendant que maître Turmel
13 consulte, je pense que monsieur Dubois est arrivé.

14 Me VINCENT REGNAULT :

15 Absolument. Alors, on peut le...

16 LE PRÉSIDENT :

17 On va peut-être en profiter puis peut-être qu'on
18 aura aussi d'autres réponses qui pourraient arriver
19 pour essayer d'écourter la liste le plus possible.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Excellent.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Alors, si vous pouvez peut-être le faire accéder,
24 on va l'assermenter entre deux questions de maître
25 Turmel.

1 M. GILLES DUBOIS :

2 Vous dites que vous allez en profiter, là, ce n'est
3 pas de moi?

4 LE PRÉSIDENT :

5 Non, jamais, je n'oserais pas. Mais on va profiter
6 de votre présence pour poser toutes les questions
7 qu'on désire, merci de votre retour. On va vous
8 réassermenter, si vous voulez bien, Monsieur
9 Dubois.

10 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingtième
11 (20ième) jour du mois de mars, A COMPARU :

12

13 GILLES DUBOIS, vice-président exploitation, ayant
14 une place d'affaires au 1717, du Havre, Montréal,
15 H2K 2X3;

16

17 LEQUEL, après avoir fait une affirmation
18 solennelle, dépose et dit :

19

20 LE PRÉSIDENT :

21 Alors, c'est noté, tout le monde va... ça va être
22 un test. Alors, Maître Turmel, on revient à vous.
23 Vous complétez la ligne que vous avez déjà
24 commencée puis après ça on va revenir. Est-ce que
25 ça vous va?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Je comprends monsieur Dubois a été assez rapide et
3 efficace pour revenir, je vais revenir... aller
4 immédiatement.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Parfait. Allez-y. Bien, identifier les sujets.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Q. [132] Alors donc, on va parler, Monsieur Dubois,
13 des codes postaux... je veux dire des... Alors
14 donc, des fuites. Vous en avez parlé un peu tout à
15 l'heure.

16 M. GILLES DUBOIS :

17 R. La patrouille motorisée.

18 Q. [133] La patrouille mobile.

19 R. Oui.

20 (11h10)

21 Q. [134] Bon dans les faits, ce qu'on avait... ce que
22 votre preuve générale, là, documentaire, ce que
23 vous avez exprimé c'est que donc vous voulez
24 embaucher, de requérir l'autorisation pour le coût
25 de service d'embaucher cinq employés additionnels,

1 c'est exact, Monsieur?

2 R. C'est exact.

3 Q. [135] O.K. Et dans ces cinq employés additionnels
4 là, il y a trois techniciens de bureau, un
5 technicien en équipements lourds et un technicien
6 en raccordement?

7 R. C'est exact.

8 Q. [136] O.K. Et j'ai compris que pour notamment ce
9 qui a trait aux employés techniques, dans le
10 véhicule, ça prend deux employés, un pour conduire
11 et un pour gérer l'appareillage électronique?

12 R. En fait, jusqu'à maintenant, on en avait un seul.

13 Q. [137] Oui.

14 R. On va, pour une question de santé sécurité, on
15 croit que c'est fort acceptable et même essentiel,
16 là, de ne pas demander à un employé à la fois de
17 conduire un véhicule à une vitesse relativement
18 lente, on parle de trente kilomètres/heure
19 (30 km/h) ou à peu près parce qu'il faut comprendre
20 que ce véhicule-là se promène sur les conduites et
21 que pour l'appareil de détection puisse détecter
22 s'il y a une odeur de gaz ou s'il y a du gaz, bien
23 il faut qu'il circule quand même à une vitesse
24 relativement lente, donc on pense qu'on ne peut pas
25 demander à un employé d'à la fois conduire ce

1 véhicule-là, parfois dans des circulations ou dans
2 des endroits où la circulation est assez intense,
3 parfois non, mais on est en rural parfois aussi,
4 donc la circulation peut-être assez rapide et
5 étudier des données que l'ordinateur va lui
6 envoyer.

7 Q. [138] Et ce choix-là, donc, de deux employés, vous
8 me dites, bon, c'est la sécurité, ça je le
9 comprends mais est-ce qu'il y a... c'est également
10 à cause du balisage, notamment ou à cause des
11 réglementations nouvelles? Tout à l'heure, votre
12 collège, en votre absence, mentionnait que c'était
13 une série de... je veux savoir quel est l'aspect
14 principal, là, déterminant.

15 R. Les deux aspects, je l'ai présenté ce matin, il y a
16 deux... ce dossier-là a été présenté à la direction
17 sous deux volets. Le volet santé et sécurité dans
18 un premier temps, le volet balisage dans un
19 deuxième temps et le balisage ne tenait pas
20 seulement compte du nombre d'employés dans le
21 véhicule, tenait compte également de l'équipement
22 que nous avons choisi d'acheter pour faire la
23 patrouille motorisée. Et de ce que je mentionnais
24 tantôt, qu'aucune gazière en Amérique du Nord
25 faisait de la patrouille motorisée lorsque le sol

1 est gelé ou lorsqu'il y a des pluies abondantes, ce
2 que nous faisons. Alors on s'est adapté, autant au
3 niveau de la santé et sécurité que du balisage.

4 Q. [139] O.K. Et la gestion de l'appareillage
5 électronique par une des personnes, c'est un
6 appareillage moderne, j'imagine, récent, qui
7 rencontre les standards, c'est exact?

8 R. C'est la plus récente technologie qu'on a trouvée
9 sur le marché.

10 Q. [140] O.K. Et donc, une fois que c'est rentré, est-
11 ce que ça nécessite un traitement administratif
12 postérieur à la route qui est faite pour cette
13 journée-là?

14 R. Est-ce que ça nécessite un traitement
15 administratif? Je ne crois pas, mais je ne peux pas
16 vous l'affirmer.

17 Q. [141] Parfait. Et donc, vous ne croyez pas que ça
18 nécessite un traitement ultérieur. C'est une
19 machine qui enregistre puis il ne se passe rien, il
20 ne se passe rien, oups! il se passe quelque chose,
21 là on note, bon... et alors là, que viennent faire
22 les trois techniciens en bureau d'affaires?

23 R. Bien c'est eux qui font la patrouille motorisée.

24 Q. [142] O.K. Donc... O.K. Parce que c'est un peu
25 confondant, là, les trois techniciens en bureau

1 d'affaires, il y a le technicien en équipements
2 lourds, un technicien en raccordement. Qui va sur
3 la route et qui fait la prise de données
4 informatiques?

5 R. En fait, ce sont des techniciens de bureau
6 d'affaires qui font la patrouille motorisée, ce
7 sont des techniciens de raccordement qui vont,
8 suite à une lecture de gaz, faire l'enquête à
9 savoir s'il y a effectivement présence de gaz ou
10 non.

11 Q. [143] O.K. Ça clarifie une des questions qu'on
12 avait mais le fait d'ajouter ces cinq-là de plus,
13 là vous en faites dans une période plus réduite,
14 avec un appareillage plus performant, les gens qui
15 faisaient déjà cette... ce travail-là, donc
16 habituellement, quand il y a une... comment dire,
17 une nouvelle technologie, souvent on a tendance à
18 croire... une nouvelle technologie, je veux dire
19 peut-être un peu moins d'ETP, plus efficient, là
20 vous nous dites qu'il y a une nouvelle technologie
21 mais on double le nombre d'employés nécessaires.

22 R. C'est une bonne question puis je pense avoir une
23 bonne réponse, c'est que la nouvelle technologie,
24 dans ce cas-ci, dans le cas de la détection de
25 fuites, quand on parle de nouvelle technologie, on

1 parle de technologie qui va détecter une plus
2 faible quantité de gaz. Ça ne nous permettra pas
3 d'aller plus vite, ça. Ça ne permettra pas au
4 véhicule de rouler à cinquante kilomètres/heure
5 (50 km/h) quand il doit rouler trente
6 kilomètres/heure (30 km/h). Il devra continuer à
7 circuler à une vitesse aussi lente qu'il circulait
8 avant sauf que la nouvelle technologie va détecter
9 de plus fines particules de gaz dans le sol.

10 Q. [144] O.K. Ça, il n'y a pas de chicane là, ça va
11 bien, on est content, c'est plus sécuritaire,
12 mais...

13 R. Bien en fait, puis si on revient au nombre de
14 techniciens, bien comme on double le nombre de
15 techniciens dans le véhicule, bien le calcul est
16 assez facile à faire, là.

17 (11 h 16)

18 Q. [145] Oui, c'est ça. Ce qui est simple pour vous
19 l'est peut-être moins simple pour nous, là, le fait
20 que vous, tu sais, vous dites donc ça va détecter
21 de manière plus... plus sensible. Est-ce que ça
22 veut dire que le fait qu'il y a plus de détection,
23 à ce moment-là, c'est ça qui présuppose plus de
24 travail pour le technicien en raccordement.

25 R. Oui.

1 Q. [146] O.K.

2 R. Pardon, oui.

3 Q. [147] C'est ça le calcul qui est fait?

4 R. Oui.

5 Q. [148] O.K. Même chose pour le technicien en
6 équipement lourd?

7 R. Oui. Même chose c'est une équipe.

8 Q. [149] O.K. C'est beau. Merci. Ça termine mes
9 questions sur cet aspect-là avec monsieur Dubois.
10 Alors, si vous voulez retourner, là, d'où vous êtes
11 venu, je n'ai pas de problème.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Non, on ne prendra pas la chance, on va attendre la
14 fin de... non, non.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Excusez-moi.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Parce que je suis certain que monsieur Dubois a
19 autre chose à faire que de se promener entre Du
20 Havre et ici.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Excusez-moi.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Donc, on va le garder pour l'instant.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Bien sûr, ce n'est pas à moi de libérer le témoin.

3 LE PRÉSIDENT :

4 C'est plus, oui, c'est à moi, oui, ça va, mais ce
5 n'est pas grave.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Q. [150] Bon. O.K., o.k. Alors, revenons maintenant si
8 vous voulez bien au budget énergies nouvelles, O.K.
9 qui est ici. Donc, il y avait deux pièces. Gaz
10 Métro-11, Document 12, page 6, qui est B-135 et
11 B-322 qui est Gaz Métro-19, Document 2, Annexe 5,
12 page 1. Ça va? Oui. O.K.

13 Mme KATIA MARQUIER :

14 R. Oui.

15 Q. [151] Bon, donc, dans ces tableaux vous présentez
16 les charges du centre de coût 14087 qui sont les
17 énergies nouvelles bien, budget énergies nouvelles,
18 notamment donc les charges sont présentées dans le
19 tableau de l'annexe. Il y a une note de bas de
20 page, de fin de bas de tableau qui indique la chose
21 suivante, en deux mille neuf (2009), bon, c'est
22 l'historique des charges des cinq dernières années
23 du centre de coût 14087 réparties entre activités
24 réglementées et non réglementées et elles sont
25 présentées par catégories pour ces années-là. Et il

1 y a une note de bas de page qui mentionne :

2 En deux mille neuf (2009) et en deux
3 mille onze (2011) les coûts relatifs
4 au centre de technologie du gaz
5 naturel (un virgule trois millions
6 (1,3 M) en deux mille neuf (2009) et
7 un virgule cinq millions (1,5 M) en
8 deux mille onze (2011)) ont été
9 enregistrés au centre de coût 14087,
10 alors que pour les années précédentes
11 et suivantes, ces coûts ont été
12 supportés par une autre unité
13 administrative à l'intérieure de la
14 DAQ, distribution au Québec.

15 Fin de citation. Question bien... bien banale, là,
16 pourquoi ces montants étaient-ils intégrés au
17 centre de coût 14087 durant les années deux mille
18 neuf (2009) et deux mille onze (2011)?

19 R. En fait vous savez on a différents centres de coût
20 chez Gaz Métro, donc, à ce moment-là, on avait...
21 en fait les responsables avaient jugé de l'imputer
22 à ce centre de coût-là. À travers le temps ça a été
23 modifié de par les structures organisationnelles ou
24 les différents responsables. Ceci dit, à travers le
25 temps ça a été à travers l'activité de distribution

1 au Québec. L'autre centre de coût comme on l'a
2 témoigné était au niveau de la distribution au
3 Québec, tout comme le 14087.

4 Q. [152] Et peut-être nous rappeler un peu, quel était
5 le travail effectué par le CTGN? Ça va aller à la
6 technologie dans le gaz naturel, mais simplement
7 pour avoir peut-être un...

8 Mme CAROLINE PROVENCHER :

9 R. Essentiellement le centre des technologies gazières
10 est dédié à la recherche pour... sur les
11 équipements et sur le gaz naturel. Puis le budget a
12 été assez stable autour de un point deux millions
13 (1,2 M) à un point trois millions (1,3 M) au fil
14 des dernières années et a toujours été assumé par
15 la DAQ.

16 M. RAYMOND CARTER :

17 R. Pardon. Je me permettrais de rajouter c'est que ces
18 argents-là ils ont passé dans ce centre de coût-là,
19 mais ils n'ont rien à voir avec les énergies
20 nouvelles dans le sens où on en parle aujourd'hui.
21 Historiquement c'était... c'était le centre de coût
22 dans lequel on imputait ces dépenses-là tout
23 simplement. Et aussi en complément d'information,
24 ce que j'en sais personnellement du CTGN, c'est
25 qu'aussi ils rendent des services au niveau de la

1 distribution au Québec pour différents secteurs à
2 l'exploitation, notamment au niveau du... du groupe
3 du mesurage, mais je ne pourrais pas élaborer plus
4 là-dessus.

5 M. GILLES DUBOIS :

6 R. Mais j'allais ajouter qu'ils ont développé un
7 nouveau pince-tube qu'on appelle haute fouille.

8 Q. [153] Un nouveau?

9 R. Un nouveau pince-tube lors d'un bris par les tiers,
10 ils ont développé pour l'exploitation un nouveau
11 pince-tube haute fouille, de sorte que les
12 techniciens n'ont plus à descendre dans une coupe
13 pour aller interrompre le gaz, ils le font de haute
14 fouille. Ils ont aussi développé des... des pince-
15 tubes pour l'exploitation qui étaient plus légers à
16 manipuler. Donc, au lieu de deux personnes pour le
17 manipuler, une personne pour le manipuler. Donc,
18 c'est le genre de travail que le CTGN fait, entre
19 autres, pour l'exploitation, là, mais pour d'autres
20 services aussi.

21 (11 h 23)

22 Q. [154] O.K. Excusez-moi, haute fouille, ça sonne
23 dix-septième (XVIIe) siècle, il y a peut-être...

24 R. Je suis désolé, c'est nos expressions. C'est que
25 quand on a un bris par un tiers, au lieu qu'un

1 technicien descende dans la coupe pour aller
2 interrompre, pour aller pincer le tuyau avec son
3 pince-tube ordinaire, ils ont inventé une pince-
4 tube de sorte que le technicien peut le faire du
5 haut de la coupe et n'ont pas à descendre dans la
6 coupe.

7 Q. [155] O.K. Merci. Attendez-moi un instant. On se
8 questionnait pourquoi quand on regarde le tableau,
9 là, pourquoi les budgets CTGN avaient été versés
10 dans ce tableau-là, mais c'est du passé alors je
11 pense qu'il y a eu une explication. On va passer à
12 un autre sujet.

13 « Cross Bore », vous n'avez pas un terme
14 français pour ça peut-être, je ne sais pas?

15 R. Croisement d'égouts.

16 Q. [156] Croisement d'égouts simplement la pièce
17 B-139, une question. Donc, GM-11, Document 15, page
18 20, B-139. On est en temps, Monsieur le Président.
19 Donc, à GM-11, Document 15, page 20, cette pièce
20 indique que la prévision deux mille quatorze (2014)
21 de services externes en exploitation pour le projet
22 « Cross Bore » est de cinq cent cinquante mille
23 dollars (550 000 \$). C'est exact?

24 Mme KATIA MARQUIER :

25 R. C'est bien ce qui apparaît à la pièce.

1 Q. [157] Voilà. Soit trois cent quatre-vingt mille
2 (380 000 \$) de plus que la prévision deux mille
3 treize (2013). Est-ce que l'on doit conclure de ça
4 que la prévision deux mille treize (2013) était
5 cent soixante-dix mille dollars (170 000 \$)?

6 R. Par déduction, oui.

7 Q. [158] Parfait. Et là, écoutez, je vous fais
8 référence à une pièce du dossier 3871. Je vais vous
9 donner la cote, là, c'est GM-4, Document 7, page
10 15. Donc, GM-4, Document 7, page 15, de 3871.

11 À l'époque, la dépense prévue pour ce
12 service-là on dit que c'était inférieur de deux
13 cent quatorze mille (214 000 \$) à la prévision et
14 c'est ce que...

15 M. DAVE RHÉAUME :

16 R. Excusez-moi, Maître Turmel.

17 Q. [159] Oui.

18 R. On n'a pas les pièces.

19 Mme KATIA MARQUIER :

20 R. Non, attendez, je l'ai. Gaz Métro-4, Doc.?

21 Q. [160] Doc. 7, page 15.

22 R. Oui, c'est bon, je l'ai. Merci.

23 Q. [161] Parfait. Vous êtes efficace. Merci. Et on
24 essaie de réconcilier ce deux cent quatorze mille-
25 là (214 000 \$), comment le coût, si le budget était

1 de cent soixante-dix mille (170 000 \$) en deux
2 mille treize (2013), bien, ce deux cent quatorze
3 mille-là (214 000 \$) prévu... Excusez-moi, là.
4 Bien, on laisse entendre dans cette pièce qu'il y
5 avait eu un coût inférieur de deux cent quatorze
6 mille (214 000 \$) alors que le budget était cent
7 soixante-dix mille (170 000 \$). Je voulais juste
8 comprendre, là.

9 R. Écoutez, il faudrait que je vérifie pour l'écart
10 de quarante-quatre mille (44 000 \$). Sachez qu'il y
11 aura un panel également qui va venir pour parler
12 spécifiquement de ce sujet-là un peu plus tard en
13 audience. Je n'ai pas de réponse pour vous dire
14 l'écart de quarante-quatre mille (44 000 \$)
15 précisément pourquoi il ne figure pas dans
16 l'explication.

17 Q. [162] O.K.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je vous inviterais peut-être à attendre l'autre
20 panel.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Oui.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Et il y aura peut-être, là à ce moment-là s'ils ne
25 sont pas capables, on va prendre un engagement.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Parce que juste pour ne pas alourdir.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Tout à fait. D'accord. Merci.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Mais vous aurez l'information, Maître Turmel.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 O.K. Merci.

11 Q. [163] Projet Côte-Nord. On a compris de manière
12 générale, bon, que le projet a été suspendu en mars
13 deux mille treize (2013), bon, par Gaz Métro. Et
14 madame Brochu et monsieur Cabana en ont parlé, je
15 pense, quand même. Et je comprends que Gaz Métro a
16 dépensé un point sept million (1,7 M\$) sur ce
17 projet. C'est exact, Madame?

18 R. Vous faites référence à quelle pièce s'il vous
19 plaît?

20 Q. [164] GM-26, Document 1, page 6 du dossier 3871.
21 Donc, c'était versé aux livres, c'est GM-26,
22 Document 1, page 6 du dossier 3871, c'était un
23 point sept million (1,7 M\$). Du dossier 3871. Vous
24 l'apprenez, écoutez, je vous suggère que c'était un
25 point sept million (1,7 M\$) dans votre preuve, là.

1 R. C'est bon. On va prendre votre suggestion.

2 Q. [165] D'accord. Et ce montant-là a été versé dans
3 un compte de frais reportés, nécessairement.

4 R. Oui.

5 Q. [166] D'accord. Et on comprend que seulement neuf
6 cent trente mille dollars (930 000 \$) ont été
7 capitalisés plutôt que un point sept million
8 (1,7 M\$).

9 (11 h 28)

10 R. Vous réferez à quelle pièce pour ces montants-là,
11 c'est la même?

12 Q. [167] GM-26, document 1, page 6.

13 R. O.K. Alors, je vais juste vous demander un petit
14 moment pour la récupérer.

15 Q. [168] Oui, excusez-moi, j'aurais dû l'apporter, là.
16 Il y a beaucoup de pièces.

17 Me VINCENT REGNAULT :

18 La Régie a versé au dossier 3837 un certain nombre
19 de pièces en lien du 3871. Mais cette pièce-ci...
20 moi, je les ai ici, là. Cette pièce-là ne se
21 retrouve pas dans les pièces qui ont été versées
22 par la Régie au dossier de... au 3837. Regardez, je
23 ne ferai pas de chichi ici, là, mais simplement on
24 a besoin de les trouver, là.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Mais je ne veux pas surprendre les gens, peut-être
3 qu'on pourra peut-être juste demander une
4 vérification ou un engagement. Écoutez, parce que
5 si la pièce est trop loin...

6 LE PRÉSIDENT :

7 Ils vont le faire mais on s'entend... on s'entend
8 que maître... puis c'est bon pour tout le monde. Si
9 c'est une pièce qui n'est pas nécessairement au
10 dossier, pour accélérer le débat puis aussi pour
11 permettre que les gens soient plus à l'aise pour
12 répondre. Cela étant dit, maintenant je pense qu'on
13 l'a retrouvée parce qu'il y a des gens très, très,
14 très organisés. Et vous devriez avoir une réponse.

15 R. Gaz Métro... 25, 26...

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Q. [169] 26.

18 R. O.K., c'est bon. Oui, je l'ai. Alors, vous êtes à
19 quelle page?

20 Q. [170] 6.

21 R. Alors, je vais vous demander de répéter votre
22 question. Désolée.

23 Q. [171] Oui, il n'y a pas de problème. Donc, un point
24 sept million (1.7 M) était le... bon, le coût
25 dévolu pour ce projet. Et on comprend que de ce un

1 point sept... qui a été porté au compte de frais
2 reporté. Et de ce montant-là, seulement neuf cent
3 trente mille dollars (930 000 \$) ont été
4 capitalisés, en deux mille treize (2013).

5 R. Je ne trouve pas les chiffres dont vous parlez
6 parce que tous les montants ont été capitalisés.
7 Alors, je ne vois pas le neuf cent mille (900 000)
8 versus le un point sept (1.7), là, je suis désolée.

9 Q. [172] Oui, un instant. Ce que je vais faire c'est
10 que je vais la mettre de côté, je vais revenir avec
11 les pièces, plus facile pour... Parce qu'il y a une
12 explication d'où vient le un point sept million
13 (1.7 M) mais, les pièces, je les ai, vous ne les
14 avez pas, puis je vous les fournirai. Peut-être on
15 pourra le faire en début d'après-midi, quand
16 j'aurai terminé, là. Ça sera ma dernière ligne de
17 questions, si vous me permettez.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Maître Turmel, le panel, je pense, si je peux le
20 libérer avant le dîner, je vais le libérer avant le
21 dîner.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 O.K. Mais on...

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parce que là, je ne sais pas... je ne veux pas vous

1 brusquer mais je crois qu'il y a beaucoup de
2 questions dans la salle, il va y avoir les
3 questions de la Régie. Parce que ce que je vous
4 inviterais c'est qu'on pourrait passer à d'autres
5 intervenants, vous pouvez peut-être travailler avec
6 votre analyste et revenir.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Non, O.K. Excusez-moi, parce que là la pièce que me
9 pointe monsieur Gosselin, c'est une... je crois que
10 c'est une pièce de 3871. J'ai une pièce du dossier
11 actuel, excusez-moi.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Ça, on aime beaucoup ça.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. [173] Alors, Gaz Métro-9, document 2, page 6. Pour
16 savoir d'où vient le un point sept million (1.7 M),
17 là. Excusez-moi pour ce... Il y a beaucoup de
18 papier dans ce dossier. Bien, c'est un tableau
19 intitulé « Annexe 1 - Compte de frais reportés
20 Côte-Nord ». Donc, Gaz Métro-9, document 2, page 6
21 de 6. Et ce que je vous suggère c'est qu'on a fait
22 la somme, dans la première colonne, on parle, dans
23 la colonne « Réel » au trente (30) septembre deux
24 mille douze (2012), à gauche; à l'extrême droite...
25 ou en juillet deux mille treize (2013), bon, il y a

1 trois montants, là : un point deux cent vingt-six
2 mille, trois cent quatre-vingt-douze (392) et cent
3 quatre-vingt-dix-neuf mille (199 000) pour... Bon,
4 le, équipe de projet Gaz Métro, un point deux cents
5 million; relations publiques, trois cent quatre-
6 vingt-douze mille (392 000) et frais légaux et
7 assurances, six cent quatre-vingt-dix-neuf mille
8 (699 000), qui donnent un point... autour de un
9 point... qui donnent... O.K. Excusez. O.K., on y
10 arrive. Alors, la somme de ce que je viens de vous
11 dire, ça fait une somme X. Et après ça, si vous
12 regardez la somme à l'extrême droite de la colonne,
13 il y a trois autres montants pour la même équipe de
14 projets Gaz Métro, il y a deux point six cent
15 cinquante-six mille... deux millions six cent
16 cinquante-six mille (2 656 000). Relations
17 publiques, cinq cent quatre-vingt-deux mille
18 (582 000) et frais légaux et assurances, deux cent
19 soixante-huit mille (268 000). Le comparatif entre
20 réel au trente et un (31) juillet deux mille treize
21 (2013) de la somme de ces trois items-là versus
22 celui en deux mille douze (2012), donne... si on
23 fait le calcul, un point sept million (1.7 M). Bon.
24 Grosso modo. Est-ce que ça fait du sens?

25

1 Mme KATIA MARQUIER :

2 R. Alors, je préciserais donc que l'écart, pour être
3 sûre de vous suivre, l'écart entre le réel au
4 trente et un (31) juillet deux mille treize (2013)
5 pour les trois premières lignes...

6 Q. [174] Oui.

7 R. ... avec le réel au trente (30) septembre deux
8 mille douze (2012), donne un écart de un point sept
9 million (1.7 M).

10 Q. [175] Oui.

11 R. D'accord.

12 Q. [176] Parfait. O.K. Bon. Je suis rendu où? Et de ce
13 un point... Et la question... Bon. Sur le... ce qui
14 a été capitalisé maintenant. On comprend que
15 dans... de la pièce, bon, GM-4, document 7 de 3871,
16 vous avez capitalisé neuf cent trente mille dollars
17 (930 000 \$). Je vous suggère que ça apparaît de
18 votre preuve de la pièce GM-4, document 7, page 1,
19 de 3871. Oui, je vais répéter, pardon, GM-4,
20 document 7, page 1, de 3871... Bon. Puis on l'a.
21 (11 h 35)

22 R. GM-4, Document 7. Quelle page? Pardon.

23 Q. [177] 1. Mais on l'a également... là, on
24 s'améliore, là, on l'a également dans le dossier
25 3837, Gaz Métro-11, Document 15, le fameux neuf

1 cent trente mille (930 000 \$), dans Gaz Métro-11,
2 Document 15, page 1. Donc Gaz Métro-11, Document
3 15, page 1.

4 LE PRÉSIDENT :

5 L'information existe dans les deux, semblerait-il,
6 dans deux documents, Madame Marquier.

7 Mme KATIA MARQUIER :

8 R. Pardon?

9 LE PRÉSIDENT :

10 L'information, il semblerait, est dans deux
11 documents, un ici puis un dans 3871.

12 Mme KATIA MARQUIER :

13 R. J'ai bel et bien Gaz Métro-4, Doc. 7 du précédent
14 dossier. Là, ensuite, la dernière référence?

15 Pardon.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Q. [178] Oui. C'est dans le dossier actuel Gaz
18 Métro-11, Document 15.

19 R. Oui.

20 Q. [179] Page 1, il y a un tableau. À la ligne 36
21 « Projet Côte-Nord », colonne 3, neuf cent trente
22 mille (930 000 \$).

23 R. Oui, c'est bon, je vois les chiffres.

24 Q. [180] Vous le voyez?

25 R. Oui.

1 Q. [181] Donc, la question : Donc, vous semblez avoir
2 capitalisé ce neuf cent trente mille (930 000 \$) là
3 en deux mille treize (2013). Est-ce que ça n'aurait
4 pas dû être un point sept million (1,7 M\$)? Ou
5 pourquoi on arrive à neuf cent trente mille
6 (930 000 \$)?

7 R. Alors, j'ai quatre documents pour vous répondre. On
8 va d'une part revenir sur les éléments du présent
9 dossier. Attendez une petite seconde, je vais juste
10 être sûr d'être à la bonne référence. C'est ça.
11 Alors, vous avez commencé par comparer au trente et
12 un (31) juillet deux mille treize (2013) avec le
13 trente (30) septembre deux mille douze (2012). À la
14 référence Gaz Métro-11, Doc. 15 du tableau, nous
15 avons les colonnes « Budget 2014, Budget 2013 et
16 Projection 2013 ». Alors, la projection, c'est pour
17 douze (12) mois comparativement aux données qui
18 totalisaient le trois cinq zéro six, qui étaient au
19 réel juillet deux mille treize (2013). Donc, on
20 n'est pas sur la même période. Ici, on est en
21 projection et en base douze (12) mois. Alors
22 qu'ici, nous sommes après sept mois... Excusez!

23 Alors qu'à Gaz Métro-9, Doc. 2... Je n'ai
24 pas, excusez, l'équivalent Régie. Nous sommes en
25 date du trente et un (31) juillet deux mille treize

1 (2013). Première chose. Deuxième chose, lorsqu'on
2 regarde Gaz Métro-11, Doc. 15, au niveau des
3 chiffres qui apparaissent à cet égard, c'est au
4 niveau des salaires et avantages sociaux, alors
5 que, à la Gaz Métro-9, Doc. 2, il est indiqué en
6 note de bas de tableau :

7 Inclut salaires, avantages sociaux,
8 frais de déplacement, certains
9 services professionnels, fournitures
10 de bureau et location de bureau.

11 Alors, autrement dit, les montants qui apparaissent
12 à Gaz Métro-11, Doc. 15, donc vous faites
13 référence, mais, là, c'est sûr, ce n'est pas sur la
14 même base, là, O.K., donc il faut prendre ça en
15 considération. Mais si je regarde « budget... ». Je
16 ne peux même pas comparer en fait. Mais bon
17 « projection 2013 », par exemple, qui est quand
18 même sur douze (12) mois, qui ne se compare pas aux
19 sept mois, le neuf cent trente (930 000 \$) dont
20 vous faisiez référence est inclus, à proprement
21 parler, dans les données qui apparaissent là. Mais
22 encore une fois, ils sont en date du trente et un
23 (31) juillet, ne sont pas en date du trente (30)
24 septembre deux mille treize (2013).

25 Q. [182] Et c'est clair, très, très clair. Mais on

1 constate que vous appliquez pour deux mille
2 quatorze (2014) une réduction de cinq cent mille
3 dollars (500 000 \$) des salaires et avantages
4 sociaux pour tenir compte de la suspension du
5 projet. Et, là, on est à GM-11, Document 12. Ça,
6 c'est un autre document. C'est la valse. Écoutez,
7 je m'excuse. Mais il faut... Du présent dossier,
8 Monsieur le Président. GM-11, Document 12, page 2.

9 R. Oui.

10 Q. [183] Donc, en bas de page, il y a un petit carré,
11 un rectangle « Projet Côte-Nord », il y a une
12 réduction de cinq cent mille dollars (500 000 \$).

13 R. Oui.

14 Q. [184] Donc, des neuf cent trente mille dollars
15 (930 000 \$), il y a cinq cent mille (500 000 \$) qui
16 provenait des salaires, c'est exact?

17 R. À la page 2 de Gaz Métro-11, Doc. 12, c'est
18 effectivement une réduction. Ce n'est pas le
19 budget, c'est une réduction du budget considérant
20 la suspension du projet. Donc, c'est cinq cent
21 mille dollars (500 000 \$) de réduction. Juste être
22 certaine de comprendre la question.

23 Q. [185] Bien, ce qu'on comprenait, c'est qu'il
24 restait quatre cent trente mille dollars
25 (430 000 \$) de coûts capitalisés, si notre calcul

1 était bon. Puis on se demandait en quoi
2 consistaient ces coûts capitalisés.

3 R. En termes de salaires?

4 Q. [186] Oui.

5 R. En fait c'est que, en date... jusqu'à la date où on
6 a décidé... en fait, on a pris la décision de,
7 malheureusement, suspendre ce projet, il y a des
8 gens qui, en fait, travaillaient sur ce dossier,
9 comme vous savez, et les semaines qui ont suivi
10 pour fermer les dossiers et le côté administratif
11 ont continué de travailler, mais naturellement à
12 beaucoup moindre échelle. Donc, c'est le travail
13 qui a été fait.

14 Q. [187] Un « phasing down ».

15 R. Exact.

16 Q. [188] Je comprends. O.K. Tout à l'heure sur la
17 question du un point sept million (1,7 M\$) et neuf
18 cent trente mille (930 000 \$), vous avez, bon,
19 donné l'explication que c'était un peu peut-être
20 causé par la... ce n'est pas les mêmes bases de
21 comparaison, pas la même durée dans l'année. Mais
22 si on faisait l'exercice pour comparable pour
23 comparable, t'sais, le un point sept million
24 (1,7 M\$) pourrait un montant supérieur, quelle est
25 l'explication, s'il y en a une, d'avoir capitalisé

1 un montant de neuf cent mille (900 000 \$) par
2 rapport à un point sept million (1,7 M\$)? Ce que je
3 veux dire, c'est que ce n'est pas... Est-ce que
4 vous me dites expliquer ce neuf cent mille
5 (900 000 \$) là sur un point sept (1,7 M\$) que par
6 le fait que ce n'est pas les mêmes périodes dans
7 l'année, mais est-ce qu'il n'y a pas d'autres
8 explications que cela?

9 R. En fait, j'ai donné cette explication-là, mais
10 également la référence à la note 1 du tableau où
11 les montants qui totalisaient trois point cinq
12 millions (3,5 M\$) et d'où vous dégagez l'écart de
13 un point sept million (1,7 M\$), il n'y a pas juste
14 les salaires et avantages sociaux contrairement à
15 l'autre pièce qu'il y a seulement les salaires et
16 avantages sociaux. À cette pièce-là, ces frais de
17 déplacement, certains services professionnels,
18 fournitures de bureau et location de bureau. Alors,
19 ce n'est pas la même base de comparaison en termes
20 de nature également.

21 Q. [189] O.K. Donc quand vous nous dites, là, quand
22 vous nous dites dans la pièce Gaz Métro-11,
23 Document 15 du dossier actuel, le tableau à la
24 ligne 36 le neuf cent trente mille (930 000 \$) qui
25 est là ce n'est que du salaire et avantages

1 sociaux?

2 R. Oui.

3 Q. [190] O.K. Et la dernière question là-dessus, et le
4 reste du montant est capitalisé à quel endroit du
5 un point sept (1,7 M\$)?

6 R. En fait, ici ce n'est pas, ici c'est une
7 présentation, comment dirais-je, de nature de
8 dépenses, là, ce n'est pas une présentation en
9 termes de capitalisation de frais. Mais les autres
10 frais en fait sont, étaient initialement dans les
11 autres lignes et ensuite on les a retranchés pour
12 pouvoir les capitaliser dans les comptes de frais
13 reportés. Donc, ils n'apparaissent pas.

14 Autrement dit, en termes de salaires et
15 avantages sociaux pour les gens affectés au Projet
16 Côte-Nord, initialement, leurs salaires figurent
17 aux lignes supérieures du tableau et ensuite on
18 retranche pour retirer en fait cette somme pour
19 aller capitaliser.

20 Donc, c'est comme une méthodologie en fait
21 de présentation, si vous voulez, qui est propre aux
22 salaires et avantages sociaux alors que le reste
23 des dépenses n'apparaît pas au tableau, on les a
24 imputées, capitalisées, comme vous le dites,
25 directement au compte de frais reportés. C'est une

1 présentation ici différente pour salaires et
2 avantages sociaux versus pour les autres natures.

3 Q. [191] Et au-delà de ce que vous dites, les autres
4 dépenses n'apparaissent pas dans ce tableau-là,
5 c'est exact?

6 R. Exact. Gaz Métro-11, Doc. 15, les autres dépenses
7 affectées encore une fois directement au Projet
8 Côte-Nord qui ont été capitalisées n'apparaissent
9 pas à Gaz Métro-11, Doc. 15.

10 Q. [192] On va arrêter là, je pense que...

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Turmel, vous en avez encore pour combien de
13 temps selon vous?

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Quinze (15) minutes.

16 LE PRÉSIDENT :

17 O.K.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Dix (10) minutes.

20 Q. [193] Sur la formule paramétrique, attendez un
21 instant. Déjà je coupe. Alors vous avez donc dans
22 votre formule de croissance dans votre proposition,
23 un facteur de croissance, pardon, en fonction du
24 nombre de clients. Et, sauf erreur, puis je vais
25 vous faire une présentation de faits, là, puis je

1 vous suggère que tout ça est tiré de votre preuve,
2 là. Mais si vous voulez, je peux vous donner les
3 cotes.

4 En deux mille neuf (2009), bon, le coût
5 moyen...

6 M. DAVE RHÉAUME :

7 R. Juste pour gagner du temps, c'est quoi, dites-moi
8 tout de suite le numéro de la pièce, on va
9 regarder.

10 Q. [194] O.K. B-151.

11 R. GM?

12 Q. [195] GM, Gaz Métro-11, Document 27.

13 R. Merci.

14 Q. [196] Page 7. GM-11, Document 27, page 7. Donc, en
15 deux mille neuf (2009), le coût moyen par client
16 excède sept cent cinquante dollars (750 \$). C'était
17 le calcul qui avait été fait, c'est cent trente-six
18 millions (136 M\$) divisé par cent soixante-dix-neuf
19 mille trois cent onze (179 311) clients. Et je vous
20 renvoie à la référence que je viens de vous donner.
21 Donc, ce que l'on comprend, à chaque client ajouté,
22 la formule ajoute, votre formule ajoute plus sept
23 cent cinquante dollars (750 \$) aux dépenses
24 d'opérations.

25 R. Sujet à la vérification de chiffres, là.

1 Q. [197] Oui, oui, tout à fait.

2 R. Mais oui.

3 Q. [198] Oui. O.K. On essaie de...

4 R. C'est l'esprit.

5 Q. [199] C'est l'esprit. Par ailleurs, quand vous
6 calculez la rentabilité des projets, je comprends
7 que vous utilisez un coût beaucoup plus faible. Ça,
8 vous pouvez au moins me confirmer ça. Dans les
9 faits vous utilisez cent cinquante-sept dollars
10 (157 \$). Est-ce que...

11 R. Je pense qu'il y a beaucoup de discussions autour
12 du montant utilisé, mais je pense que pour cette
13 année c'est le montant qui est utilisé dans le
14 cadre de l'évaluation.

15 Q. [200] Parfait. Donc, ma question. À l'égard de
16 votre plan de développement, là, donc lorsque l'on
17 évalue la rentabilité d'un projet, vous... Bien, la
18 question c'est savez-vous si Gaz Métro utilise un
19 coût marginal d'opération de cent cinquante-sept
20 dollars (157 \$) ou si elle utilise plutôt le coût
21 marginal de court terme que vous évaluez, que l'on
22 évalue à quarante dollars (40 \$) dans la vraie vie,
23 pas le plan de développement?

24 Mme KATIA MARQUIER :

25 R. En fait, à la suite de la décision de la Régie,

1 nous utilisons cette année cent cinquante-sept
2 dollars (157 \$). Toutefois, nous comptons revenir
3 avec une analyse très détaillée dans le dossier
4 tarifaire deux mille quinze (2015) quant au coût
5 marginal. Mais pour confirmer, nous n'utilisons pas
6 quarante (40 \$) mais plutôt cent cinquante-sept
7 (157 \$).

8 Q. [201] Le cent cinquante-sept (157 \$) est utilisé à
9 quelle fin, pour calculer la rentabilité du plan de
10 développement? Oui? Non? Oui?

11 R. Oui.

12 Q. [202] Et également quand vous analysez sur le
13 terrain c'est également cent cinquante-sept dollars
14 (157 \$) que vous utilisez?

15 R. En termes de coût marginal?

16 Q. [203] Oui.

17 R. Pouvez-vous préciser quand vous mentionnez « sur le
18 terrain »?

19 M. RAYMOND CARTER :

20 R. Pardon, est-ce que vous pouvez préciser quand vous
21 dites « sur le terrain » vous faites référence à
22 quoi?

23 Q. [204] Bon, vous avez un projet qui est présenté
24 demain matin, là, sur le terrain, et dans la
25 formule pour évaluer la rentabilité est-ce que vous

1 allez utiliser cent cinquante-sept dollars (157 \$)
2 ou quarante dollars (40 \$)?

3 R. Aujourd'hui nous utilisons cent cinquante-sept
4 (157 \$) depuis qu'on a eu la décision de la Régie
5 d'utiliser cent cinquante-sept dollars (157 \$).

6 11 h 48

7 Q. [205] D'accord.

8 R. Et le 157 est utilisé à la fois pour des projets
9 qui requièrent des investissements et aussi pour
10 des projets qui requièrent seulement des ajouts de
11 charges. Ça fait que quand on parle d'ajout de
12 charge, le 157 il nous pénalise actuellement parce
13 qu'on n'a pas les mêmes investissements, mais on
14 utilise le même coût d'opération.

15 Q. [206] O.K. Alors, on essaie de comprendre, si vous
16 pourriez justifier que le fait que vous utilisez,
17 bien l'ajout d'un client augmente les charges
18 d'exploitation de plus de sept cent cinquante
19 dollars (750 \$) dans la formule paramétrique que
20 vous proposez encore aujourd'hui, face à ce cent
21 soixante-quinze (175)... à ce cent cinquante-sept
22 dollars (157 \$) qui est dans la réalité utilisé, on
23 essaie d'avoir une utilisation sans... qui...
24 qui... qui...

25

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. J'ai l'impression qu'on a déjà eu cette question-là
3 il y a quelques années?

4 Q. [207] Oui.

5 R. D'abord je pense qu'il importe de préciser qu'on ne
6 dit pas ici dans la pièce sur la formule
7 paramétrique que les dépenses d'exploitation
8 montent de sept cents dollars (700 \$) puis que
9 c'est le chiffre qui doit être fixé. La formule
10 paramétrique, telle que déposée à la pièce Gaz
11 Métro-11, Document 27, sert d'indication.

12 La Régie dans le cadre de la cause
13 tarifaire deux mille treize (2013), je crois que
14 c'était le régisseur Viau, avait suggéré que...
15 avait posé des questions à Gaz Métro à savoir
16 pourquoi vous ne regardez pas ce que le
17 Transporteur fait. On vient de retomber en coûts de
18 service, c'est assez lourd de regarder la question
19 des dépenses d'exploitation, peut-être que si on
20 avait une formule paramétrique ça pourrait être
21 intéressant.

22 Ce qu'on est allé faire à l'époque, c'est
23 de regarder qu'est-ce que le Transporteur fait,
24 puis je ne vous cacherais pas, honnêtement on ne le
25 savait pas. On avait été en mécanisme incitatif

1 pendant les douze dernières années, puis ce n'était
2 pas pertinent pour nous de suivre le modèle du
3 Transporteur dans ce cas-là.

4 Ce qu'on a constaté c'est que c'est une
5 méthode basée sur la croissance, dans leur cas
6 c'est des dépenses de capital, ce n'était pas en
7 nombre de clients. Mais donc on allait appliquer un
8 facteur de croissance, un facteur X, donc, c'était
9 quelque chose d'assez similaire, des concepts avec
10 lesquels on était confortable. La méthodologie la
11 plus simple c'est d'utiliser, dire si la croissance
12 de la clientèle monte de un pour cent (1 %) le coût
13 de service, les dépenses d'exploitation pourraient
14 monter d'un pour cent (1 %), auquel on soustrait le
15 facteur X.

16 Donc, c'est faux de dire qu'on dit
17 carrément qu'à chaque fois qu'on augment d'un
18 client, les dépenses vont monter de sept cents
19 dollars (700 \$), parce qu'on soustrait une partie
20 de cette croissance-là.

21 Ce n'est pas la question que vous me
22 demandez, mais je vais tout de suite l'adresser.
23 Lorsque vous utilisez le cent cinquante-sept
24 dollars (157 \$), vous êtes en train de présumer que
25 les seuls coûts qui augmentent lorsqu'on dessert un

1 client sont les coûts marginaux, que je vais
2 appeler directs, puis qu'on... indépendamment de
3 l'analyse qui doit être faite du cent cinquante-
4 sept dollars (157 \$), la problématique d'utiliser
5 une méthode comme ça sur plusieurs années, c'est
6 que lorsqu'il y a des nouveaux besoins qui se
7 développent, on parlait tout à l'heure des besoins
8 qu'il y a en exploitation ou en TI, bien, ils ne
9 sont pas nécessairement en fonction de la taille de
10 la clientèle. Mais à un moment donné il y a des
11 besoins qui augmentent qui font en sorte que si on
12 laisse simplement les dépenses de Gaz Métro
13 augmenter les coûts directs qui sont causés
14 uniquement par la clientèle, comment on fait un
15 jour pour avoir dans nos budgets la capacité de
16 desservir des clients en ayant des nouveaux modes
17 informatiques ou des nouvelles règles associées à
18 l'exploitation.

19 D'utiliser une approche marginale enlève
20 toute marge de manoeuvre, mais toute capacité du
21 Distributeur à s'adapter à l'évolution de ses
22 besoins d'affaires, la nouvelle réglementation
23 qu'elle soit environnementale, technique, Régie du
24 bâtiment, il n'y a pas de place dans le coût
25 marginal associé aux clients pour rétablir les

1 besoins.

2 Donc, alors que lorsqu'on utilise le coût
3 moyen, bien dans le coût moyen de desservir un
4 client il y a les coûts marginaux associés à ce
5 client-là, mais il y a aussi les coûts d'être un
6 distributeur gazier. Donc, c'est pour ça que pour
7 les fins... pour des fins indicatrices,
8 indicateurs, pour les dépenses d'exploitation,
9 l'utilisation du coût moyen apparaît être la bonne
10 approche. Et ce qu'on retrouve généralement dans la
11 littérature sur le sujet.

12 Q. [208] O.K. Et juste pour terminer là-dessus, là,
13 mais ce que vous proposez dans votre formule est-ce
14 que ça découle de manière générale de nouvelles
15 normes, nouvelles législations, ou quel est le...
16 le double... le conducteur, le « driver »?

17 R. Le « driver » c'est de dire qu'actuellement on a,
18 si on part de deux mille neuf (2009) comme
19 référence, donc pas actuellement, on avait cent
20 soixante-dix-neuf mille (179 000) clients, puis on
21 avait des dépenses d'exploitation, là, sans fonds
22 de pension de cent trente-cinq mille dollars
23 (135 000 \$)... cent trente-cinq millions (135 M).
24 Donc, le coût moyen par client est de sept cents
25 dollars (700 \$) puis que ça c'est le point de

1 départ.

2 Donc, si on se demande le... le... dans le
3 cadre du mécanisme incitatif, l'expert qui avait
4 regardé le facteur X, avait conclu que pour les
5 dépenses d'exploitation la variable explicative,
6 essentiellement la seule, qui explique la
7 croissance des dépenses d'exploitation c'est le
8 nombre de clients.

9 Donc, pour un distributeur gazier ce n'est
10 pas le fait d'avoir un plus gros réseau qui
11 augmente les dépenses d'exploitation, le plus, oui,
12 il y a une corrélation, mais le facteur déterminant
13 c'est le nombre de clients. Donc, on utilise le
14 nombre de clients pour dire à mesure que la taille
15 de la clientèle va augmenter, c'est normal qu'il y
16 ait une croissance dans les dépenses
17 d'exploitation.

18 Q. [209] Dans votre formule que vous proposez est-ce
19 que l'évolution des coûts découlant d'une nouvelle
20 norme ou législation est prise en compte dans la
21 formule?

22 (11 h 55)

23 R. Elle l'est indirectement parce que lorsqu'on part
24 du coût moyen que ça coûte desservir un client, il
25 y a la réalité, qui n'est pas seulement les coûts

1 directs et non pas seulement les coûts marginaux,
2 mais l'écart en... disons, votre cent cinquante-
3 sept dollars (157 \$) puis le sept cents dollars
4 (700 \$), c'est tous les coûts associés à offrir le
5 service qui ne sont pas directement reliés aux
6 clients. Donc, ces choses-là peuvent évoluer dans
7 le temps puis c'est pour ça qu'on a un facteur X
8 puis un facteur de productivité, qui permet
9 d'anticiper certaines économies d'échelle ou
10 certains gains de productivité qui vont se produire
11 dans le temps.

12 Q. [210] Mais puisque vous ne pouvez pas... je
13 m'attendais à un « Oui » mais vous...
14 Indirectement, est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de
15 la modifier cette... ou d'ajouter...

16 R. Non...

17 Q. [211] ... les nouveaux besoins?

18 R. Non, parce que l'objectif de la... Je pense que
19 lorsque vous posez cette question-là vous oubliez
20 l'idée de la formule paramétrique. L'idée c'est de
21 se simplifier le travail. Si la Régie savait déjà
22 exactement quels allaient être les besoins de Gaz
23 Métro en deux mille quinze (2015), on n'aurait pas
24 besoin de revenir ici en deux mille quinze (2015).
25 La formule, elle sert à donner une indication, à

1 donner une information. De dire : « Écoute, voici
2 une tendance qui apparaît prévisible, qu'on
3 pourrait s'attendre », donc elle vient donner une
4 indication. Si la formule semble démontrer qu'on
5 s'attendrait à une hausse de l'ordre de cinq (5),
6 dix pour cent (10 %) puis qu'on constate une hausse
7 de trente pour cent (30 %), on pose des questions
8 puis on va regarder, est-ce que c'est parce qu'il y
9 a un changement de norme? Donc, on ne peut pas
10 anticiper à l'avance dans la formule, internaliser
11 dans la formule les changements de norme à venir
12 qu'on ne peut pas quantifier aujourd'hui.

13 Q. [212] D'accord. Alors, quelques derniers sujets en
14 rafale. À l'égard de la perte de clients. On a
15 discuté, hier ou avant-hier, avec vos représentants
16 Gaz Métro... ou je pense que c'est madame... la
17 vice-présidente affaires publiques, madame Trudeau,
18 qui... Mon Dieu! je pense que je suis déjà... O.K.
19 J'aimerais peut-être... Excusez-moi, là je vais
20 rentrer dans un sujet. Les nouvelles sont bonnes,
21 j'ai presque terminé. Je voyais toutes mes
22 questions, je croyais que c'était tout pour le coût
23 de service et finalement c'est pour l'autre panel.
24 Alors, j'ai... donnez-moi trente (30) secondes.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Je vous en prie, Maître Turmel.

3 Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. [213] Une seule question. Dernière question dans
5 les TI. Je ne sais pas... je ne sais plus qui
6 regarder, finalement, là, c'est... On a parlé, me
7 semble-t-il, tout à l'heure, d'un montant de trois
8 point six cent mille dollars pour les outils
9 informatiques et, de ce montant, il y avait six
10 cent mille dollars (600 000 \$) prévus pour les
11 consultants. Vous vous souviendrez, Madame...

12 R. Oui. Oui. À Gaz Métro-11, doc 15.

13 Q. [214] Tout à fait.

14 R. Page 13 de 24.

15 Q. [215] Et ma question c'est : En deux mille treize
16 (2013), est-ce que ce montant-là, que vous
17 recommandez cette année, six cent mille dollars
18 (600 000 \$), premièrement, est-ce qu'il était de la
19 même farine, de la même facture en deux mille
20 treize (2013)? Est-ce que c'est un renou... c'est
21 un nouveau... est-ce que c'est un nouveau poste de
22 coût, six cent mille dollars (600 000 \$) ou c'est
23 un six cent mille (600 000) qui est renouvelé par
24 rapport à deux mille treize (2013), si vous avez
25 l'information?

1 R. Attendez une petite seconde, là. De mémoire, ce
2 n'est pas un coût renouvelé, mais je ne veux juste
3 pas vous induire en erreur, je vais juste aller
4 vérifier. O.K. Alors... Oui. Je vous référerai au
5 rapport annuel deux mille treize (2013), Gaz Métro-
6 4, doc 7.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Q. [216] Attendez, je pense que maître Turmel n'est
9 peut-être pas aussi concentré qu'il devrait l'être.
10 Vous pouvez y aller. Vous pouvez répéter.

11 R. Je vous référerai au rapport annuel deux mille
12 treize (2013), Gaz Métro-4, doc 7, à la page 13 de
13 16. Où nous présentions, pour la vice-présidence,
14 approvisionnement et réglementation, spécifiquement
15 pour services professionnels, les écarts entre la
16 réalité deux mille treize (2013) et le budget. Et à
17 la ligne 9 et 10, précisément, de la page 13, on
18 disait, en fait... attendez, 10 et 11... oui. Qu'on
19 avait un montant de cent cinquante-six mille
20 dollars (156 000 \$), pardon, un montant confié à
21 KPMG pour le balisage et l'élaboration du plan
22 d'élaboration. C'est, de mémoire, les honoraires
23 qui ont été engagés spécifiquement pour... pour
24 commencer à travailler, justement, sur le retard
25 accumulé et s'adresser à ce « backlog » dont

1 monsieur Cabana a fait référence un peu plus tôt.
2 Alors, il y a eu un montant de cent cinquante-six
3 mille dollars (156 000 \$) qui a été engagé en deux
4 mille treize (2013) et on demande, en deux mille
5 quatorze (2014), un budget de six cent mille
6 dollars (600 000 \$).

7 (12 h 01)

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Q. [217] O.K. Une dernière question. Donc, sur le...
10 ce que je comprends de la preuve à l'égard des TI,
11 c'est que le balisage vous suggère d'ajouter huit à
12 dix (10) personnes de plus, c'est exact?

13 R. C'est ce que mon collègue vous a dit, oui.

14 Q. [218] O.K. Et j'imagine que, dans le balisage, les
15 compagnies qui ont été balisées sont de différentes
16 tailles et avec toutes sortes de caractéristiques
17 différentes, toutes ne sont pas pareilles à Gaz
18 Métro, c'est exact?

19 R. Tout à fait. C'est rare de trouver une compagnie
20 égale à la nôtre.

21 Q. [219] Alors, comment faites-vous pour partir du
22 balisage et conclure que ça vous prend huit à dix
23 (10) employés de plus? Je veux dire, ça aurait pu
24 être cinq, ça aurait pu être quinze (15), c'est
25 un...

1 R. Écoutez, c'est pourquoi qu'on a fait affaire avec
2 une firme externe pour se faire conseiller et faire
3 cette étude de balisage. Malheureusement, je n'ai
4 pas dans le détail cette... l'information de cette
5 étude, d'autant plus qu'elle est sous pli... elle a
6 été déposée sous pli confidentiel, donc je ne suis
7 pas en mesure d'en parler en détail. Vous pouvez
8 être assuré, par contre, qu'en termes de balisage,
9 ça a été un travail qui a été fait avec beaucoup de
10 rigueur par une firme externe. Donc, je vous
11 référerai à ce rapport.

12 Q. [220] Mais, votre information, est-ce que vous
13 comparez... le huit à dix (10) se compare à la
14 moyenne, à la médiane ou vous n'avez pas
15 l'information?

16 R. Bien, en fait, je pense que c'est écrit dans le
17 rapport. Est-ce que vous voulez que je... j'y
18 réfère?

19 Q. [221] Bien, ça, c'est... dans le confidentiel ça?

20 R. C'est sous pli confidentiel.

21 LA COUR :

22 Non, on n'y réfère pas si c'est sous pli
23 confidentiel.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Oui, c'est ça. O.K.

1 LA COUR :

2 Si vous avez jamais des questions, on avait déjà...
3 il faudrait l'indiquer...

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Oui. Oui.

6 LA COUR :

7 ... pour qu'on fasse une confidentialité.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 O.K.

10 Q. [222] O.K. Ma dernière question, c'est moins à
11 l'égard du rapport du balisage, mais le rapport du
12 balisage donne un rapport, donne des pistes. Mais,
13 vous, comment faites-vous pour... Quel est le lien
14 entre ce rapport-là et le fait que, vous, vous
15 suggérez huit à dix (10) ETP de plus? J'essaie
16 de... de faire...

17 Mme KATIA MARQUIER :

18 R. Bien, en fait, je pourrais vous dire par rapport à
19 la moyenne des autres entités. Et là je dis
20 « moyenne », ça ne veut pas dire que la réponse est
21 « moyenne ». Force est d'admettre que le constat a
22 été de comparer justement les équivalents temps
23 plein ou les employés qu'on a chez nous versus
24 qu'est-ce qui est offert ailleurs pour des services
25 équivalents. Ceci dit, je peux vous dire que, dans

1 la réalité de tous les jours, moi qui suis un
2 service support en finance, on vit et on subit
3 malheureusement le retard accumulé et c'est
4 assurément - et vous avez pu le voir dans... dans
5 des pièces, il y a des retards de projets qui
6 s'accumulent. On a donc... c'est pour ça qu'on a
7 fait affaire avec une firme externe pour voir est-
8 ce que c'est normal d'avoir un backlog comme celui-
9 là et sinon, bien, de quelle amplitude avons-nous
10 besoin pour justement desservir notre clientèle et
11 assurer un service de qualité. Donc, je vous dirais
12 que c'est dans l'objectif dans lequel nos
13 consultants externes nous ont accompagnés et, oui,
14 ça a été déterminé en fonction des autres entités,
15 de leurs besoins et de leur réalité qui pouvaient
16 s'apparenter à nous.

17 Q. [223] Donc, on retient, ce sera mon dernier mot là-
18 dessus, un peu qu'on est près de la moyenne, là.
19 Vous n'avez pas dit « la moyenne », mais on est
20 quand même près de la moyenne.

21 R. Ah! Tout à fait.

22 Q. [224] O.K.

23 R. On ne se crée pas... je pense que notre présidente
24 l'a bien dit, on ne se crée pas des besoins
25 surplus. En fait, on y va vraiment en fonction de

1 ce qu'on a de besoin et de ce qu'on... ce qu'on
2 évalue aux termes d'un équilibre entre un budget le
3 plus... le plus juste et raisonnable et en même
4 temps en assurant de la qualité et de la sécurité
5 au sein de notre organisation. Et peut-être si je
6 peux ajouter.

7 En fait, dans notre budget, vous savez, en
8 début d'année on planifie un budget, mais comme
9 toute personne, en fait, il est difficile dans la
10 réalité de la vie d'arriver à la cent près, si je
11 me permets, à ce budget-là. Donc, c'est un peu...
12 je fais le parallèle, l'analogie avec des budgets
13 personnels. Il arrive des imprévus en cours d'année
14 et ces imprévus, en fait, qu'est-ce qu'on fait pour
15 se les permettre quand on connaît notre budget,
16 bien, c'est de faire des choix et de prioriser par
17 rapport à d'autres. Donc, si on regarde ligne par
18 ligne, il est certain qu'il y a des écarts.
19 Parfois, il y a des économies à certains... à
20 certaines vice-présidences, certains postes.
21 Parfois, il y a des surplus ailleurs. Ce qui est
22 important pour nous, c'est d'avoir nos budgets et
23 on croit à ce budget. Ce faisant, on navigue, en
24 fait, à travers la réalité de la vie et pour, en
25 fait, prioriser par rapport à ce qu'on a à faire.

1 Q. [225] Merci. Ça termine mes questions.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Merci, Maître Turmel. Je vais juste valider avec
4 les intervenants qu'il reste, le nombre de temps
5 qu'ils pensent avoir de besoin. Maître Paquet, est-
6 ce que vous allez avoir une ligne de questions?

7 Me GENEVIÈVE PAQUET :

8 Oui. Environ dix, quinze (10-15) minutes.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Donc, maître Paquet, environ quinze (15) minutes.
11 Je prends le temps maximum pour être sûr de ne pas
12 me faire jouer. Maître Boucher-Meunier, est-ce que
13 vous avez un temps?

14 Mme PASCALE BOUCHER-MEUNIER :

15 Cinq, dix (5-10) minutes.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Maître... attendez. Maître Neuman?

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Zéro minute.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Neuman, j'apprécie. Maître Sicard?

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Après discussion avec maître Meunier, plus de
24 question pour UC.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Plus de question pour UC. Et Maître Guay?

3 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

4 Vingt (20) minutes, une seule question pour
5 monsieur Dubois si jamais vous avez l'intention de
6 le libérer.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Est-ce que les... est-ce que les autres, maître
9 Paquet et maître Boucher-Meunier, est-ce que ça va
10 s'adresser à monsieur Dubois?

11 Me GENEVIÈVE PAQUET :

12 Non, pas pour moi.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Parce que je ne veux pas le faire revenir, là.

15 Mme PASCALE BOUCHER-MEUNIER :

16 Non.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Non. La Régie, Maître Cardinal, allez-vous avoir
19 besoin de la présence de maître Dubois? Monsieur
20 Dubois, bien. Maître Dubois est ici, elle nous
21 écoute, ça, c'est certain. Merci.

22 Me AMÉLIE CARDINAL :

23 Non, ça va aller. Merci. Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Maître Regnault, en fait, je vous dirais que le

1 premier choix de... mon premier choix, ce serait de
2 prendre une pause maintenant dîner parce que je
3 pense que les gens sont fatigués. Mon deuxième
4 choix, ce serait de conserver l'entièreté du panel,
5 pour ne pas obliger qu'on prenne de multiples
6 engagements qui, veux veux pas, vont devoir être
7 répondus puis qui alourdisent le travail de la
8 Régie. Alors, à moins que monsieur Dubois nous
9 indique par ses fonctions qu'il doit être retenu,
10 moi, je vous retiendrais encore pour deux heures,
11 c'est-à-dire une heure de dîner et une heure de
12 contre-interrogatoire.

13 M. GILLES DUBOIS :

14 Ça me convient.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Et c'est rare que je le négocie, j'essaie juste
17 d'être courtois avec... parce que je sais que vous
18 n'étiez pas là puis on vous a fait revenir, mais
19 généralement, je... j'aime bien le terme
20 « ordonné », mais j'essaie d'être le plus courtois
21 possible. Écoutez, on va prendre une pause dîner.
22 On va prendre une heure, . Il est midi presque et
23 dix, on revient à une heure dix (13 h 10) et je
24 demanderais donc aux avocats de bien préparer leur
25 ligne de questions et de respecter les temps

1 annoncés parce qu'on a pris du retard.

2 Cela étant dit, tantôt on a vu les
3 questions de maître Turmel qui étaient assez
4 pointues. J'ai vu un panel très très aguerri aussi
5 qui a répondu. Et je vous dirai que tout ça va
6 être... on va pouvoir le lire et tout reprendre et
7 tout recomprendre grâce aux notes sténos. Alors,
8 t'sais, le sténographe joue un rôle important dans
9 notre travail, puis je pense qu'il faut respecter
10 le plus possible les horaires qu'on a pour qu'il
11 puisse faire sa job. Alors, merci et bon appétit.

12

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14

15 (13 h 08)

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bonjour. Alors, nous sommes toujours dans le panel
18 5B, je vois quelqu'un qui est prêt à venir, Maître
19 Paquet, s'il vous plaît. Maître Paquet, pour le
20 GRAME. Alors, contre-interrogatoire du panel 5(B).

21 Me GENEVIÈVE PAQUET :

22 Alors, bonjour, Geneviève Paquet pour le GRAME.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Un instant, Maître Paquet. Je pense que maître
25 Regnault doit s'adresser.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Oui, j'ai en fait, on avait une... on a une réponse
3 à une demande qui a été faite tantôt, en fait la
4 demande c'était à l'égard des budgets relatifs au
5 Cross Bore. Vous avez invité maître Turmel à
6 s'adresser au panel sur la gestion des actifs. Je
7 ne suis pas intervenu, à ce moment-là, parce que je
8 voulais laisser mes gens regarder, mais ils ont la
9 réponse à la question que posait maître Turmel. Je
10 pense que c'est vraiment les..., en termes de
11 budget, je pense que ces gens-là sont vraiment plus
12 le panel approprié pour répondre à la question de
13 maître Turmel.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Pas de problème. Maître Turmel, est-ce que vous
16 voulez vous approcher au micro ou vous allez
17 écouter de votre place? Oui, vous pouvez y aller.

18 Mme KATIA MARQUIER :

19 R. Alors, Maître Turmel, vous nous avez posé comme
20 question tout à l'heure par rapport au projet Cross
21 Bore lorsqu'on comparait en fait deux pièces
22 pourquoi il y avait un budget de cinq cent
23 cinquante mille (550 000) versus on semblait dire
24 une économie de deux cent quatorze mille (214 000).
25 En fait vous nous posez des questions sur les

1 chiffres précisément pour le projet Cross Bore.

2 Alors, je vais y aller par référence de
3 pièce pour rétablir en fait tous les... tous les
4 faits. Lorsqu'on compare avec... alors quand on
5 commence avec le budget actuel, donc, je vous
6 amènerais à Gaz Métro-11, Doc. 15, page 18, c'est
7 la B-0139. O.K.

8 Vous avez à la ligne 31, on indique donc
9 une enveloppe de cinq cent cinquante mille dollars
10 (550 000 \$) est prévue pour continuer les efforts
11 de sensibilisation pour les croisements d'égouts.
12 D'accord. Alors, donc, ça c'est le budget pour
13 l'exercice deux mille quatorze (2014).

14 Ensuite, nous avons à la page 20 du même
15 document, alors, à la ligne 22 à 26 en fait, oui,
16 on parle de termes deux mille treize (2013) :

17 [...] les dépenses associées au
18 programme Cross Bore se sont avérées
19 moins élevées que prévu d'un montant
20 de 128 k\$, atténuée [...]

21 par d'autre chose. En fait, je vous indique ça, je
22 vais vous amener à une autre pièce maintenant qui
23 est la Gaz Métro-4, Document 7, du R-3871 qui est
24 le rapport annuel deux mille treize (2013).

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [226] Page 15?

3 R. À la page 15 effectivement. Vous avez deux cent
4 quatorze mille dollars (214 000 \$). À la ligne 6 et
5 7 :

6 En deux mille treize (2013), les
7 dépenses associées au programme Cross
8 Bore se sont avérées moins élevées que
9 prévues d'un montant de deux cent
10 quatorze mille dollars (214 000 \$).

11 O.K. Alors, si on reconstitue en fait l'histoire,
12 si je peux dire ainsi, ici on compare en fait le
13 budget... le deux cent quatorze mille (214 000)
14 fait référence à l'écart entre le budget deux mille
15 treize (2013) et notre réel deux mille treize
16 (2013). Donc, on est en économie de deux cent
17 quatorze mille dollars (214 000 \$).

18 Alors, qu'à l'autre document, nous parlions
19 du budget deux mille quatorze (2014) de cinq cent
20 cinquante mille dollars (550 000 \$). Et quand on le
21 compare à la prévision deux mille treize (2013) qui
22 est à la page 20 qui est au moment de cent
23 soixante-douze mille dollars (172 000 \$).

24 Nous avons donc, si je compare la prévision
25 deux mille trois (2003) avec le budget deux mille

1 quatorze (2014), nous demandons un budget
2 additionnel de trois cent quatre-vingt mille
3 dollars (380 000 \$) en deux mille quatorze (2014)
4 par rapport à la prévision deux mille treize
5 (2013).

6 Toutefois, encore une fois, quand on
7 compare le réel deux mille treize (2013) par
8 rapport au budget deux mille treize (2013) nous
9 étions en économie de deux cent quatorze mille
10 dollars (214 000 \$). Donc, je viens recamper les
11 chiffres.

12 Q. [227] D'accord.

13 R. D'accord. Est-ce qu'on comprend?

14 Q. [228] Je crois que oui, je vous confirmerai, je
15 pense que oui, ça va. Merci.

16 R. O.K. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 En fait ce que je vous propose, Maître Turmel,
19 c'est que vous pouvez voir avec votre analyste s'il
20 y a quelque chose, revenir pendant que le panel est
21 encore... est encore ici.

22 En parlant de panel, avant de vous laisser
23 la parole, Maître Paquet, Maître Regnault, il est
24 une heure quinze (1 h 15), nous sommes toujours
25 dans le panel 5(B). Je pense, grosso modo, on a vu

1 à la phase 2 du PEN - R-3599-2006

2

3 Donc, si on prend la pièce, la preuve de Gaz Métro,
4 à la page 4, je vous amène à l'indice concernant
5 les émissions de gaz à effet de serre. Le premier
6 paragraphe commence :

7 L'indice des émissions de gaz à effet
8 de serre (GES) vise la réduction
9 annuelle de 350 tonnes équivalente de
10 CO2 des GES découlant des activités de
11 Gaz Métro.

12 Le deuxième paragraphe qu'on retrouve à la page 5
13 lui débute :

14 Le résultat final tient compte des
15 crédits d'émission qui peuvent être
16 obtenus par Gaz Métro et des
17 réductions faites par Gaz Métro qui
18 dépasseraient l'indice de 350 tonnes
19 équivalent CO2.

20 Maintenant, si on prend en parallèle le document
21 que je viens de citer, qui est en fait l'annexe à
22 la décision D-2007-47, qui avait été rendue au
23 dossier R-3599-2006, et qui en fait approuvait le
24 mécanisme incitatif qui avait été convenu lors du
25 processus d'entente négociée. Ici, je vous amène à

1 la page 24 du document qui a été, qui vient d'être
2 déposé, ou à la page 23 en fait. Excusez-moi! À la
3 page 23, on a le même texte par rapport aux
4 émissions de gaz à effet de serre. On retrouve les
5 mêmes paragraphes. Donc, le premier paragraphe qui
6 commence par :

7 L'indice des émissions de gaz à effet
8 de serre (GES) vise la réduction
9 annuelle de 350 T [...].

10 Deuxième paragraphe qui commence également de la
11 même manière :

12 Le résultat final tient compte des
13 crédits d'émission qui peuvent être
14 obtenus [...].

15 Donc, le seul élément qui manque dans votre
16 proposition au présent dossier, c'est ce qui a été
17 souligné en jaune dans votre copie, soit la phrase
18 suivante :

19 Si Gaz Métro procède à l'obtention de
20 crédits d'émission ou si elle utilise
21 ses surplus pour combler le déficit de
22 l'indice d'une année donnée, elle doit
23 multiplier par 5 le déficit à combler
24 puisque les réductions sont
25 considérées être récurrentes pour cinq

1 ans.

2 Donc, on voudrait savoir si Gaz Métro applique ce
3 principe qui avait été approuvé lors du mécanisme
4 incitatif qui est de multiplier par cinq le déficit
5 à combler lorsque Gaz Métro procède à l'obtention
6 de crédits?

7 M. DAVE RHÉAUME :

8 R. En fait, oui, Gaz Métro applique le même, la même
9 règle pour les indices de qualité de service, donc
10 celui sur les crédits de carbone. La seule peut-
11 être variation, c'est, on ne multiplie pas par cinq
12 les crédits à acquérir, on fait l'acquisition de
13 crédits pour des projets récurrents d'un minimum de
14 cinq ans. Donc, les mesures, la mesure qui est
15 financée par Gaz Métro vise des projets récurrents
16 qui vont avoir donc l'impact de cette baisse de
17 crédit... la baisse des émissions de GES pour un
18 minimum de cinq ans.

19 Q. [230] Puis pourquoi vous n'avez pas précisé dans le
20 texte cette manière de procéder, qui est plus
21 précise, en fait, parce qu'on lit le texte, on ne
22 voit pas nécessairement que c'est cette façon-là
23 que vous appliquez pour les crédits? En fait
24 pourquoi vous avez retiré le texte qui était prévu
25 dans l'entente qui était assez clair?

1 R. Bien, en fait, je dirais pas... Dire qu'on a
2 retiré. On a défini comment était... on recopié le
3 texte qui était avant, on n'est pas allé ensuite
4 dans l'étape sur comment allait être calculée
5 l'utilisation des crédits. Je ne peux pas vous dire
6 pourquoi le paragraphe n'a pas été remis jusqu'au
7 bout, mais simplement c'était que les deux
8 paragraphes qui apparaissaient s'appliquer, c'était
9 les deux premiers paragraphes. Ceci dit, l'esprit
10 en effet de ce qui avait été convenu dans le
11 mécanisme incitatif est toujours suivi actuellement
12 chez Gaz Métro.

13 (13 h 19)

14 Q. [231] Si vous dites que ce sont des crédits qui
15 sont valables, là, pour des projets qui sont
16 récurrents pour au moins cinq ans, mais les crédits
17 que vous achetez, eux, c'est pour cinq années ou
18 c'est seulement pour l'année en cours que vous
19 achetez?

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Non. Les crédits, en fait, le... la contribution
22 financière qui est faite donc à ces projets-là
23 permettent la matérialisation du projet, donc
24 l'économie des GES pour toute la durée du projet.
25 Donc, ça revient à dire qu'on paye donc les crédits

1 équivalant pour les cinq années suivantes, là.
2 C'est... on fait une versation (sic) financière à
3 la personne qui exécute le projet qui va permettre
4 de réduire les GES pour la durée de vie de son
5 projet, donc qui est d'un minimum de cinq ans.
6 Donc, je vous dirais, dans les faits, c'est même un
7 peu avantageux parce que s'il y a des crédits... il
8 y a des réductions d'émission de GES qui vont se
9 continuer dans le temps, par exemple, à la sixième
10 ou la septième année - je vous dirais, je n'ai pas
11 le détail du projet, mais je sais que lorsqu'on a
12 posé la question à la personne qui s'occupe de ces
13 programmes-là, elle spécifiait, par exemple, que la
14 dernière... dernière acquisition de crédits,
15 c'était pour un projet de sept ans, donc qui
16 allaient s'appliquer en réduction de GES pour sept
17 année.

18 Q. [232] Et ces crédits-là sont comptabilisés
19 essentiellement pour un an?

20 R. Oui, absolument, absolument. Gaz Métro, si dans le
21 cadre, on fait l'année tarifaire deux mille
22 quatorze (2014), mais si dans le cadre de l'année
23 tarifaire deux mille quinze (2015) on devait à
24 nouveau acquérir des crédits parce qu'on n'avait
25 pas de mesures à l'interne qui étaient suffisantes

1 pour couvrir le trois cent cinquante (350), ce
2 serait un autre trois cent cinquante (350) tonnes
3 de crédits qu'il faudrait acquérir, absolument.

4 Q. [233] Merci. Maintenant, pour préciser un peu, là,
5 cette question-là, je vous demanderais... Je vous
6 réfère à la réponse de Gaz Métro à la demande de
7 renseignements du GRAME, pièce B-330, Gaz Métro-19,
8 Document 5. À la réponse 1.1, à la suite, à la
9 toute fin de votre réponse 1.1 qu'on retrouve à la
10 page 3, Gaz Métro nous indique :

11 Il est à souligner que Gaz Métro a
12 procédé à l'achat de crédits
13 compensatoires pour réaliser
14 l'objectif annuel de 350 tonnes CO2
15 éq. pour les années 2012...

16 et là on indique

17 ... (150 tonnes [...]) et 2013 (325
18 tonnes [...]).

19 Donc, pouvez-vous me... est-ce que vous avez la
20 pièce?

21 R. Oui.

22 Q. [234] Donc, est-ce que vous pouvez confirmer que
23 ces crédits compensatoires-là qui ont été acquis
24 servaient pour des projets qui étaient récurrents
25 pour cinq ans, tel que vous venez de me l'indiquer?

1 R. Je peux vous le confirmer que c'est ma
2 compréhension, en toute transparence. Je ne connais
3 pas exactement ces programmes-là précis. Donc, si
4 vous voulez une confirmation exactement spécifique
5 pour deux mille douze (2012) et deux mille treize
6 (2013), je prendrai un engagement et je vous
7 reviendrais là-dessus.

8 Q. [235] Je vous demanderais, oui, l'engagement, si
9 c'est possible de vérifier.

10 R. Pas de problème. Donc, confirmer si les crédits
11 compensatoires qui ont été acquis pour réaliser
12 l'objectif annuel de trois cent cinquante (350)
13 tonnes de CO2 équivalentes pour les années deux
14 mille douze (2012) et deux mille treize (2013)
15 servaient à des projets récurrents pour cinq ans.

16

17 E-11 (GM) : Confirmer si les crédits
18 compensatoires qui ont été acquis pour
19 réaliser l'objectif annuel de trois
20 cent cinquante (350) tonnes de CO2
21 équivalentes pour les années 2012 et
22 2013 servaient à des projets
23 récurrents pour cinq ans (demandé par
24 le GRAME)

25

1 R. C'est très clair.

2 Q. [236] Cette question s'adressera peut-être à un
3 autre panel, mais si vous êtes en mesure de m'y
4 répondre... On voulait savoir qu'est-ce qui
5 explique d'avoir doublé... En fait, en deux mille
6 douze (2012), le Distributeur a acheté cent
7 cinquante (150) tonnes de... pour une valeur de
8 cent cinquante (150) tonnes de crédits
9 compensatoires et en deux mille treize (2013),
10 trois cent vingt-cinq (325) tonnes, donc qu'est-ce
11 qui... qu'est-ce qui explique, là, qu'on a doublé
12 l'achat de crédits compensatoires pour rencontrer
13 l'objectif annuel de trois cent cinquante (350)
14 tonnes?

15 R. J'ai une réponse, je pense, assez précise à cette
16 question-là. Il faut se rappeler que dans le... là
17 je vais vous donner la pièce exacte. Dans le
18 mécanisme incitatif qui a été déposé dans le cadre
19 de la phase 2 par le groupe de travail, donc qui
20 devait s'appliquer, là, à partir des années deux
21 mille treize (2013), deux mille quatorze (2014),
22 là, donc le mécanisme qui n'a pas été retenu,
23 l'indice de qualité de service sur la réduction des
24 trois cent cinquante (350) tonnes de GES à chaque
25 année disparaissait.

1 Le groupe de travail, dont le GRAME faisait
2 partie, s'était entendu pour le retrait de cet
3 indice de qualité de service-là qui a été remplacé,
4 ceci dit, par d'autres indices de qualité de
5 service à teneur environnementale au développement
6 durable. Donc, il y avait... il y avait un
7 recalibrage, je dirais, des indices de qualité de
8 service. Mais, la raison principale, c'est que Gaz
9 Métro, la très très grande majorité des émissions
10 de GES qu'elle émet encore sont essentiellement
11 hors de son contrôle. Il y a eu énormément de
12 programmes qui ont été faits dans les premières
13 années. On a cet indice de qualité de service-là
14 depuis deux mille (2000), donc on enlève trois cent
15 cinquante (350) tonnes de GES depuis deux mille
16 (2000) de façon récurrente. C'est un... ça a été un
17 beau succès, t'sais, d'avoir réussi, dans ces douze
18 (12) années-là, de mettre en place des mesures qui
19 ont permis de réduire les émissions de GES.

20 Par contre, on arrive à un point où
21 essentiellement la majorité des émissions de GES
22 qui demeurent sont pour les fugitives ou des
23 éléments qui sont relativement hors du contrôle de
24 Gaz Métro ou pour lesquelles, du moins, il n'y a
25 pas encore tant de technologie que ça qui

1 permettrait de réduire davantage. À souhaitez que
2 ça s'en vient.

3 Donc, pour l'instant, les opportunités pour
4 continuer d'enlever trois cent cinquante (350)
5 tonnes de GES à chaque année sont très très
6 limitées. Donc, Gaz Métro a d'ailleurs répondu dans
7 une demande de renseignements, je crois, du GRAME,
8 à l'effet que nous étions ouverts à reconsidérer
9 des modifications aux indices de qualité de service
10 dans le cadre du prochain mécanisme incitatif. Je
11 pense que l'indice sur la réduction, là, d'une
12 cible aussi précise de GES devrait faire partie de
13 ceux qui vont être regardés, voir comment peut-être
14 ça peut être remplacé par quelque chose qui est un
15 peu plus pertinent à cause des besoins
16 contemporains de Gaz Métro, là. Donc, c'est la
17 raison pourquoi... puis je vous dirais, je pense,
18 c'est ce que ça risque d'être pour les prochaines
19 années. C'est que plutôt que des mesures... on est
20 pas mal au bout des mesures qu'on a été capable
21 d'imaginer, donc on est plus en mode achat de
22 crédits si on ne trouve rien.

23 (13h26)

24 Q. [237] Merci. Vous avez répondu également à ma
25 prochaine question, là, donc vous confirmez que

1 vous seriez ouverts à un peu renégocier ou
2 réévaluer la valeur des indices qui sont présentés
3 au présent dossier dans le cadre d'un prochain
4 mécanisme incitatif?

5 M. DAVE RHÉAUME :

6 R. Absolument, là, pour l'instant, on applique la
7 décision de la Régie qui est de reconduire les
8 derniers indices approuvés, on pense que c'est la
9 méthode la plus simple pour arriver à l'allègement
10 réglementaire plus efficace, mais dans un nouveau
11 mécanisme incitatif, ça serait l'occasion de se
12 questionner à savoir, autant la pondération entre
13 les indices que de voir si certains indices doivent
14 carrément être modifiés ou enlevés ou rajoutés.

15 Q. [238] Puis dernière petite ligne de questions. En
16 annexe à notre demande de renseignements, vous nous
17 avez fourni beaucoup d'informations, à l'annexe 1
18 de la demande de renseignements du Grame, vous nous
19 avez fourni un bilan du gaz perdu et à l'annexe 2,
20 l'état du réseau de distribution de gaz. Si je vous
21 amène à l'annexe 2 de la pièce Gaz Métro 19,
22 document 5, à la page 3, où, en fait, on retrouve
23 le tableau de l'état du réseau de distribution de
24 gaz, à la page 3 il y a un... on retrouve
25 également, là, des informations concernant la

1 fréquence d'inspection de la partie du réseau sous
2 protection cathodique.

3 R. Vous êtes où dans la page 3?

4 Q. [239] À la page 3 de l'annexe 2.

5 R. On est là donc mais vous êtes...

6 Q. [240] À la toute fin, en fait, du tableau, la
7 dernière section s'intitule « Fréquence
8 d'inspection ». Donc selon Gaz Métro, là, quel est
9 l'impact sur le bilan du gaz perdu des activités
10 d'inspection de la partie du réseau qui est sous
11 protection cathodique? Est-ce qu'il y a un lien?

12 R. Non, il n'y a pas de lien établi entre la fréquence
13 d'inspection et le taux de gaz perdu.

14 Q. [241] Est-ce que vous pensez que s'il y avait une
15 augmentation de la fréquence d'inspection il
16 pourrait y avoir un impact sur le bilan, donc juste
17 pour préciser?

18 M. GILLES DUBOIS :

19 R. Non plus.

20 Q. [242] Et puis pour la partie du réseau qui n'est
21 pas sous protection cathodique, est-ce qu'il y a
22 des moyens qui sont mis en oeuvre par Gaz Métro
23 pour réduire le bilan de gaz perdu?

24 R. La partie du réseau qui n'est pas sous protection
25 cathodique est en polyéthylène.

1 Q. [243] Donc, il n'y a pas de risque?

2 R. N'a donc pas besoin de protection.

3 Q. [244] Juste un instant.

4 Donc juste pour préciser, Monsieur Dubois, vous
5 disiez qu'il n'y avait pas d'impact, là, entre la
6 fréquence d'inspection du réseau sous protection
7 cathodique mais est-ce que... j'ai peut-être
8 utilisé le terme « gaz perdu » mais par rapport aux
9 émissions fugitives, est-ce que ça pourrait avoir
10 un impact?

11 Q. [245] À ma connaissance, les émissions fugitives
12 sur le réseau sont calculées selon une formule
13 reconnue en Amérique du Nord que nous n'approuvons
14 pas nécessairement parce que nous croyons avoir un
15 réseau plus récent que la majeure partie des
16 distributeurs gaziers en Amérique du Nord et on
17 pense, à ce moment-là, que la formule de calcul
18 nous pénalise, mais ça n'aurait donc pas d'impact,
19 c'est une formule préétablie.

20 Q. [246] Mais pouvez-vous nous indiquer, à ce moment-
21 là, le bien-fondé, à quoi sert le programme
22 d'inspection, pourquoi il y a ces inspections-là,
23 tout simplement pour indiquer c'est quoi le but?

24 R. Juste préciser quelle inspection, le programme des
25 inspections...

1 Q. [247] Les inspections...

2 R. De protection cathodique? C'est évidemment pour
3 protéger l'acier, pour ne pas que l'acier se fasse
4 attaquer et qu'il y ait, de toute évidence, de la
5 corrosion sur le réseau d'acier et qu'il y ait, à
6 ce moment-là, des fuites. Le réseau d'acier est
7 protégé cathodiquement strictement pour le protéger
8 contre la corrosion. C'est pour ça qu'on le
9 protège. Si on ne le protégeait pas, il faudrait
10 qu'on change notre réseau d'acier à tous les cinq
11 ans, dix (10) ans, dépendant du sol dans lequel on
12 l'installe.

13 (13 h 31)

14 M. DAVE RHÉAUME :

15 R. Juste un instant, Maître Paquet.

16 Peut-être juste préciser quelque chose parce que
17 des fois entre le réglementaire, l'exploitation, on
18 ne comprend pas les mêmes choses.

19 Pour ce qui était, parce que vous avez
20 utilisé le mot « fuite fugitive » puis « gaz
21 perdu », donc il n'y a pas de corrélation, donc
22 entre la fréquence d'inspection et ces deux
23 composantes-là qui mènent à des émissions.

24 Toutefois, évidemment, on a des programmes
25 d'inspection qui visent à s'assurer que le réseau

1 est en bonne santé. Et le fait d'avoir un réseau en
2 bonne santé aide à prévenir des situations qui
3 causent des fuites, là, mais qui ne sont pas la
4 même chose que des fuites fugitives.

5 Q. [248] Donc, pour avoir un lien, le programme
6 d'inspection pourrait peut-être être évalué au
7 niveau d'un indice de qualité de service?

8 R. Là par contre, vous faites un pas qu'on pourra
9 peut-être franchir dans une éventuelle réflexion.

10 Q. [249] Oui, effectivement. Non, dans une éventuelle
11 réflexion, là, dans le cadre du prochain mécanisme.

12 R. Absolument. Mais ça apparaît être un type potentiel
13 d'indice de qualité de service.

14 M. GILLES DUBOIS :

15 R. Mais le programme, juste pour préciser, là, que le
16 Programme de protection cathodique fait déjà
17 l'objet d'un suivi par la Régie dans l'entretien
18 préventif.

19 Q. [250] Merci. Je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci, Maître Paquet. Maître Boucher Meunier.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

23 Bonjour. Pascale Boucher Meunier pour le ROEE.

24 Q. [251] Donc, une première question un peu plus
25 générale. Donc, est-ce que vous pouvez me confirmer

1 que le coût de service du Distributeur inclut les
2 frais de gestion et de conception des programmes du
3 PGEÉ et du FEÉ?

4 Mme CAROLINE PROVENCHER :

5 R. Oui, tout à fait.

6 Q. [252] Donc, ça inclut aussi par là même les
7 salaires du directeur général du Fonds en
8 efficacité énergétique, le salaire des conseillers
9 du PGEÉ et le salaire du personnel de DATECH,
10 n'est-ce pas?

11 R. On parle bien du PGEÉ ou du FEÉ? Vous parlez du
12 PGEÉ?

13 Q. [253] Je parle et du FEÉ et du PGEÉ.

14 R. O.K. Mais le FEÉ n'existe plus.

15 Q. [254] Oui.

16 R. Alors il n'y a plus de dépenses d'opérations
17 relatives au FEÉ.

18 Q. [255] Mais il y en a déjà eu?

19 R. Oui, il y a déjà eu des dépenses du FEÉ.

20 Q. [256] Puis à l'époque, donc ça faisait partie du
21 coût de service ce FEÉ-là?

22 R. Le FEÉ faisait partie du coût de service.

23 Q. [257] C'est-à-dire la gestion, le salaire du
24 directeur général du FEÉ faisait partie des coûts
25 de service?

1 R. Je ne peux pas vous répondre avec affirmation, là,
2 alors j'aimerais mieux valider puis prendre un
3 engagement à cet égard-là. Mais, malheureusement,
4 je ne comprends pas, là. Le FEÉ n'existe plus. Si
5 on regarde la cause tarifaire deux mille quatorze
6 (2014), il n'y a pas de dépenses relatives au FEÉ.

7 LE PRÉSIDENT :

8 C'est quoi le lien, Maître Boucher Meunier, que
9 vous essayez de faire avec un organisme que nous
10 avons décidé la fermeture?

11 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

12 C'est-à-dire...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Pour la cause tarifaire présente.

15 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

16 Oui. C'est-à-dire qu'on veut voir, on voudrait
17 avoir des informations sur l'imputabilité, la
18 responsabilité du directeur général du FEÉ quant à
19 la vérification, aux vérifications de base quant
20 aux économies d'énergie qui... prévues dans les
21 diverses mesures proposées aux clients de Gaz
22 Métro.

23 (13 h 37)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Quel est le lien entre ce que vous cherchez à

1 obtenir et la cause actuelle et les recommandations
2 que vous pourriez me faire?

3 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

4 Ici, on porte notre attention sur un programme...
5 sur un programme en efficacité énergétique pour
6 lequel des mesures d'économie d'énergie auraient
7 été surévaluées. Et puis on...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Un programme qui est actuellement sous la gouverne
10 du PGEÉ?

11 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

12 Oui. Oui.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Puis là vous voulez avoir des questions comptables
15 des années antérieures. Je comprends peut-être où
16 vous voulez aller, là, mais j'essaie de trouver le
17 lien... le lien de pertinence dans mon dossier.

18 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

19 C'est-à-dire que c'est... on veut évaluer la
20 responsabilité de Gaz Métro par rapport à des
21 sommes qui auraient été versées en trop par rapport
22 à des programmes en efficacité énergétique.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Et que vous feriez une recommandation à l'actuelle
25 formation ici pour couper, est-ce que c'est ce que

1 je comprends?

2 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

3 C'est ça.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Est-ce que, Gaz Métro, vous vous objectez à trouver
6 l'information?

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Bien, je ne pense pas que ça soit utile ou
9 pertinent. Je pense que vous l'avez bien souligné,
10 Monsieur le Président, je... puis je n'ai pas
11 d'objection, je n'ai pas de problème généralement à
12 prendre des engagements pour permettre à la Régie
13 d'avoir l'ensemble du portrait devant elle, mais je
14 ne veux pas non plus qu'on prenne des engagements
15 qui sont inutiles. Je comprends très... je sais
16 c'est quoi l'argument que tente de faire le ROÉÉ
17 dans sa preuve, puis qu'il tentera de faire au
18 moment de son argumentation, mais je ne vois pas en
19 quoi de savoir si le salaire du directeur du FEÉ
20 est inclus dans notre coût de service avant. Je
21 vous ferai remarquer en passant qu'avant le... le
22 FEÉ a été dissout le trente (30) septembre deux
23 mille douze (2012) et, à cette époque-là, jusqu'à
24 cette date-là, on était en mécanisme incitatif. Il
25 n'y avait donc pas de question de coût de service.

1 Donc, je... oui, je vais m'objecter parce que vous
2 avez pas besoin de ça dans le dossier pour prendre
3 une décision, parce que je pense que ce n'est pas
4 utile puis on fait travailler nos gens inutilement.
5 Ça nous fait plaisir de donner toutes les
6 informations disponibles, là, et nécessaires pour
7 vous permettre de décider mais là je pense qu'on va
8 un petit peu loin.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Boucher Meunier, est-ce que vous voulez
11 compléter?

12 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

13 Oui. Donc, je poursuis avec...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Non, si vous voulez compléter sur... En fait, moi,
16 j'ai une règle de pertinence que j'ai de la misère
17 à saisir et je pense que Gaz Métro vient,
18 effectivement, d'en faire une objection formelle.
19 Alors, je vous demanderais donc, si vous voulez...
20 votre droit de réplique sur ce que vous me demandez
21 pour que je puisse trancher.

22 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

23 On s'en remet à votre jugement.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Parfait. Maître Boucher Meunier, nous allons

1 accueillir l'objection de Gaz Métro, à laquelle je
2 joins mon objection aussi, je ne vois pas la
3 pertinence de ce que j'ai à rendre comme... Et ça
4 ne veut pas dire que vous ne pouvez pas continuer
5 sur d'autres lignes de questions mais sur ce point-
6 là, c'est un organisme qui, effectivement, nous
7 avons décidé depuis de nombreuses années que nous
8 avons eu un « FEÉGATE » l'année passée, c'est
9 terminé, c'est en arrière de nous. Et,
10 effectivement, Maître Regnault, à juste point de
11 rappeler que pendant les bonnes années du FEÉ on
12 n'était pas en coût de service.

13 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

14 Donc, je poursuis avec ma ligne de questions,
15 Monsieur le Président.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Parfait. Merci.

18 Me PASCAL BOUCHER MEUNIER :

19 Q. [258] Donc, est-ce que vous pouvez me confirmer que
20 c'est de la responsabilité de... donc, du
21 directeur... des conseillers du PGEÉ et du
22 personnel de DATECH de faire les vérifications de
23 base, autrement dit de faire un « due diligence »
24 quant à la justesse des économies d'énergie prévues
25 dans différentes mesures proposées... d'efficacité

1 énergétique proposée par Gaz Métro?

2 (13 h 42)

3 Mme KATIA MARQUIER :

4 R. Malheureusement nous ne sommes pas le bon panel
5 pour répondre à cette question, on va suggérer
6 plutôt le panel sur l'efficacité énergétique qui
7 nous suit ou qui est celui d'après.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Je pense que si vous regardez l'horaire qu'on a
10 établi, le panel 7 effectivement va s'adresser sur
11 toutes les questions de l'efficacité énergétique
12 dans le cadre du PGEÉ.

13 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

14 D'accord. C'était simplement pour obtenir des
15 précisions quant aux tâches de ces... ces
16 différentes personnes qui sont rémunérées par le
17 biais du coût de service. Donc, c'était pour
18 m'assurer de ne pas tomber entre deux panels.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Et c'est tout à fait judicieux parce qu'on a vu ce
21 que ça peut donner tomber entre deux panels, il
22 faut faire revenir du monde. Cela étant dit, je
23 pense que ce panel-ci, puis vous me corrigez,
24 Maître Boucher Meunier, c'est vraiment des gens de
25 chiffres.

1 Alors, si vous avez, si vous voulez obtenir
2 des chiffres qui vous semblent pas les bons, que
3 vous voulez confronter plusieurs pièces avec des
4 chiffres, je pense que vous avez exactement le bon
5 panel. Ils nous l'ont démontré avec beaucoup
6 d'efficacité cet après-midi et ce matin.

7 Par contre, si vous voulez rentrer plus
8 finement dans toute la gestion du PGEÉ, je pense
9 que je vous inviterais à attendre à demain pour le
10 faire. Et si jamais dans cette ligne de questions-
11 là les gens du PGEÉ qui sont je pense aussi très
12 pointus dans leur capacité de répondre, ne sont pas
13 capables de le faire, ils prendront des
14 engagements.

15 Mais à moins que vous ayez vraiment, c'est
16 une question de chiffres, de valider des chiffres
17 ou de clarifier, c'est ce panel-ci sinon je vous
18 demanderais d'attendre à demain, parce que je pense
19 que ce panel-là va répondre exactement la même
20 chose, puis maître Regnault va se lever puis je
21 vais... on va vous et moi avoir un dialogue que je
22 trouve très sympathique, mais pas nécessairement
23 concluant sur ce qu'on a à faire vous et moi.

24 Me PASCALE BOUCHER MEUNIER :

25 Donc, on va poser nos questions demain. Merci

1 beaucoup.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Je vous remercie. Alors, donc, à demain pour le
4 reste des questions sur le PGEÉ. Merci, Maître
5 Boucher Meunier. Est-ce que maître Neuman est-ce
6 que vous avez... avez-vous des... je m'excuse.
7 C'est parfait. Vous êtes d'une... d'une...

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Une constance.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, une constance. Merci, j'apprécie, Maître
12 Neuman. Je vais me souvenir de ça. Maître Sicard
13 qui a quitté la salle pour l'instant. Est-ce que
14 maître Neuman vous auriez la gentillesse de
15 demander à maître Sicard si... Oui. Non. Merci,
16 Maître Sicard. Maître Guay, s'il vous plaît. Bon
17 début d'après-midi.

18 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

19 Bon début d'après-midi, Monsieur le président,
20 Madame la régisseuse, Monsieur le régisseur. Jean-
21 Philippe Guay pour l'UMQ. Alors, je vais reprendre
22 mon commentaire de ce matin, évidemment sans
23 arrière-pensée, là, je vais tenter d'aller à la
24 jugulaire pour écouter autant que possible le
25 temps de mon contre-interrogatoire.

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est une formule qu'on va se souvenir aussi, je
3 pense.

4 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

5 Q. [259] Et voilà. Alors, ma première question est
6 pour monsieur Dubois. Simplement une question de
7 clarification, l'UMQ voudrait avoir une
8 clarification sur ce que vous avez discuté un peu
9 plus tôt avec maître Turmel au niveau de la
10 patrouille motorisée. J'ai compris ultimement que
11 suite, et vous me corrigerez si je me trompe, mais
12 suite aux... aux meilleures pratiques implantées je
13 comprends qu'il n'y a plus de vérification en fait
14 qui se fait lorsqu'il y a une période de gel ou
15 lorsqu'en période de pluie, est-ce que c'est bien
16 ça?

17 M. GILLES DUBOIS :

18 R. C'est bien ça.

19 Q. [260] O.K. Donc, vous confirmez que la couverture
20 du réseau en termes de détection de fuites elle est
21 moins présente qu'elle était auparavant?

22 R. Non, je parle de la patrouille motorisée ici.

23 Q. [261] Mais en matière de détection de fuites, est-
24 ce qu'il y a quelque chose lorsqu'on est en période
25 de gel ou en période où il y a de la pluie?

1 R. On fait de la... on fait de la détection de fuites
2 pédestre. Il faut comprendre qu'on ne fera pas
3 moins de kilomètres et moins de vérifications par
4 année. On va le faire sur la période estivale,
5 c'est-à-dire la période où le sol n'est pas gelé.
6 Et les meilleures pratiques démontrent que quand le
7 sol est gelé, le gaz a tendance à rester trappé.
8 Donc, on ne le détecte pas.

9 Q. [262] Mais pourquoi, à ce moment-là, vous... parce
10 que vous avez dit un peu plus tôt dans votre
11 témoignage, qu'avant l'implantation des meilleures
12 pratiques vous... il y avait une patrouille
13 motorisée pour la détection de fuites en période de
14 gel, période de pluie?

15 R. C'est pour ça qu'on a fait un balisage et on s'est
16 rendu compte dans ce balisage-là que les meilleures
17 pratiques étaient à l'effet que toutes les
18 compagnies gazières, en fait celles qui sont le
19 plus au nord, qui faisaient auparavant de la
20 patrouille motorisée douze mois par année n'en
21 faisaient plus. Alors, on a décidé de se coller à
22 ces pratiques-là.

23 (13 h 47)

24 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

25 Q. [263] Très bien. Ça répond à ma question. Merci.

1 Maintenant, si vous me permettez quelques questions
2 en matière de mesures d'efficience et balisage. Et
3 vous me corrigerez, mais je pense que, Madame
4 Marquier, vous êtes la personne clé pour mes
5 questions. Première question générale : en matière
6 d'amélioration de performance, est-ce que Gaz Métro
7 a implanté des critères qui lui permettent de
8 déterminer, au cas par cas, qu'est-ce qui doit être
9 mis de l'avant? Par exemple, est-ce que c'est un
10 balisage? Est-ce que c'est une évaluation des
11 meilleures pratiques dans un domaine, du
12 « benchmarking »?

13 Mme KATIA MARQUIER :

14 R. En fait, vous voulez faire référence s'il y a des
15 critères corporatifs, c'est bien ça?

16 Q. [264] Oui.

17 R. En fait, chaque vice-présidence et je dirais même
18 chaque direction est responsable de son budget et
19 de ses activités. Toutefois, les exercices de
20 balisage qui sont faits sont de l'ordre donc de
21 l'initiative soit sporadique ou soit de façon
22 continue par les équipes. Et ce faisant, en fait,
23 chaque direction, en fait, décide du type de
24 balisage qu'il y a à faire, donc c'est à eux, je
25 vous dirais, que reposent, en fait, les critères.

1 Ce ne sont pas des critères corporatifs. Mais, il
2 est évident que, à certains égards, on cherche de
3 la qualité, des meilleures pratiques, comme vous
4 l'avez d'ailleurs demandé. Ensuite, on regarde
5 également en termes d'efficience, d'économie de
6 coûts, alors c'est un amalgame de balisages que
7 l'on fait. Je vous dirais que, encore une fois,
8 chaque équipe, chaque direction s'occupe de couvrir
9 les éléments qu'ils recherchent de façon continue
10 ou de façon ponctuelle.

11 Q. [265] Donc, juste pour bien comprendre votre
12 réponse, ultimement, l'exercice est effectué par
13 les groupes de travail ou chaque direction, mais il
14 n'y a pas en soi une liste, un « check-list », si
15 je peux me permettre, là, en bon chinois, qui est,
16 bon, dans tel cas, on va y aller avec un balisage,
17 dans tel cas, on va y aller avec une évaluation des
18 meilleures pratiques. C'est... ça se fait
19 ultimement à partir de discussion au sein des
20 différentes équipes de direction.

21 R. Pour répondre spécifiquement à votre question, il
22 n'y a pas de « check-list », mais chaque... chaque
23 équipe effectivement y va de l'efficacité et,
24 encore une fois, de l'équilibre entre la gestion du
25 budget et la qualité et la sécurité au sein de

1 l'organisation.

2 Q. [266] Parfait. Je vais vous demander, s'il vous
3 plaît, de prendre connaissance de la pièce B-0152,
4 donc la pièce GM-11, Document 28.

5 R. Oui.

6 Q. [267] Je comprends qu'à l'annexe 1, on a ultimement
7 les... la liste des activités de balisage effectuée
8 par Gaz Métro. Est-ce que vous êtes en mesure de
9 m'expliquer pourquoi - là, je vous donne un
10 chiffre, là, cinquante-neuf (59) des soixante-dix
11 (70) activités de balisage - nous, on a fait le
12 calcul - on n'a aucune implication au niveau du
13 budget? Est-ce que vous... En fait,

14 R. Je vous fais confiance sur le chiffre,
15 effectivement, là.

16 Q. [268] Oui.

17 R. Pourquoi il n'y a pas d'implication dans le budget?

18 Q. [269] En fait, pourquoi... Oui, ultimement, il n'y
19 a pas de diminution au niveau du budget, c'est-à-
20 dire il n'y a pas d'amélioration, pour être plus
21 précis. Alors, je me pose la question : est-ce que
22 GM, est-ce que Gaz Métro, pardon, a des
23 explications à donner?

24 R. En fait, comme vous le dites, sur le total, il y en
25 a certaines, effectivement, qui ont des impacts sur

1 les budgets et d'autres, comme je vous le disais,
2 il y a différentes raisons pourquoi on fait des
3 balisages. Parfois... parfois ça nous amène à
4 revoir nos pratiques. Parfois ça nous amène à avoir
5 des coûts évités également parce que, par exemple,
6 je pense à mon collègue au niveau de la gestion de
7 la flotte, réfléchit en termes d'utilisation de
8 véhicules et, finalement, si les véhicules sont
9 moins utilisés ou plus utilisés, il va consacrer
10 l'économie de ses budgets à autre chose. Donc, il
11 n'y a pas nécessairement toute cette information
12 qui a été mise, en fait, dans les tableaux, dans le
13 tableau, en fait, que vous faites référence à
14 l'annexe 1. Ceci dit, encore une fois, c'est parce
15 que nos balisages servent à différents objectifs.

16 Q. [270] Est-ce que vous êtes en mesure maintenant de
17 m'indiquer - et on peut le prendre par engagement,
18 là, mais... - parmi la liste des projets qui
19 figurent à l'annexe 1, ceux pour lesquels Gaz Métro
20 avait un objectif de générer des économies?

21 (13 h 51)

22 R. Qu'on avait un objectif à la base avant de faire le
23 balisage.

24 Q. [271] Bien dans le cadre des activités de balisage
25 qui sont décrites à l'annexe 1...

1 R. Oui.

2 Q. [272] ... est-ce que Gaz Métro a identifié parmi
3 ces activités-là celles pour lesquelles il y avait
4 un objectif d'économie? Parce que j'ai compris,
5 dans votre rapport, qu'ultimement, il y a activités
6 pour lesquelles on souhaitait aller chercher des
7 économies, il y en a d'autres pour lesquelles il
8 n'était pas question d'économies mais plutôt des
9 exercices de balisage pour vérifier le
10 positionnement de Gaz Métro, par exemple, dans le
11 marché, notamment au niveau des salaires, des
12 avantages sociaux, alors est-ce que Gaz Métro a
13 fait cet exercice-là ou sinon est-ce qu'il peut le
14 faire par engagement?

15 R. On pourrait le faire, mais je doute qu'on soit
16 capable de vous revenir pendant la période des
17 audiences, par contre, parce qu'il faut refaire le
18 travail à travers l'organisation et demander si, à
19 la base, il y avait un objectif d'économie et si ça
20 a évolué au fur et à mesure de l'analyse du
21 balisage, et caetera, donc je ne suis pas certaine
22 si c'est un exercice qu'on peut faire dans un court
23 délai, ceci dit. Ça n'empêche pas de prendre
24 l'engagement puis peut-être qu'on peut vous revenir
25 sur la faisabilité de l'engagement.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Q. [273] Alors si vous voulez bien, nous sommes à
3 l'engagement 12, on va d'abord vérifier si c'est
4 possible de le faire en temps utile, ça vous va?

5 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

6 Oui.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parce qu'on est quand même mars et il faut rendre
9 des tarifs un jour ou l'autre. Alors si vous voulez
10 bien le rephraser, s'il vous plaît, pour les notes
11 sténos, c'est l'engagement 12.

12 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

13 Oui, alors vérifier, d'une part, si l'information
14 est disponible, là, et d'autre part, indiquer,
15 parmi la liste des projets de balisage qui se
16 retrouve à l'annexe 1 de la pièce GM-11 document
17 28, ceux pour lesquels Gaz Métro avait pour
18 objectif de générer des économies.

19 R. Et vous voulez autant des économies sur le coût de
20 service que même des projets capitalisables? Parce
21 que j'essaie de penser aux deux, là.

22 Q. [274] Coût de service.

23 R. Coût de service, O.K.

24

25 E-12 (GM) : Si l'information est disponible,

1 indiquer, parmi la liste des projets
2 de balisage qui se retrouve à l'annexe
3 1 de la pièce GM-11 document 28, ceux
4 pour lesquels Gaz Métro avait pour
5 objectif de générer des économies sur
6 le coût de service (demandé par l'UMQ)
7

8 R. Dans votre demande d'engagement, vous faites
9 référence à l'annexe 1, pas à l'annexe 2?

10 Q. [275] Exactement. Oui, l'annexe 1.

11 R. C'est noté, merci.

12 Q. [276] Est-ce que vous êtes également en mesure de
13 m'indiquer, parmi les soixante-dix (70) exercices
14 de balisage qui se retrouvent à cette annexe-là,
15 lesquels se prolongent au-delà de l'année qui est
16 en cours actuellement?

17 R. Bien en fait, vous avez une colonne qui est
18 indiquée « Date de fin planifiée » alors ça
19 indique, en fait, si ça va se terminer dans le
20 cadre de l'exercice deux mille quatorze (2014),
21 voire même deux mille quatorze-deux mille quinze
22 (2014-2015). Dans la majorité des cas, en tout cas,
23 il y a des dates de fin planifiées, donc je vous
24 référerais peut-être à cette colonne pour répondre
25 à votre question.

1 Q. [277] Juste pour fins de précision, là, lorsqu'il
2 n'y a rien d'écrit à la date de fin planifiée, ça,
3 ça veut dire ultimement qu'il n'y a pas de... c'est
4 toujours en cours?

5 R. Je veux juste voir certains exemples avant de vous
6 répondre, là. Écoutez, si je prends ceux de la page
7 3, « Date de fin planifiée » il n'y en a pas parce
8 que ça a été... ce sont des projets terminés, la
9 page 4 la même chose, la page 5 la même chose, page
10 6, page 7 idem, page 8 également, page 9... page 9,
11 en fait, ce sont des initiatives en continu et
12 d'ailleurs, je peux en témoigner parce que c'est au
13 sein de mon équipe alors c'est à chaque année, en
14 fait, qu'on fait des exercices de comparaison de
15 balisage, de divulgation d'informations financières
16 donc c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de
17 date de fin. La page 10, ce sont des projets
18 terminés, la page 11 également, à part le processus
19 d'amélioration continu au niveau du groupe de
20 travail de la CGA sur la gestion des actifs, c'est
21 un processus d'amélioration continu, donc je vous
22 dirais que c'est pas mal ce que je vois jusqu'aux
23 pages 17.

24 (13 h 56)

25 Q. [278] Très bien, merci. Je comprends que pour Gaz

1 Métro on semble disposé à se contenter pour les
2 trois prochaines années tarifaires d'un
3 accroissement des dépenses d'exploitation qui est
4 de l'ordre de l'IPC. Est-ce que vous êtes en mesure
5 de me dire quelle contribution va être attendue
6 pour les projets d'amélioration de l'efficience qui
7 sont en cours à venir sur les dépenses
8 d'exploitation de Gaz Métro?

9 M. DAVE RHÉAUME :

10 R. Non. La proposition d'allégement réglementaire qui
11 est proposée, il n'y a pas eu... il n'y a pas eu
12 une analyse détaillée point par point de calculer.
13 Tu sais, c'est une réflexion un peu philosophique
14 qui nous permet de penser que - pour ramener le mot
15 philosophique - que, dans la mesure où on a le
16 point de départ de deux mille quatorze (2014), on
17 serait en mesure de rencontrer les obligations de
18 Gaz Métro avec une croissance à l'IPC. Mais il n'y
19 a pas... il n'y a pas une analyse point par point
20 qui a déjà été faite. L'idée c'est de s'éviter
21 cette analyse-là. Donc, c'est un peu ça l'idée.

22 Q. [279] Donc, est-ce que je comprends qu'il n'y a pas
23 de liste de projets d'amélioration pour Gaz Métro
24 au cours des prochaines années tarifaires?

25

1 Mme KATIA MARQUIER :

2 R. Non, par contre, ça ne veut pas dire qu'il n'y a
3 pas de projets d'amélioration continue. Ça veut
4 juste dire que dans les... on n'a pas fait le
5 travail exhaustif à travers les projets que nous
6 avons présentement d'économies précises et
7 calculées pour la proposition qu'on vous a faite.
8 Il y a des projets à chaque année, et ce, encore
9 une fois de façon ponctuelle, de façon continue. On
10 n'a juste pas associé les dollars avec les projets
11 pour la proposition qu'on a faite pour les trois
12 années.

13 Q. [280] Est-ce que vous êtes en mesure de me fournir
14 la liste des projets d'amélioration pour les trois
15 prochaines années tarifaires?

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Là, je pense qu'on déborde ici, la cause tarifaire
18 deux mille quatorze (2014).

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Regnault.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Ça me fait plaisir de lui fournir les informations
23 qui sont en lien avec la cause tarifaire deux mille
24 quatorze (2014). Il y a déjà une liste de dossiers,
25 de balisage ou d'exercices qui sont en cours qui

1 vont se poursuivre au-delà de l'année. Il y a déjà
2 un certain nombre d'informations. Je pense que de
3 demander aux gens de fournir une liste des projets
4 d'amélioration pour les années deux mille quinze
5 (2015), deux mille seize (2016), deux mille dix-
6 sept (2017) alors qu'on est dans la cause tarifaire
7 deux mille quatorze (2014), là on déborde largement
8 la... le cadre du dossier qui est devant vous.

9 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

10 Si je peux me permettre.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui, allez-y.

13 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

14 Avant même de répondre, trancher quelconque
15 objection, je vais retirer ma question.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Parfait. Vous pouvez continuer.

18 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

19 Q. [281] J'aimerais revenir sur la question de la
20 campagne de positionnement. J'ai questionné ce
21 matin le panel 5A et on m'a référé à vous pour la
22 question qui s'en vient. Ce matin, en fait j'ai
23 posé la question, la campagne de positionnement,
24 j'ai compris qu'il y avait urgence à la débiter,
25 que l'on ne pouvait pas attendre. Alors à l'automne

1 deux mille douze (2012) on a lancé la campagne et
2 la question que je me posais et que l'UMQ se pose
3 c'est pourquoi, essentiellement, cette campagne-là
4 n'a pas été intégrée au dossier tarifaire de deux
5 mille douze deux mille treize (2012-2013) alors que
6 l'audition sur la phase 2 était en avril deux mille
7 treize (2013), la décision a été rendue en juillet
8 deux mille treize (2013)?

9 Mme KATIA MARQUIER :

10 R. Oui, on a répondu à une demande de renseignements à
11 cet égard. Permettez-moi juste une petite minute
12 pour la retrouver.

13 Alors c'est au document Gaz Métro-19, Doc. 10 en
14 fait, aux DDR à l'UMQ justement, la question 6.7.1
15 qui demandait en fait :

16 Le Distributeur peut-il expliquer
17 pourquoi une activité dont la valeur
18 s'élève à plus de 1 M\$ n'avait pas été
19 initialement prévue au budget 2013?

20 Alors en fait c'est que l'étude CROP nous a
21 été présentée en fait à la direction de Gaz Métro
22 le vingt-sept (27) septembre deux mille douze
23 (2012). Nous avons déposé notre dossier tarifaire
24 l'an passé. Attendez une petite seconde. L'année
25 passée on a déposé notre dossier en décembre. Je

1 veux juste me référer aux bonnes années, c'est pour
2 ça que je regardais mes collègues. Donc, on a
3 déposé notre dossier en décembre.

4 Toutefois, entre le moment où CROP a
5 présenté, naturellement, son rapport, les
6 réflexions qui ont eu lieu à la direction, en fait
7 la décision de la direction s'est prise vers fin
8 novembre, début décembre, au moment où notre
9 dossier était complété parce qu'on a déposé en
10 décembre. Donc, c'est la raison pour laquelle on
11 n'a pas... on ne l'a pas inclus.

12 (14 h 03)

13 Q. [282] Vous dites que votre dossier était déposé en
14 décembre, vous pouviez amender votre preuve?

15 R. Oui, en fait, comme je le disais tout à l'heure...
16 en fait, ce matin, nous étions, en fait, dans
17 une... une enveloppe qu'on a déposée, je tiens
18 peut-être à rappeler, l'année passée, on a déposé
19 en décembre, on a eu la décision seulement en
20 juillet. Donc, on avait déposé une enveloppe qui a
21 été, quand même, de cinq millions (5 M) d'écart
22 avec la décision de la Régie. Alors, encore une
23 fois, quand on dépose en fonction de l'enveloppe,
24 on s'attend à avoir notre enveloppe. Ce faisant,
25 malheureusement on a eu une coupure de cinq

1 millions de dollars (5 M\$) et je tiens à rappeler
2 qu'on a terminé d'ailleurs en manque à gagner de
3 deux point cinq millions de dollars (2.5 M\$). Donc,
4 c'est la raison pour laquelle on n'a pas amendé
5 notre preuve parce que c'est... on croyait à notre
6 enveloppe puis... Et si ce n'était pas à même
7 l'enveloppe... pas si ce n'était pas à même
8 l'enveloppe mais ce que je veux dire c'est qu'à la
9 décision qui a été prise on pouvait, encore une
10 fois, se dire : « C'est des vases communicants »,
11 il y a d'autres départements qui pouvaient avoir
12 des économies et par lesquelles on aurait pu
13 utiliser également cette... ce montant-là, en fait,
14 à l'encontre. Donc, encore une fois, c'est qu'on
15 gère notre budget en fonction du montant qu'on
16 demande et on espère nous faire accorder,
17 naturellement.

18 Q. [283] Maintenant, je vais terminer là-dessus, j'ai
19 quelques questions en matière de technologie
20 d'information. Plus précisément j'aimerais revenir
21 sur le tableau qui a fait l'objet de discussions ce
22 matin, qui est à la pièce GM-11, document 14,
23 Annexe 1.

24 R. Oui.

25 Q. [284] Sur la question des projets d'envergure en

1 attente de réalisation. En fait, on... l'UMQ
2 souhaite savoir, ultimement, est-ce qu'il y a un
3 exercice de priorisation parmi les cent soixante et
4 un (161) projets qui sont en attente? Est-ce qu'il
5 y a un exercice de priorisation qui est effectué
6 par Gaz Métro sur ces cent soixante et un (161)
7 projets là?

8 R. Tout à fait, un exercice trimestriel, d'ailleurs
9 j'ai eu la demande la semaine dernière.

10 Q. [285] Elle a le mérite d'être claire. Et je
11 comprends que ce tableau-là permet, ultimement, de
12 justifier les besoins de Gaz Métro en termes de
13 ressources, là, et dépenses d'exploitation. Est-ce
14 que vous êtes en mesure maintenant de fournir une
15 projection pour la période deux mille quatorze -
16 deux mille dix-huit (2014-2018) à partir de ce
17 tableau-là? Bien, ultimement, la question qui se
18 pose... parce que je vois mon confrère qui est sur
19 le point de venir rétorquer à ma question. Mais je
20 comprends qu'il va y avoir un ajout de main-
21 d'oeuvre, alors on veut savoir... là on dit que
22 c'est pour combler le retard et maintenant, une
23 fois que le retard est comblé, là, il se passe
24 quoi? Alors, c'est la raison pour laquelle,
25 essentiellement, on demande, si possible, à Gaz

1 Métro, en fait, s'ils ont fait cet exercice-là ou
2 s'ils peuvent le faire, nous fournir une projection
3 pour voir, ultimement, quelle va être la courbe en
4 termes de projets d'envergure versus efforts en
5 jours de travail?

6 R. Écoutez, vous comprendrez qu'on va... si la demande
7 est, on va le prendre en engagement, je n'ai pas la
8 réponse, naturellement, avec moi, pour les trois
9 prochaines années. En fait, dans le budget actuel,
10 c'est sûr que...

11 Me VINCENT REGNAULT :

12 On va fournir quelque chose si ça existe. On
13 n'inventera pas quelque chose, on s'entend, là.

14 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

15 Non, non, je suis bien d'accord.

16 LE PRÉSIDENT :

17 On va devoir vérifier et savoir si l'information
18 existe. Si elle existe, dans combien de temps elle
19 peut nous être transmise, pour le bien de cette
20 audience-ci?

21 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

22 Il n'y a pas de problème.

23 LE PRÉSIDENT :

24 On s'entend là-dessus, parce que vous plaidez la
25 semaine prochaine, je vous rappelle ça à tout le

1 monde, en passant. Alors donc, l'engagement numéro
2 13, vous pouvez me le libeller, s'il vous plaît,
3 Maître?

4 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

5 Q. [286] Alors, fournir une projection pour les années
6 deux mille quatorze (2014) à deux mille dix-huit
7 (2018) de l'estimation des projets d'envergure en
8 attente et des efforts par jour. En fait, je ne
9 sais pas si mon engagement est... il ne semble pas
10 très... Est-ce que vous comprenez mon engagement?

11 R. Bien, oui et non, parce que... Je vais peut-être
12 juste rectifier le tableau qui est ici, là. C'est
13 les demandes de projets d'envergure en attente de
14 réalisation, alors il faut le lire comme suit.
15 C'est que, exemple, en deux mille douze (2012)...
16 en fait, en date d'aujourd'hui, en photo, là...

17 Q. [287] Hum hum.

18 R. ... il y a quatre cents (400) jours d'efforts qu'il
19 nous reste à réaliser pour des projets de deux
20 mille douze (2012). O.K.? C'est vraiment une photo
21 en date d'aujourd'hui de projets d'années
22 antérieures qu'il nous reste encore à réaliser.
23 Donc, c'est... c'est l'effet du passé qui est
24 encore en attente de réalisation. Il faut vraiment
25 le lire comme ça, là.

1 Q. [288] Je comprends. En fait, la question... et je
2 m'en excuse si je n'ai pas été clair. Bien, c'est
3 de savoir, pour deux mille quatorze (2014) à deux
4 mille dix-huit (2018), je présume que, les projets,
5 il devrait y avoir... continuer à avoir une
6 certaine accumulation, là, vous allez engager des
7 nouveaux gens, ça devrait réduire. Maintenant, ce
8 qui intéresse l'UMQ c'est de savoir la courbe,
9 quelle va être la courbe pour deux mille quatorze
10 (2014) à deux mille dix-huit (2018) en fonction des
11 projets d'envergure?

12 R. O.K. Là je vais me faire l'avocat du diable pour
13 les équipes TI chez nous.

14 Q. [289] Oui.

15 R. Ça va dépendre des budgets qui nous sont accordés.
16 Parce que... non, mais c'est tout à fait légitime
17 dans ce sens que si... si nous avons ce que nous
18 demandons, la réponse va être différente de ce
19 que... si nous n'avons pas ce qu'on demande en
20 termes de personnel. Donc, j'essaie juste de
21 voir... Et l'autre chose également c'est que nous
22 ne sommes malheureusement pas devins, on n'a pas de
23 boule de cristal, alors je ne sais pas quels vont
24 être les projets, particulièrement en TI, à la
25 vitesse à laquelle l'évolution des TI a lieu

1 présentement, les projets de deux mille quinze
2 (2015) qui vont déborder sur peut-être deux mille
3 seize (2016) ou deux mille dix-sept (2017), surtout
4 que c'est sur trois années. Donc, je... Je
5 comprends votre demande mais j'ai de la difficulté
6 à voir comment nos équipes vont pouvoir y

7 Q. [290] Regardez, à ce moment-là, moi, je vais m'en
8 remettre à votre témoignage. Si vous me dites
9 ultimement, je vois difficilement comment est-ce
10 qu'on peut faire un tel exercice, écoutez, on va
11 laisser ça comme ça.

12 (14 h 08)

13 R. D'accord.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, on laisse tomber l'engagement numéro 13,
16 Maître?

17 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci.

21 Me JEAN-PHILIPPE GUAY :

22 Q. [291] Je pense qu'il me reste une seule question.
23 Une question qui est quand même, je ne sais pas si
24 vous avez la réponse, pas très technique, là,
25 mais... c'est oui ou c'est non, ultimement.

1 L'annexe 2 de la même pièce, qui décrit la liste
2 des projets d'amélioration, si vous allez à la
3 page... Excusez-moi! Je suis... C'est moi qui vous
4 ai induit en erreur. Pardon. La pièce GM-19,
5 Document 10. Excusez-moi! On va aller dans la
6 réponse de... Donc la réponse de Gaz Métro à la
7 demande de renseignements de l'UMQ. Je vous
8 demanderais d'aller à l'annexe 2, page 5 de
9 l'annexe 2. Est-ce que vous avez la page?

10 Mme KATIA MARQUIER :

11 R. Oui.

12 Q. [292] Bon. Je vous réfère au projet « Tarif de
13 réception - Ville de Saint-Hyacinthe ». Est-ce que
14 vous êtes en mesure de me décrire ce projet-là?

15 M. DAVE RHÉAUME :

16 R. En fait, il y a un projet d'inves... en fait, il y
17 a eu une application de Gaz Métro l'année dernière
18 sur un projet de biométhane. Il y a eu une décision
19 négative... Bien, ça a été refusé.

20 Q. [293] J'ai noté.

21 R. Toutefois, la Ville de Saint-Hyacinthe désire tout
22 de même aller de l'avant avec certains projets de
23 biométhanisation. Et s'ils veulent faire affaire
24 avec... ils veulent injecter leur gaz naturel dans
25 le réseau de Gaz Métro, ils devraient avoir un

1 non réglementées du Distributeur.

2 Je vais vous référer ensuite aux notes

3 sténographiques d'hier, qui est la cote A-0136, à

4 la page 160. Donc, ce serait les lignes 9 à 20, où

5 on peut lire que :

6 C'est plus de volume, c'est de voir le

7 gaz naturel comme une énergie

8 d'aujourd'hui et de demain. Alors,

9 c'était très important.

10 Donc, c'est s'assurer d'augmenter à la

11 fois la compréhension et

12 l'appréciation de la population.

13 J'écris : « Au bénéfice de la

14 clientèle » mais on ne se cachera pas

15 que c'est au bénéfice de l'ensemble de

16 l'industrie. Quand Gaz Métro fait

17 quelque chose pour positionner le gaz

18 naturel, bien, ça bénéficie à toute

19 l'industrie du gaz naturel, qu'on

20 pense aux équipementiers ou aux gens

21 de construction ou aux partenaires

22 plombiers, et caetera.

23 Selon Gaz Métro et dans la mesure où la Régie

24 décidait de répartir les coûts entre l'activité

25 réglementée et non réglementée, quelle serait selon

1 vous une juste répartition des coûts pour la
2 campagne de positionnement?

3 (14 h 14)

4 R. On n'y avait pas pensé à un pourcentage
5 d'allocation parce que je pense qu'on a été assez
6 clair sur le fait qu'on pense que ce n'est pas
7 approprié. On peut penser à des... La
8 problématique, c'est que c'est à plusieurs
9 personnes qu'il faudrait partager. Si on décide de
10 se dire que ce n'est pas juste à travers le coût de
11 service de Gaz Métro que doivent être récupérés les
12 coûts associés à une campagne de Gaz Métro qui
13 promouvoit (sic) le gaz naturel au Québec. On peut
14 penser à des gens comme EBI qui sont des sites
15 d'enfouissement qui produisent du gaz naturel puis
16 qui, ensuite, utilisent le gaz naturel pour leurs
17 véhicules.

18 On pense au PCGM. On pense à des clients, à
19 des gens comme GMST, GMGNL qui sont des
20 utilisateurs de gaz naturel. Donc, c'est certain
21 qu'il y a plusieurs personnes qui bénéficient de
22 ces campagnes-là dont certaines filiales de Gaz
23 Métro. C'est l'évidence. Disons que ça apparaît
24 sans fin. Donc, lorsque vous demandez quel
25 pourcentage ou quelle proportion, il y a une tarte

1 qui, elle, est très claire, c'est le coût de la
2 campagne. Mais il y a beaucoup de joueurs qui en
3 bénéficient. Je n'ai jamais pensé. On pourrait
4 prendre un engagement, si vous voulez, une
5 recommandation. Sinon ça pourrait être en fonction
6 du chiffre d'affaires.

7 Rendu là, vous êtes... je pense qu'on est
8 dans des eaux qu'on voit très rarement lorsque...
9 on avait des exemples hier lorsque Alcoa, Suncor
10 font des campagnes, le fournisseur de...
11 l'importateur de bauxite, il est bien content que
12 Alcoa ça aille bien parce qu'il lui vend sa
13 bauxite. Il ne paie pas une partie de la campagne.
14 J'essaie de répondre, mais c'est le... On n'a pas
15 de proportion à vous proposer spécifiquement, parce
16 qu'on pense que ce n'est pas approprié. Il y a
17 tellement de gens qui bénéficient.

18 Puis je vous dirais même, si on pousse le
19 raisonnement un peu plus loin, il y a des
20 utilisateurs actuels du gaz naturel, les clients de
21 Gaz Métro qui vont bénéficier de l'arrivée de
22 nouveaux clients ou d'une meilleure rétention des
23 clients actuels. Donc, ultimement, GMGNL, GMST, ce
24 sont des clients de Gaz Métro qui paient à travers
25 leur service de gaz naturel les coûts associés à

1 ces campagnes-là de Gaz Métro.

2 Donc, ces utilisateurs-là de Gaz Métro,
3 comme tous les autres clients de Gaz Métro, paient
4 le coût de cette campagne-là à travers leurs tarifs
5 et bénéficient des avantages associés à cette
6 campagne-là à travers des tarifs qui peuvent
7 demeurer compétitifs.

8 Mme KATIA MARQUIER :

9 R. Et j'ajouterais aussi qu'il y a de toute façon des
10 publicités qui sont payées directement par ces
11 filiales-là également. Donc que ce n'est pas le
12 véhicule de la campagne de positionnement de Gaz
13 Métro qui sert uniquement à de la publicité, si
14 vous le voyez comme ça de filiales, mais bien
15 chacune des filiales ont leur propre direction et
16 leur propre alignement d'affaires publiques.

17 Q. [297] Tout à l'heure, vous avez proposé peut-être
18 de regarder ça plus précisément dans un engagement.
19 Est-ce que ça tient toujours? Est-ce que vous êtes
20 toujours disposé à fournir l'engagement?

21 M. DAVE RHÉAUME :

22 R. Il y a des bonnes chances que l'engagement dise la
23 même chose que ce qu'on vient de dire. Mais si vous
24 voulez qu'on aille sonder la réflexion plus loin,
25 on est entre vos mains.

1 Q. [298] Non, ça va aller. Merci.

2 R. Merci à vous.

3 Q. [299] Je vous réfère maintenant, en fait, j'ai fait
4 des copies, à la décision D-2009-015 qui était dans
5 le dossier R-3669-2008. Donc c'est la page 39. Je
6 vais vous laisser des copies.

7 R. C'est possible de nous dire c'était quoi le titre
8 de ce dossier-là 3669? On ne le connaît pas par
9 coeur.

10 Q. [300] Pardon?

11 R. Est-ce possible de nous dire c'était quoi le titre
12 du dossier? C'était quoi le sujet? 3669, ça...

13 Q. [301] C'est le dossier tarifaire du Transporteur.

14 R. C'est un dossier d'Hydro-Québec?

15 Q. [302] Oui.

16 R. Merci.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Cardinal, on va coter.

19 Me AMÉLIE CARDINAL :

20 On va coter la décision?

21 LA GREFFIÈRE :

22 Oui.

23 Me AMÉLIE CARDINAL :

24 Parfait. Donc sous la cote A-138.

25

1 A-0138 : Page 39 de la décision D-2009-015 qui
2 était dans le dossier R-3669-2008
3

4 Q. [303] Donc, dans le dernier paragraphe, on peut
5 lire que :

6 Étant donné l'objectif premier défini
7 ci-haut, la Régie retient l'IPC comme
8 mesure de l'inflation. Dans le cadre
9 de l'application de l'approche globale
10 de type paramétrique, ce paramètre
11 doit être applicable à l'ensemble des
12 charges, à l'exception des charges de
13 retraite.

14 Donc, on constate que la Régie a retenu l'IPC comme
15 mesure d'inflation, et non le taux d'inflation
16 pondéré tel que le proposait le Transporteur.

17 Pouvez-vous commenter sur l'utilisation de l'IPC ou
18 du taux d'inflation québécoise présentée aux
19 hypothèses économiques du plan d'approvisionnement
20 comme mesure de l'inflation, comme le fait la Régie
21 pour la formule paramétrique du Transporteur?

22 (14 h 20)

23 M. DAVE RHÉAUME :

24 R. Je m'excuse, je vais devoir vous demander une ou
25 deux questions de clarification parce que, là,

1 quand vous avez parlé du plan...

2 Q. [304] Oui.

3 R. ... d'approvisionnement, là, vous venez de dire
4 plan d'apros, vous parlez du plan d'apros du
5 Transporteur?

6 Q. [305] Non, le plan d'apros...

7 R. Celui...

8 Q. [306] ... de Gaz Métro.

9 R. Et Gaz Métro, je veux juste bien comprendre le
10 lien, là. Je vois ici le lien à l'IPC versus une
11 inflation pondérée. Gaz Métro a inclus une
12 inflation pondérée dans notre formule paramétrique.
13 Est-ce que ce qu'on essaie de comparer, c'est
14 pourquoi Gaz Métro a mis une inflation pondérée
15 dans notre formule paramétrique versus retenir un
16 IPC?

17 Q. [307] Versus retenir un IPC.

18 R. Donnez-moi juste un instant. Je vais vous poser une
19 question. Vous me confirmez que le Transporteur
20 utilise l'IPC comme variable d'inflation plutôt
21 qu'une inflation pondérée sur les salaires des...

22 Q. [308] Je vais aller...

23 R. ... encore aujourd'hui? Encore aujourd'hui?
24 C'est... ce n'était pas ma compréhension de ce que
25 le Transporteur faisait, mais j'admets ne pas être

1 spécialiste du tout de sa formule paramétrique,
2 mais je croyais qu'ils utilisaient une inflation
3 pondérée qui tenait compte d'un panier de biens
4 extérieurs, donc un IPC, mais aussi de la réalité
5 salariale spécifique au secteur. Puis c'est ça
6 qu'on a voulu reproduire, puis c'est ce qu'on avait
7 aussi dans la phase 2 du mécanisme incitatif avec
8 le groupe de travail, que le groupe de travail
9 s'était entendu dans la phase 2 du mécanisme
10 incitatif. Donc, je vois votre indécision dans les
11 yeux. Donc, on pensait que c'était acceptable,
12 c'était ce que le groupe de travail avait retenu,
13 donc il n'y a pas de cachette, une grosse... la
14 majorité des dépenses d'exploitation de Gaz Métro,
15 ce sont des salaires.

16 Les salaires, on a répondu dans une demande
17 de renseignements, ça ne suit pas, les salaires au
18 Québec en général, pas juste ceux de Gaz Métro ou
19 d'Hydro-Québec, ça ne suit pas toujours
20 l'inflation, ça peut être plus haut ou plus bas.
21 Donc, on utilisait un indice spécifique pour les
22 salaires puisque c'est environ les deux tiers des
23 dépenses d'exploitation. Et le tiers restant, pour
24 ça, on utilisait une donnée d'inflation semblable à
25 l'IPC.

1 Est-ce que ça pourrait être différent? Ça
2 pourrait. Comme on l'a dit, notre formule
3 paramétrique est loin d'être parfaite. Ça, ce sont
4 les mots qu'on a utilisés carrément dans notre
5 pièce. On en est conscient, ça a été fait vraiment
6 à titre indicatif. Je pense qu'il faut faire
7 attention avant de bouger certains termes dans la
8 mesure où on constate, dans les dernières années,
9 que l'inflation des salaires est supérieure à un
10 IPC. Si on utilisait un indice d'inflation qui a
11 tendance à être inférieur, bien, peut-être ça vient
12 changer les facteurs de croissance qu'il faut
13 utiliser, les facteurs X qu'il faut utiliser. Mais,
14 ça, c'est vraiment à un haut niveau, là.

15 Dans la mesure où... je vous dirais que
16 dans la mesure où la formule paramétrique est
17 utilisée à des fins indicatives, je pense que le
18 facteur d'inflation à retenir est quand même un
19 impact assez mineur sur... sur le résultat final
20 qui est l'objectif de cette pièce-là.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Ce fut une réponse intéressante. Je pense qu'on va
23 pouvoir passer à une autre ligne de questions,
24 Maître Cardinal.

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Hum, hum.

3 M. DAVE RHÉAUME :

4 R. Puis je vais... je vais juste... ça ne sera pas
5 long. À la page 3 de la pièce Gaz Métro-11, 27, là,
6 notre pièce, on disait, ligne 23 :

7 Pour les autres intrants de la
8 formule, Gaz Métro utilise les mêmes
9 modalités que HQT [...]

10 donc, c'était notre... autre que le facteur X, le
11 facteur de croissance et le facteur de productivité
12 additionnelle, donc en théorie, ça voulait dire que
13 l'inflation, on a fait la même chose que HQT. Du
14 moins, c'est ce qu'on a essayé de faire, sinon
15 c'est une erreur.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Q. [309] Parfait.

18 Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Q. [310] Merci. Donc, ce matin, madame Marquier, entre
20 autres, a indiqué que les écarts prévisionnels
21 relatifs aux coûts de retraite seraient appliqués
22 au niveau des lettres de crédit. Est-ce que le
23 remboursement des lettres de crédit constitue une
24 charge d'exploitation?

25

1 Mme KATIA MARQUIER :

2 R. Oui, à même l'enveloppe que l'on... que l'on
3 demande pour deux mille quatorze (2014), voire à ce
4 qu'on propose pour deux mille quinze à deux mille
5 dix-sept (2015-2017). Oui.

6 Q. [311] Il est comptabilisé sous quelle rubrique?

7 R. En fait, les lettres de crédit ne sont pas
8 comptabilisées. Vous comprendrez que c'est un outil
9 de financement externe qui nous a été permis par la
10 Loi de la Régie des rentes. Mais, comme on le
11 disait d'entrée de jeu ce matin, si notre déficit
12 s'améliore, l'écart entre le montant qui est prévu
13 dans nos budgets en termes de cotisation et le
14 montant réel va servir à rembourser ces lettres de
15 crédit-là et, lors du remboursement, ça sera des
16 dépenses qui seront à même comptabilisées. À
17 l'heure actuelle, il n'y a pas de dépense, il y a
18 des lettres de crédit, ne serait-ce que pour les
19 frais d'utilisation des lettres de crédit.

20 (14 h 26)

21 Q. [312] Mais est-ce que c'est dans les mêmes postes
22 que les charges de retraite présentement?

23 Mme KATIA MARQUIER :

24 R. Quand on va le déboursier ça va aller aux mêmes
25 endroits que nos cotisations actuelles. Le jour où

1 on va le déboursé. A l'heure actuelle, on n'a pas
2 rien déboursé pour rembourser les lettres de
3 crédit, donc ça n'y va pas.

4 Q. [313] Je vous réfère maintenant à la pièce Gaz
5 Métro-11, Document 29 à la page 1, et la cote Régie
6 c'est le B-0153. Donc, on peut lire que :

7 L'expérience acquise et l'expertise
8 développée durant ces exercices
9 amènent Gaz Métro à revoir le taux
10 fixé au dossier tarifaire 2006 de
11 0,4 % et à proposer une formule
12 dynamique visant à fixer annuellement
13 le taux de gaz perdu à partir des
14 résultats historiques.

15 Pouvez-vous indiquer s'il serait indiqué de fixer
16 un maximum au taux de gaz perdu à inclure dans les
17 tarifs et puis on ne parle pas ici de ne pas
18 comptabiliser le gaz perdu dans le compte de frais
19 reportés au-delà d'un certain seuil, mais seulement
20 de limiter le taux de gaz perdu à inclure dans les
21 tarifs?

22 Mme CAROLINE PROVENCHER :

23 R. Je voudrais juste être bien sûre d'avoir compris la
24 question. En fait ce que je comprends de la
25 question c'est que vous voudriez voir la

1 possibilité de fixer une limite de pourcentage de
2 gaz perdu qui serait inclus dans les tarifs, mais,
3 par ailleurs, qu'il n'y aurait pas de maximum quant
4 au pourcentage réel qui pourrait, dans les
5 résultats réels, être mis dans le compte de
6 nivellement. Est-ce que c'est bien ça?

7 Q. [314] Exact. C'est exactement ça.

8 R. D'accord. Dans la mesure où on fixe un plafond
9 pour... qui serait intégré dans les tarifs et que
10 Gaz Métro aurait toujours la possibilité d'utiliser
11 le compte de nivellement pour inclure le
12 différentiel entre le gaz perdu réel et le
13 pourcentage qui aurait été prévu aux tarifs, Gaz
14 Métro n'aurait pas d'objection.

15 Q. [315] Merci. Je n'aurai plus d'autres questions.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Merci, Maître Cardinal. Madame Gagnon.

18 INTERROGÉS PAR Mme FRANÇOISE GAGNON :

19 Q. [316] Françoise Gagnon pour la Régie. Ma question
20 va faire référence au mémoire de l'UMQ au sujet du
21 balisage. Alors dans sa preuve, l'UMQ recommande à
22 la Régie d'ordonner à Gaz Métro, et je vais citer
23 de la page 42 : « Compléter sa preuve par un
24 balisage de ses dépenses d'exploitation ». Alors
25 veuillez commenter, notamment, sur la faisabilité

1 d'un tel exercice.

2 M. DAVE RHÉAUME :

3 R. On ne voit pas comment ça peut être fait. La
4 problématique c'est, bien, on a le monopole au
5 Québec, là, à l'exception de l'Outaouais. Et, comme
6 on a constaté dans les derniers dossiers, notamment
7 les dossiers reliés aux mécanismes incitatifs,
8 lorsque l'on essaie de trouver les facteurs X,
9 quels sont les gains de productivité qu'on devrait
10 s'attendre de Gaz Métro, puis on utilisait d'autres
11 distributeurs ailleurs aux États-Unis, au Canada.

12 Ce qui revient toujours lorsqu'on fait
13 examiner Gaz Métro c'est que c'est un cas
14 complètement exceptionnel. Puis on en a déjà parlé
15 dans les dossiers de taux de rendement. Des
16 distributeurs qui ont un aussi gros territoire, qui
17 ont une aussi importante base de tarification puis
18 qui ont aussi peu de clients, tu sais la
19 combinaison il n'y en a pas d'autres.

20 Généralement, aux États-Unis, bien
21 premièrement, pour une province grande comme le
22 Québec il y aurait quatre, cinq états, puis chaque
23 état aurait un ou deux distributeurs qui est
24 vraiment concentré dans un coin de pays.

25 Donc, ils n'ont pas de conduites aussi

1 importantes principales qui vont relier ces
2 différents... ces différents petits distributeurs-
3 là. Nous, c'est la réalité qu'on a au Québec,
4 c'est-à-dire que l'on a différentes... des
5 conduites de transmission très importantes qui
6 permettent d'amener le gaz Saguenay-Estrie-
7 Tremblant-Thetford-Mines. Donc, on se retrouve
8 avec... Disons que ça apparaît difficile de voir ce
9 qu'on va retirer de ça.

10 Si on se compare, le résultat risque de
11 dire que si on se compare à des gens qui ont un
12 aussi gros réseau que nous, on va avoir l'air
13 d'être le distributeur le plus économe au monde.
14 (14 h 33)

15 Si on se compare avec des réseaux qui ont
16 aussi peu de clients que nous on va avoir l'air du
17 moins économe au monde, parce que la combinaison de
18 ces deux éléments-là est unique en Amérique du
19 Nord. Donc, si c'était fait, c'est dur de voir ce
20 qu'on en retirerait de ça, je pense que tout le
21 monde pourrait lire ce qu'ils veulent bien dans le
22 rapport. Ça ne paraît pas une approche praticable
23 au niveau d'un balisage sur l'ensemble des dépenses
24 d'exploitation. Ce qui est possible parfois pour un
25 besoin plus précis comme en TI, les besoins de TI

1 ça s'analyse. Mais de là à avoir les dépenses
2 d'exploitation globales, ça prendrait des
3 comparables plus près de notre réalité pour être
4 capable de tirer des conclusions, je dirais,
5 utiles.

6 Mme KATIA MARQUIER :

7 R. Peut-être, Madame Gagnon, en guise de complément à
8 mon collègue, quand je regarde l'ensemble de nos
9 dépenses d'opération, je vais sur base d'opération
10 et non d'exploitation, je regarde la proportion de
11 nos salaires et avantages sociaux, c'est environ
12 soixante-dix-huit, quatre-vingts pour cent
13 (78-80 %). On a dans le document de balisage
14 d'ailleurs plusieurs balisages à l'égard justement
15 de nos coûts de main-d'oeuvre et de nos régimes de
16 retraite. Alors, je pense que pour vous rassurer
17 peut-être sur au moins quatre-vingts pour cent
18 (80 %) de nos dépenses d'opération, on a fait... on
19 fait du balisage et on s'assure en fait que
20 notre... nos individus sont rémunérés de façon
21 juste par rapport à l'industrie et à nos pairs à
22 cet égard-là. Donc, peut-être ça peut vous donner
23 la proportion au moins.

24 Q. [317] O.K. Parfait. Merci.

25

1 M. DAVE RHÉAUME :

2 R. Si je pouvais peut-être juste ajouter, ce n'est pas
3 un balisage, mais dans le cadre du mécanisme
4 incitatif 3693, l'expert qui était venu sur les
5 gains de productivité avait comparé les gains de
6 productivité constatés des dix dernières années de
7 Gaz Métro avec ceux d'un échantillon d'autres
8 distributeurs gaziers et sa conclusion était qu'on
9 était dans la... on était dans la « game » disons,
10 on était dans le... on avait des résultats de gain
11 de productivité sur les dépenses d'exploitation et
12 sur les dépenses capitalisables qui étaient de
13 l'ordre de ce qu'on constatait dans le reste de
14 l'Amérique du Nord.

15 Évidemment il y avait des différences. Il
16 disait la tendance n'est pas nécessairement la même
17 sur les dépenses d'exploitation ou sur... mais pour
18 la somme des gains de productivité de Gaz Métro
19 c'était comparable à ce qu'on retrouvait ailleurs,
20 mais sachant qu'il y avait quand même une bonne
21 variation. Ce n'est pas un balisage, mais c'était
22 quand même une forme de comparaison qui avait été
23 faite.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Merci. La Régie n'aura plus de questions, Maître

1 Regnault, pour ce panel. Est-ce que vous avez des
2 questions en réinterrogatoire?

3 Me VINCENT REGNAULT :

4 Non, je n'aurai pas d'autres questions pour le
5 panel. Merci.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Alors, écoutez, merci, ça a été une longue journée.
8 Alors, je vais libérer les gens, je vais en garder.
9 Ça j'aime ça les garder. Alors, Madame Provencher,
10 Monsieur Rhéaume vous restez, bien peut-être pas
11 maintenant, mais je ne vous libère pas parce que
12 vous allez avoir d'autres panels. Alors, Madame
13 Marquier, Madame Bisailon, Monsieur Carter et
14 Monsieur Dubois, je vous libère et je vous remercie
15 de votre participation à nos travaux. Et soyez sûr,
16 Monsieur Dubois, qu'on ne vous rappelle pas. S'il y
17 a quelqu'un qui dit que c'est nous, ce n'est pas
18 nous.

19 Là-bas dessus on va, si vous voulez bien on
20 ne prendra pas de pause, on va entendre tout de
21 suite le panel numéro 6, on va au moins, il y a une
22 présentation qui est prévue sur ma feuille, Maître
23 Regnault, de quinze minutes environ. On va faire la
24 présentation. Oui, allez-y, je vous en prie, Maître
25 Sigouin-Plasse.

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Bonjour, Monsieur le président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous allez bien.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Alors, à ce sujet, Gaz Métro a revu l'approche et
7 il n'aura pas de présentation pour le prochain
8 panel et entendait répondre aux questions qui lui
9 serait posées.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Directement.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Parfait. Alors, prenez place.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Parfait.

18 LE PRÉSIDENT :

19 L'intention de la Régie pour les procureurs dans la
20 salle c'est qu'on ne dépassera pas trois heures
21 (3 h 00) aujourd'hui. On va essayer de maximiser
22 notre trois heures.

23 (14 h 40)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Je pense qu'on est prêt à procéder, Maître Sigouin-

1 Plasse pour l'adoption de la preuve et les
2 assermentations.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Effectivement, Monsieur le Président. Pour
5 l'assermentation.

6

7 PREUVE DE GM - PANEL 6

8

9 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingtième (20e)
10 jour du mois de mars, ONT COMPARU :

11

12 JENNIFER HAMEL, conseillère principale, recherche
13 et analyse marketing, ayant une place d'affaires au
14 1717, rue du Havre, Montréal (Québec),

15

16 ISABELLE GENDRON, chef de marchés, stratégie
17 marketing, ayant une place d'affaires au 1717, rue
18 du Havre, Montréal (Québec),

19

20 SÉBASTIEN BLAIS, CMA, CPA, conseiller principal,
21 prévision de la demande, ayant une place d'affaires
22 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec),

23

24 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, économiste, directeur
25 réglementation et tarification, ayant une place

1 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec)
2 H2K 2X3,
3

4 CAROLINE PROVENCHER (sous la même affirmation
5 solennelle)
6

7 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
8 solennelle, déposent et disent :
9

10 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Q. [318] Merci, Madame la greffière. Alors, le
12 curriculum vitae de madame Hamel se retrouve à la
13 page 16 de la pièce B-383 (Gaz Métro-2, Document
14 21); madame Gendron, le vôtre se trouve à la page
15 15 de la même pièce; monsieur Blais, à la page 6;
16 et monsieur Tremblay à la page 29. Est-ce que vous
17 avez des modifications à apporter à vos curriculum
18 vitae respectifs? Madame Hamel?

19 Mme JENNIFER HAMEL :

20 R. Non.

21 Q. [319] Madame Gendron?

22 Mme ISABELLE GENDRON :

23 R. Non.

24 M. SÉBASTIEN BLAIS :

25 R. Non.

1 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

2 R. Non.

3 Q. [320] Alors nous les versions au dossier
4 officiellement. Pour ce qui est des pièces
5 relatives à ce témoignage du panel, ce sont les
6 suivantes : B-94 (Gaz Métro-7, Document 1); B-95,
7 B-96 (Gaz Métro-7, Documents 2 et 3); B-97 (Gaz
8 Métro-7, Document 4); B-98 (Gaz Métro-7, Document
9 5); B-346 (Gaz Métro-12, Document 3); ainsi que les
10 réponses aux demandes de renseignements B-322 (Gaz
11 Métro-19, Document 2) aux questions 10 à 15; B-327
12 (Gaz Métro-19, Document 4) questions 5 à 9; B-330
13 (Gaz Métro-19, Document 5) à la question 2; B-332
14 (Gaz Métro-19, Document 6) aux questions 338 à 340,
15 en fait c'est 3.38 à 3.40; et B-333 (Gaz Métro-19,
16 Document 8) aux questions 1 à 8 et 14. Est-ce que
17 vous avez des modifications à apporter à ces
18 pièces?

19 Mme JENNIFER HAMEL :

20 R. Non.

21 Mme ISABELLE GENDRON :

22 R. Non.

23 M. SÉBASTIEN BLAIS :

24 R. Oui, j'aimerais apporter une modification. Donc,
25 c'est à la pièce Gaz Métro-19, Document 4. Donc,

1 c'est suite à une question de la FCEI. Si on va à
2 la question, à la page 25 à la question 6.3, au
3 troisième paragraphe, troisième ligne, on a au
4 milieu de la phrase, au milieu de la ligne un
5 « S », donc la phrase se lit ainsi :

6 Davantage, la nature des pertes de
7 clients « S ».

8 Le « S » il faudrait le remplacer par le mot
9 « client » simplement.

10 Q. [321] Je vous remercie. C'est tout?

11 R. C'est tout.

12 Q. [322] Alors, Monsieur Tremblay, non?

13 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

14 R. Non.

15 Q. [323] Est-ce que vous adoptez ces pièces comme
16 valant pour votre témoignage écrit dans le cadre de
17 la présente cause tarifaire?

18 Mme JENNIFER HAMEL :

19 R. Oui.

20 Mme ISABELLE GENDRON :

21 R. Oui.

22 M. SÉBASTIEN BLAIS :

23 R. Oui.

24 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

25 R. Oui.

1 Mme CAROLINE PROVENCHER :

2 R. Oui.

3 Q. [324] Alors nous versons ces pièces au dossier et
4 nous laisserons donc les témoins répondre aux
5 différentes questions. Merci.

6 (14 h 43)

7 LE PRÉSIDENT :

8 Maître Turmel.

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Combien de temps vous pensez en avoir pour ce
13 panel?

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Alors, j'ai vendu le scoop à Monique, c'est-à-dire
16 que...

17 LE PRÉSIDENT :

18 À notre chargée de projets.

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Oui, voilà. On avait annoncé quarante-cinq (45)
21 minutes, mais j'annonce quinze (15) minutes.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Donc, on va terminer avec vous pour aujourd'hui.

24 Parfait. Allez-y.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Merci.

3 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

4 Q. [325] Bonjour. Alors, première question, je vous
5 renvoie donc... première question un petit peu de
6 confirmation, là, relative au projet de
7 remplacement de l'outil Excel, Revenu requis. Vous
8 avez produit une pièce qui s'appelle... qui est
9 cotée GM-19, document 10, c'est-à-dire qui sont des
10 réponses aux demandes de renseignements de l'UMQ,
11 c'est B-336. Je vous demanderais d'y aller, si vous
12 le voulez. B-336, GM-19, document 10, réponses aux
13 DDR. Ça va? Vous me dites quand vous y êtes. Vous
14 ne l'avez pas? Regardez, je vais vous la prêter.
15 C'est à la page 52 du pdf. Donc, c'est la page 52
16 du pdf, là, de réponses que vous offriez... que
17 vous avez offertes à l'UMQ. Et vous avez donc
18 énuméré la liste des... de projets d'envergure en
19 attente de réalisation. Est-ce que vous vous
20 retrouvez bien? Ça va? Peut-être dire « Oui » au
21 micro, pour qu'on vous capte.

22 Mme ISABELLE GENDRON :

23 R. Oui.

24 Q. [326] Et simplement pour comprendre qu'est-ce que
25 c'est ce projet de remplacement de l'outil Excel

1 Revenu, je dois vous dire que c'est un outil qui
2 est utile, parce que c'est à propos du revenu
3 requis, là, c'est utile pour nous, les
4 intervenants, comme outil. Alors, première
5 question, quel est le projet et allez-vous faire
6 disparaître cet outil?

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Juste bien comprendre, là. Le volet, j'ai mal
9 saisi, c'est en quoi c'est utile aux intervenants?

10 Q. [327] Oui... non, bien, c'est-à-dire que nous,
11 c'est un outil... cet outil-là, il y a de
12 l'information qui est, je vous dis, utile pour,
13 notamment, la FCEI, quand on demande de
14 l'information, là. Donc, c'est un outil d'intérêt
15 pour nous. Et là vous semblez vouloir le faire
16 disparaître. Alors, un, allez-vous le faire
17 disparaître et, deux, qu'est-ce que c'est le
18 projet, finalement? Parce qu'on marque... on dit,
19 projet de remplacement.

20 R. Écoutez, je vais tenter une réponse, les gens
21 pourront compléter sur le panel, là. Donc, la
22 demande ne vient pas nécessairement de nos équipes
23 respectives. Donc, ce qu'on utilise, à l'interne,
24 chez Gaz Métro pour faire des simulations de
25 rentabilité lorsqu'on fait des nouvelles ventes, on

1 a effectivement un outil qui est sur une base
2 Excel, qui est sous la responsabilité d'une équipe,
3 là, au niveau des finances, sous Pierre Despars.
4 Donc, est-ce que le projet vient de cette équipe?
5 Ça serait à voir. Je sais qu'à chaque année, on
6 fait des améliorations dans un vieux fichier Excel,
7 qui a été bâti il y a plusieurs années, et qui
8 aurait effectivement avantage à être optimisé. Mais
9 ici on ne vient pas affecter aucunement les
10 paramètres d'analyses de rentabilité. Il y a aussi
11 un autre outil qui est utilisé à l'interne, qui est
12 dans BDV, de mémoire. Qui est un outil que les
13 ventes utilisent, donc la base de données ventes,
14 dans lequel, effectivement, l'équivalent d'un
15 fichier Excel d'analyses de rentabilité est
16 programmé dans une base interne, qui est intégré au
17 système des ventes. Et là encore, aussi, c'est une
18 vieille plate-forme et ça demande à être optimisé.
19 Et je crois aussi qu'il y a un projet,
20 effectivement, pour peut-être voir à mettre...
21 avoir peut-être un seul système chez Gaz Métro.
22 Est-ce qu'il va être sous une forme Excel, peu
23 importe le type de programmation? Là, je sors
24 complètement de mon champ de compétences.

25 Q. [328] Remarquez qu'on n'a rien contre

1 l'optimisation mais ma question c'est : Est-ce
2 que... Parce que cet outil est utile pour le calcul
3 de la rentabilité du développement. Vous savez que
4 la rentabilité du développement est un sujet
5 d'intérêt pour les intervenants. Est-ce que cet
6 outil-là va... l'outil optimisé va-t-il faire
7 disparaître les données qu'on peut retrouver
8 actuellement dans cet outil?

9 (14h49)

10 Q. [329] Si vous ne le savez pas, on peut prendre
11 l'engagement, là, puis demander aux gens de
12 répondre, mais...

13 M. SÉBASTIEN BLAIS :

14 R. Non, c'est clair que l'outil en question, quelle
15 que soit sa forme, va toujours permettre d'avoir
16 exactement les mêmes informations que l'on retrouve
17 aujourd'hui, c'est-à-dire le taux de rendement, le
18 point mort que le projet auquel on arrive,
19 également l'impact tarifaire d'un tel projet
20 d'investissement. Donc les informations pour
21 lesquelles est utile le revenu requis vont toujours
22 demeurer.

23 Q. [330] Vingt (20) mars, quatorze heures cinquante
24 (14h50), Monsieur Blais, on prend votre parole,
25 merci. Maintenant, deux, trois autres petits sujets

1 sur les pertes de clients, on a parlé avec vos
2 collègues hier, avant-hier, notamment avec madame
3 Trudeau, le fait qu'il n'y avait pas et je veux que
4 vous me confirmiez, encore à ce jour, en deux mille
5 quatorze (2014), d'outils permettant de mesurer la
6 rétroaction de clients qui quittent Gaz Métro,
7 c'est bien exact?

8 R. Actuellement, il y a un outil qui est... la
9 méthodologie pour développer, pour analyser nos
10 pertes de clients sont actuellement en
11 développement, donc autant du point de vue
12 informatique que la méthodologie même à appliquer
13 pour venir qualifier nos pertes de clients.

14 Q. [331] Donc qui dit développement donc dit
15 actuellement il n'y en a pas, c'est exact?

16 R. Actuellement, nous sommes en développement pour
17 éventuellement avoir un portrait clair de la
18 situation actuelle d'aujourd'hui, à tout le moins,
19 de l'année financière en cours.

20 Q. [332] Et donc quel est l'échéancier pour arriver à
21 un produit final? Est-ce qu'il y a des budgets dans
22 la présente hausse tarifaire qui sont associés à
23 cette démarche?

24 R. En fait, ce type de demande là ne demande pas du
25 développement informatique de plus de vingt (20)

1 jours, donc ce n'est pas une demande informatique
2 qui va être traitée comme un projet, par contre, ça
3 va être une demande informatique qui va être
4 traitée comme étant une amélioration informatique,
5 donc là, à savoir le montant alloué pour ce projet-
6 là ou cette demande-là, elle m'est inconnue.

7 Q. [333] O.K. Elle vous est inconnue parce que vous ne
8 le savez pas ou elle vous est inconnue parce que ce
9 n'est pas encore déterminé?

10 R. La demande en soi n'est pas totalement terminée
11 encore.

12 Q. [334] O.K. Donc si je vous demandais, aujourd'hui,
13 est-ce que Gaz Métro peut prendre l'engagement de
14 prendre, de développer l'outil puisque ça ne semble
15 pas être une... comment dire, une activité coûteuse
16 et de le faire pour la prochaine année tarifaire,
17 est-ce que c'est envisageable ou c'est...

18 R. L'informatique, en fait, c'est un des outils qui
19 nous permet de déterminer nos pertes de clients,
20 mais avant toute chose, il faut déterminer la
21 méthodologie, savoir comment qu'on traite
22 l'information que l'on détient pour déterminer s'il
23 s'agit ou non d'une perte de clients. Donc c'est un
24 amalgame de plusieurs demandes sur lesquelles on
25 doit réfléchir pour arriver à un résultat. Ce n'est

1 pas uniquement une demande informatique qui va nous
2 permettre de déterminer nos pertes de clients.

3 Q. [335] Et j'ose la question, peut-être que votre
4 procureur va s'objecter mais puisque votre
5 présidente a parlé du prochain dépôt et de
6 l'allégement réglementaire pour trois ans et que
7 celui-ci a été quand même été déposé à la Régie
8 récemment, dans la prochaine demande tarifaire, pas
9 celle qui se termine mais celle qui a été déposée,
10 est-ce qu'il a quelque chose à cet égard? Si vous
11 le savez, là, je ne vous demanderai pas les
12 budgets, là, mais si vous l'avez.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui, Maître Sigouin-Plasse.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Peut-être pour utiliser les quelques minutes qu'il
17 nous reste de façon efficace pour concentrer nos
18 questions sur le projet actuel plutôt que... et la
19 cause actuelle plutôt que la cause à venir que mon
20 confrère va pouvoir étudier éventuellement, je
21 pense qu'on pourrait passer à une autre ligne de
22 questions. J'invite mon confrère à passer à une
23 autre ligne de questions.

24 (14 h 54)

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [336] Mais, aujourd'hui, si on pose la question,
3 est-ce que vous savez, quand les clients vous
4 quittent, pourquoi? Je comprends que vous ne le
5 savez toujours pas? Ce n'est pas un reproche, là,
6 c'est juste...

7 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

8 R. Notre compréhension avec ce qui est effectivement
9 mentionné par madame Trudeau, je crois ce matin ou
10 hier, c'est effectivement, là, un des objectifs
11 qu'on a. Et, effectivement, on veut mettre en place
12 des meilleurs systèmes pour bien comprendre,
13 lorsque nos clients nous quittent, quelles sont les
14 raisons. Et, effectivement, c'est un élément de
15 mesure important pour pouvoir s'assurer de mettre
16 en place les mesures importantes. Je vois mes
17 collègues qui sont en train de discuter, je vais
18 juste aller valider s'ils n'avaient pas un
19 complément d'information à vous transmettre.

20 Mme JENNIFER HAMEL :

21 R. J'aimerais juste compléter la réponse de mon
22 collègue en disant qu'au service clientèle, quand
23 les gens appellent pour demander de quitter, on
24 leur pose des questions. Il y a des informations
25 qui sont saisies mais c'est dans des champs de

1 texte qui sont... actuellement il nous faudrait du
2 développement informatique pour aller chercher
3 l'information. Donc, pour le moment, c'est une
4 information qui n'est pas disponible. C'est
5 envisagé au niveau du CAM qu'on aille chercher
6 cette information-là.

7 Q. [337] O.K. Merci. Autre petit sujet. Je pense,
8 Monsieur Tremblay, lors de la dernière... dossier
9 tarifaire, on avait discuté avec vous, sauf erreur,
10 là, des compteurs... moi, je l'appelle, les
11 compteurs orphelins. Il y a, en deux mille douze
12 (2012), dans le dossier tarifaire 3809-2012, la
13 pièce B-387, vous avez pris un engagement numéro 20
14 dans le cadre d'une audience, où on essayait de
15 savoir combien de compteurs avaient été installés
16 entre octobre deux mille onze (2011) et septembre
17 deux mille douze (2012). Six mille cent quatre-
18 vingts (6 180) compteurs. Et, cette époque-là, dans
19 l'engagement numéro 20, prenez ma parole, là, c'est
20 ce qui apparaît, on avait dit qu'il y avait quatre
21 cent un (401) compteurs qui avaient... qu'on a
22 installé des compteurs mais quatre cent un (401)
23 compteurs n'avaient toujours pas de client. Ce qui
24 arrive parfois, ce que j'ai compris. Peut-être que
25 vous n'avez pas le chiffre mais êtes-vous capable

1 aujourd'hui de prendre l'engagement de vérifier, au
2 moment où on se parle, quel est l'état des
3 compteurs sans client?

4 Il y a des situations de développement
5 résidentiel, comme vous le savez, où on installe
6 des compteurs et puis, ultimement, ils finissent
7 par avoir des clients mais des fois il y a des
8 compteurs orphelins. Il y en avait quatre cent un
9 (401) il y a un an, alors est-ce qu'on peut nous
10 donner sous forme d'engagement, à moins que vous
11 l'ayez, là, au bout des doigts.

12 Donc, comme engagement, Madame la Greffière.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Attendez, on va voir la question peut-être de
15 monsieur Tremblay, on va lui laisser le temps de
16 répondre.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Q. [338] Oui. Excusez.

19 R. Non, je ne pourrais pas répondre, malheureusement,
20 je n'ai pas l'information. Mais je vais juste bien
21 comprendre. Vous voulez la même période... en fait,
22 les mêmes clients d'une année donnée, on vous avait
23 dit, un an plus tard ou deux ans plus tard, là, je
24 n'ai pas en mémoire l'information, il y en avait,
25 mettons, X qui n'étaient pas encore en utilisation.

1 Un an plus tard, la même cohorte, est-ce que...

2 Q. [339] C'est ça.

3 R. ... maintenant il y a moins de clients qui n'ont
4 effectivement pas encore utilisé le gaz naturel?

5 Q. [340] Juste m'assurer, en partant, de l'engagement
6 numéro 20 de la cause 3809, qui était la pièce
7 B-387. Ces quatre cent un (401) compteurs là, que
8 vous aviez alors identifiés, sommes-nous à trois
9 cents (300), à deux cents (200), à cent (100),
10 cinquante (50) aujourd'hui?

11 R. On va prendre effectivement un engagement.

12 LE PRÉSIDENT :

13 L'engagement numéro 13, si je ne m'abuse. Voulez-
14 vous le relibeller.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui.

17 Q. [341] Alors, à partir de la pièce B-20 du dossier
18 3809, qui était la pièce B-387, indiquer, sur les
19 quatre cent un (401) compteurs de l'époque,
20 (orphelins), combien, aujourd'hui, de compteurs
21 n'ont pas de client. Il me semble que c'était mieux
22 dit avant mais en tout cas.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Combien sont encore orphelins.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui.

3

4 E-13 (GM) : À partir de la pièce B-20, dossier
5 3809, qui était la pièce B-387,
6 indiquer combien de compteurs sont
7 toujours orphelins aujourd'hui sur les
8 401 de l'époque (demandé par la FCEI).

9

10 LE PRÉSIDENT :

11 C'est bon, hein. Je le savais.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 « Orphelins » ça dit tout.

14 LE PRÉSIDENT :

15 C'est ça. Vous continuez?

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Turmel.

20 Me ANDRÉ TURMEL :

21 Q. [342] Dernière question. Alors, j'en ai peut-être
22 pour cinq minutes.

23 (14 h 59)

24 LE PRÉSIDENT :

25 Vous avez encore un micro, c'est déjà ça.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui, c'est vrai.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Quand il n'y a plus de micro, là, hum!

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Q. [343] Alors si vous voulez prendre, donc on va
7 aller sur la rentabilité résidentielle.
8 Unifamiliale, pardon. B-096, deux pièces, c'est B-
9 096 qui est GM-7, Document 3, page 7. Donc, B-096
10 qui est GM-7, Document 3, page 7. Et, également,
11 une autre pièce, la deuxième pièce et la dernière
12 qui est GM-19, Document 4. Donc, GM-19, Document 4,
13 l'annexe 2, c'est la pièce B-327. Vous me dites
14 quand vous y êtes. Donc, B-096 et B-327. Page 7 de
15 10 dans Gaz Métro-7, Document 3, et page 2 de 2 qui
16 est un tableau dans B-327. Oui, c'est ça, c'est
17 page 1 et page 2, le tableau, là, à GM-019,
18 Document 4. Ça va. O.K. Annexe 2, réponse à la
19 question 7.1.

20 Alors dans Gaz Métro-7, Document 3, vous
21 présentez une évaluation de la rentabilité des
22 projets deux mille treize (2013) dans le marché
23 unifamilial. Et je comprends que, bon, vous
24 définissez unifamilial comme maison unifamiliale et
25 condominium individuel, c'est exact?

1 M. SÉBASTIEN BLAIS :

2 R. C'est exact.

3 Q. [344] O.K. Un peu plus bas, donc dans cette page-là
4 aux lignes 17 à 20, vous présentez la rentabilité
5 des projets selon deux ensembles de paramètres,
6 donc selon les anciens paramètres dans le marché de
7 l'unifamilial, sept quatre-vingt-quatorze (794),
8 qui donnent un rendement de sept quatre-vingt-
9 quatorze pour cent (7,94 %), et, selon les nouveaux
10 paramètres, cinq point quarante-huit pour cent
11 (5,48 %). Alors j'ai quelques questions reliées à
12 ça et avec ce petit tableau-là de la page 7.

13 Là, maintenant on va aller dans l'autre
14 tableau si vous le voulez, qui est en lien. Et
15 donc, on constate que, finalement, il y a deux taux
16 de rendement internes qui sont utilisés, un à sept
17 quatre-vingt-quatorze (7,94 %) et un à cinq point
18 quarante-huit (5,48 %). Sept point quatre-vingt-
19 quatorze pour cent (7,94 %) c'était l'ancien
20 paramètre et cinq quarante-huit pour cent (5,48 %)
21 le nouveau paramètre.

22 Alors si je vais donc à la page 1 de 2, là,
23 du tableau Excel, et confirmez avec moi les choses
24 suivantes. Je constate que non seulement les coûts
25 d'opération changent entre les deux scénarios, mais

1 également plusieurs autres paramètres. O.K. Est-ce
2 que vous me confirmez que, si on regarde le nombre
3 de clients, le nombre de clients et les volumes,
4 bon, sont identiques. C'est exact?

5 R. C'est exact.

6 Q. [345] D'accord. Par contre, les investissements,
7 dans... un comme dans l'autre, semblent plus élevés
8 dans le scénario avec le nouveau paramètre, donc la
9 page 1, et j'essaie de comprendre pourquoi. Juste
10 pour comprendre un peu, là, les...

11 R. En fait, si vous regardez la page 2 de 2, à la
12 troisième ligne on a les frais généraux, donc on a
13 les frais généraux « corpo » qui, selon les anciens
14 paramètres, étaient à douze cinquante-six pour cent
15 (12,56 %).

16 Q. [346] D'accord.

17 R. Et, selon les nouveaux paramètres, donc qui sont
18 actuellement en cours tout comme d'autres mises à
19 jour, là, ils sont maintenant à treize quarante-
20 trois pour cent (13,43 %), treize virgule quarante-
21 trois pour cent (13,43 %).

22 Q. [347] Et qu'est-ce qui explique cette différence?

23 R. En fait c'est la mise à jour du taux des frais
24 généraux « corpo » qui est réalisée annuellement
25 dans le cadre de la mise à jour du revenu requis.

1 Q. [348] Et dans les faits ce que ça dit c'est que les
2 frais... Pardon. Dans les faits, donc, ça veut dire
3 que les frais généraux ont augmenté, c'est-à-dire
4 quand... de douze à treize pour cent (12-13 %)
5 c'est que c'est plus, comment dire, le coût est
6 supérieur, c'est... il n'y a pas d'autres
7 explications?

8 (15 h 04)

9 R. Effectivement.

10 Q. [349] O.K. Maintenant si on regarde les
11 amortissements, juste avoir quelles explications
12 vous pouvez nous donner à cet égard?

13 R. À première vue, l'explication viendrait du fait
14 qu'en augmentant les frais généraux de corpo on
15 augmente ainsi les montants requis en
16 investissement. Donc, l'amortissement en dollars
17 augmente également.

18 Q. [350] O.K. Est-ce que... D'accord. Est-ce que c'est
19 le même type de réponse que vous avez également en
20 regard de la taxe sur les services publics qui,
21 elle aussi, semble plus élevée?

22 R. Effectivement, on a également le même situation, en
23 augmentant les investissements on augmente
24 également le dollar sur la taxe.

25 Q. [351] Et deux dernières questions dans cette

1 foulée-là. Le rendement également est
2 significativement plus bas dans le scénario avec
3 les nouveaux paramètres, il y a entre quarante et
4 soixante-dix mille dollars (40 000 -70 000 \$) de
5 différence?

6 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

7 R. Écoutez, c'est... c'est probablement l'explication
8 qu'on vous donne depuis quelques éléments
9 effectivement, ça c'est clair que ça a une
10 influence. Les investissements augmentent, donc le
11 rendement sur l'investissement effectivement fait
12 augmenter le chiffre. Par contre, la discussion
13 qu'on avait c'est à savoir, est-ce que le rendement
14 ici est calculé uniquement sur le rendement sur
15 l'équité ou le coût du capital pondéré.

16 Si c'est sur l'équité, bon, on a depuis
17 trois ans, huit point neuf pour cent (8,9 %), donc,
18 il ne devrait pas y avoir d'influence. Par contre,
19 si c'est sûr que c'est sur le taux moyen du
20 capital, effectivement ça change d'une année à
21 l'autre, donc, ça pourrait expliquer effectivement
22 un écart aussi. Donc, c'est sous toutes réserves.

23 Q. [352] Est-ce que c'est la même logique pour le
24 dernier élément que je voulais vérifier avec vous,
25 le revenu de distribution unitaire qui est en cent

1 par mètre cube?

2 M. SÉBASTIEN BLAIS :

3 R. En fait, on a augmenté de cinq pour cent (5 %) le
4 revenu de D pour... en mettant à jour les autres
5 paramètres.

6 Q. [353] Juste pour revenir si vous permettez sur
7 l'explication antérieure à l'égard du rendement.
8 Vous venez de donner une explication si on utilise
9 l'équité ou... est-ce que je pourrais vous demander
10 un engagement de... à cet égard, de donner le
11 détail, un peu que vous avez donné, mais avec la
12 base de calcul, parce qu'on est un petit peu
13 dubitatif, et on veut simplement vérifier avec
14 vous, là, les calculs selon la base équité ou la
15 base autre.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Donc, ça serait l'engagement numéro 14.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 14.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Vous me le libellez.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 S'il vous plaît.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. [354] Expliquer l'écart significatif à l'égard du
3 rendement dans les deux scénarios en donnant les
4 bases de calcul adéquates.

5 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

6 R. Je n'ai pas d'enjeu à fournir l'engagement, sauf
7 que des calculs rapides me... me laissent penser,
8 là, c'est effectivement juste le rendement sur
9 l'équité. Mais on va quand même pour être sûr...

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pourriez-vous nous le confirmer demain...

12 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

13 Vous le confirmer, effectivement.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... pour l'engagement.

16

17 E-14 (GM) : Expliquer l'écart significatif à
18 l'égard du rendement dans les deux
19 scénarios en donnant les bases de
20 calcul adéquates (demandé par FCEI)

21

22 LE PRÉSIDENT :

23 Maintenant, Maître Turmel, nous allons revenir
24 demain.

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 O.K. Il me reste une dernière question.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Puis vous n'avez plus de ligne après?

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Non, fini.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Allez-y. Allez-y. Mais là, nous aussi on va
9 regarder, il est trois heures douze (3 h 12), le
10 vingt (20), et vous me dites que vous avez terminé
11 après.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Regardez...

14 LE PRÉSIDENT :

15 Allez-y. Puis essayez que l'analyste ne vous repose
16 pas des sous-questions.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Oui.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Allez-y. Puis après ça, on va suspendre jusqu'à
21 demain matin.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. [355] Dernière question, dans le tableau, dans le
24 tableau on parle de la contribution tarifaire de
25 quarante (40) ans, bien sur quarante (40) ans, elle

1 est, on essaie de réconcilier le fait que dans les
2 nouveaux paramètres, la page 1, que cette
3 contribution tarifaire sur quarante (40) ans, elle
4 est négative, alors que le taux de rendement
5 interne est inférieur au coût en capital
6 prospectif? Et je peux demander un engagement pour
7 réconcilier parce que ça apparaît irréconciliable.

8 M. SÉBASTIEN BLAIS :

9 R. Un instant. Donc, pour répondre à votre question,
10 la contribution tarifaire à quarante (40) ans,
11 effectivement, elle est de l'ordre de moins trois
12 cent seize mille cinq cent cinquante-cinq dollars
13 (-316 555 \$) et pourquoi c'est négatif, tout
14 simplement parce que si on regarde un petit peu
15 plus à gauche dans le tableau, au niveau du point
16 mort tarifaire, on a un point mort tarifaire de
17 trente six virgule quatre-vingt-trois (36,83)
18 années, donc c'est ce qui explique pourquoi qu'on a
19 une contribution tarifaire négative à quarante (40)
20 ans.

21 Q. [356] On me dit, ce que vous venez de répondre, ce
22 n'est pas contradictoire avec le fait que le TRI
23 qui est de cinq point quarante-huit (5,48) soit
24 plus faible?

25 R. Pardon? Est-ce que vous pouvez répéter votre

1 question, s'il vous plaît?

2 Q. [357] Oui, bien on me dit... bien ce que vous venez
3 de me dire, là, le fait que le point mort tarifaire
4 est à trente-six point quatre-vingt-trois (36,83)
5 ce n'est pas un peu problématique parce que le taux
6 de rendement est à cinq point quarante-huit pour
7 cent (5,48 %)?

8 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

9 R. Écoutez, je ne suis pas sûr de bien comprendre
10 votre question, là, meilleur est le TRI, donc si on
11 a un taux de rendement, comme on regarde ici à la
12 page 2, on a un taux de rendement de huit pour cent
13 (8 %), là, sept quatre-vingt-quatorze (7,94), donc
14 normalement, le point mort tarifaire, ici on a
15 quatorze (14) ans, donc si le TRI est moins bon,
16 donc vous voyez dans la page 1 qu'on a un TRI à
17 cinq quarante-huit (5,48), le point mort tarifaire
18 va être plus long. Donc meilleur est le TRI,
19 meilleur va être aussi le point mort tarifaire.
20 C'est juste que les calculs sont peut-être
21 inversés, là, donc un bon TRI, ça veut dire vingt
22 (20), trente pour cent (30 %), puis un bon point
23 mort tarifaire veut dire un plus petit chiffre.

24 Q. [358] Je vous remercie, ça termine mes questions.

25

1 LE PRÉSIDENT :
2 Merci, Maître Turmel. On va reprendre demain matin
3 à neuf heures (9h00) avec la suite de votre panel.
4 Alors donc déjà, je peux vous dire que sur
5 l'horaire de vendredi, tel qu'il a été composé, on
6 finissait à midi et dix (12h10), vous comprendrez
7 que nous ne finirons pas à midi et dix (12h10)
8 alors on va essayer, par contre, notre volonté
9 c'est de terminer la preuve de Gaz Métro demain.
10 Mais cela étant dit, je ne pose pas de questions et
11 je ne réponds pas aux questions. Alors cela étant
12 dit, merci beaucoup puis ce fut une bonne journée.
13 Alors à demain matin.

14

15

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

16

17

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10 Et nous avons signé :

11

12

13

14

15

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel